

Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution

Insee Méthodes

Édition 2021



depp



ofce

SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

Composition du groupe d'experts

PRÉSIDENT :

Jean-Marc GERMAIN (Insee)

RAPPORTEURS :

Mathias ANDRÉ (Insee) et Thomas BLANCHET (WIL, PSE)

Organisations : Insee, IPP, WIL, Drees, Liepp, OFCE, OCDE, Depp, SIES, DG Trésor.

Comité de pilotage : Jean-Marc GERMAIN (Insee), Lucas CHANCEL (WIL, PSE), Mathias ANDRÉ (Insee) et Thomas BLANCHET (WIL, PSE).

Contributeurs : Michaël SICSIC (Insee, DSDS), Sylvain BILLOT (Insee, Dese), Jérôme ACCARDO (Insee, DSDS), Jorick GUILLANEUF (Insee, DSDS), Romain LOISEAU (Drees, Osam), Mathieu FOUQUET (Drees, Osam), Catherine POLLAK (Drees, Osam) ainsi que tous les membres du groupe de travail de la mission MIR.

Participants¹ : Valérie ALBOUY, Isabelle BENOITEAU, Laurence BLOCH, Lionel BONNEVIALLE, Antoine BOZIO, Pierre-Yves CABANNES, Nathalie CARON, Mélanie DREGOIR, Brice FABRE, Mathilde GAINI, Bertrand GARBINTI, Lucie GONZALEZ, Jonathan GOUPILLE-LEBRET, Julien GRENET, Elvire GUILLAUD, Aline LANDREAU, Sylvie LE-MINEZ, Claire LEROY, Clotilde LIXI, Pierre MADEC, Marco MIRA, Laure OMALEK, Hery PAPAGIORGIU, Émilie RAYNAUD, Lucile RICHET-MASTAIN, Laurence RIOUX, Fabienne ROSENWALD, Sylvie ROUSSEAU, Raul SAMPOGNARO, Cyril DE WILLIENCOURT, Michaël ZEMMOUR.

¹ Les rédacteurs remercient Didier BLANCHET ainsi que les membres de l'Inspection générale et du Comité de direction de l'Insee et Fabrice LENGART, pour leurs remarques et relectures sur les versions antérieures du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	7
INTRODUCTION : LES ENJEUX DE LA COMPTABILITÉ DISTRIBUTIONNELLE	11
Contexte	11
Objectifs du groupe de travail	12
Liens avec les travaux antérieurs	16
Contenu du rapport	22
I. CADRE CONCEPTUEL DES STATISTIQUES SUR LA REDISTRIBUTION	25
I.1. De la nécessité d'une approche exhaustive des revenus et transferts	25
I.2. Les différents concepts comptables de revenus	28
I.3. Comment ordonner les individus ?	32
I.3.a. Les échelles de standardisation des revenus	34
I.3.b. Quelle notion de revenu pour ordonner les ménages ?	40
I.3.c. Quelle granularité pour les groupes de revenu ?	41
I.4. Comment mesurer la redistribution et les inégalités ?	43
I.4.a. Les principaux indicateurs existants	43
I.4.b. Indicateur de Gini : bien-être et redistribution	44
I.4.c. Comparaison des indicateurs d'inégalités	46
I.4.d. Comparaison des systèmes de redistribution	50
I.5. Limites et extensions possibles	51
I.5.a. Inégalités, cycle de vie et mobilité	51
I.5.b. Élasticité des facteurs et incidence fiscale	53
I.5.c. Des différences entre les sources statistiques	55
I.5.d. Plus le champ est large, plus les imputations sont nécessaires	57
II. MISE EN COHÉRENCE DES APPROCHES MICRO ET MACROÉCONOMIQUES	61
II.1. Cadre général	61
II.1.a. Les sources d'information mobilisables	62
II.1.b. Des principes à la pratique	64
II.2. Le revenu disponible des ménages	65
II.2.a. Revenus primaires des ménages	66
II.2.b. Transferts monétaires et revenus secondaires	67
II.2.c. Distribution du revenu disponible par dixième de niveau de vie	69
II.3. Le revenu disponible net ajusté des ménages	69
II.4. Les autres composants du revenu national	73
II.4.a. Le secteur des administrations publiques	74
II.4.b. Le revenu des entreprises et les profits non distribués	80

II.5.	Extrémités de la distribution et précision	83
II.5.a.	<i>Les très hauts revenus</i>	83
II.5.b.	<i>Données hors-champ : les bas revenus et la France d'outre-mer</i>	85
II.5.c.	<i>Information sur la précision des estimations</i>	86
III.	LES COMPTES NATIONAUX DISTRIBUÉS, UN OUTIL DE MESURE DE LA REDISTRIBUTION ÉLARGIE	89
III.1.	Du tableau économique d'ensemble au tableau distributionnel d'ensemble	90
III.1.a.	<i>Principes généraux</i>	90
III.1.b.	<i>Affectation aux ménages des revenus et transferts constitutifs du TEE</i> .	90
III.1.c.	<i>Le tableau distributionnel d'ensemble</i>	93
III.1.d.	<i>Au sujet de la prise en compte des taxes sur les produits</i>	95
III.1.e.	<i>Focus sur la redistributivité des régimes de retraites</i>	98
III.1.f.	<i>Le tableau distributionnel d'ensemble simplifié</i>	100
III.2.	Illustration : prototypes pour la France et les États-Unis	101
III.2.a.	<i>Tableau distributionnel d'ensemble de la France</i>	101
III.2.b.	<i>La redistribution élargie en France</i>	102
III.2.c.	<i>Entre redistribution usuelle et élargie, la redistribution ajustée</i>	104
III.2.d.	<i>Tableau distributionnel d'ensemble des États-Unis</i>	106
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	111
	Résumé du rapport et des principales recommandations.....	111
	Poursuites des travaux et priorités d'études.....	112
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	115
ANNEXES	123
	Lettre de mission du Directeur général de l'Insee	124
	Liste des recommandations.....	126
	Composition du groupe de travail.....	130
	Déroulé et contenu des séances	131
	Graphiques et tableaux	133
	Taxes sur les produits et comptes nationaux	136

Synthèse

Ce rapport sur la mesure des inégalités et de la redistribution est le fruit du travail d'une quarantaine d'experts réunis à l'initiative de l'Insee sur le fondement d'une lettre de mission de son Directeur général du 19 mars 2019. La mise en place de ce groupe répondait à deux motivations. D'une part, la publication, fin 2018, de travaux délivrant des messages apparemment différents sur l'ampleur comparée de la redistribution en France et dans un certain nombre d'autres pays développés. D'autre part, face au sentiment de plus en plus répandu dans la société de ne pas avoir un « juste retour sur ses impôts », le besoin d'éclairer le débat national sur ce à quoi servent les prélèvements. Qui paie quoi et combien ? Qui reçoit quoi et sous quelle forme ?

La contrepartie des prélèvements fiscaux et sociaux n'est pas seulement constituée de transferts monétaires, mais aussi de transferts sociaux en nature comme la santé et l'éducation, et de dépenses collectives qui profitent à l'ensemble de la population : bien estimer qui bénéficie de la redistribution et qui la finance nécessite une vision large de ce qui est offert en contrepartie des prélèvements.

Pour examiner ces questions, le groupe d'experts a réuni les membres des institutions suivantes : les directions concernées de l'Insee (Direction des études et synthèses économiques et Direction des statistiques démographiques et sociales) ; les principales équipes universitaires qui avaient alimenté les débats de la fin 2018 ou qui contribuent régulièrement aux constats sur la redistribution, le *World Inequality Lab* (WIL) de l'École d'économie de Paris, l'Institut des politiques publiques (IPP), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), ainsi que le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) à Sciences-Po ; plusieurs services statistiques ministériels (Drees, Depp et SIES) ainsi que la Direction générale du trésor, et ponctuellement l'OCDE, où a fonctionné ces dernières années un *Expert group on Distributional National Accounts* (EG DNA) ayant travaillé sur une normalisation des comptes nationaux par catégorie de ménages tels qu'en publie régulièrement l'Insee.

Le rapport procède dans un premier temps à un examen systématique des facteurs pouvant expliquer que différentes équipes parviennent à des constats différents : (i) différences entre les sources utilisées ; (ii) choix des unités d'analyse (individus *versus* ménages, avec différentes façons de prendre en compte les économies d'échelle au sein de ces ménages) ; (iii) choix des indicateurs d'inégalité (indices évaluant l'ensemble de la distribution tels que les indices de Gini et d'Atkinson ou différents types d'indicateurs de ratio entre revenus ou niveaux de vie de différentes catégories de population) ; (iv) et enfin, la question du champ de la redistribution.

Les comparaisons menées par le groupe de travail conduisent à relativiser les deux premières sources d'écart. À concepts identiques, les constats sont proches quelles que soient les sources mobilisées (i). Et le choix de l'unité d'analyse, même s'il n'est pas neutre, n'est pas à même d'expliquer les écarts (ii). Sur ce deuxième point, le rapport

souligne en revanche la nécessité de se donner une règle précise pour le regroupement des unités élémentaires en sous-groupes stables de la population. Les indicateurs utilisent en effet des revenus ou niveaux de vie moyens sur des segments plus ou moins fins de la population : tranches inter-déciles, inter-centiles, voire tranches encore plus fines pour l'exploration du haut de la redistribution, sous réserve de représentativité des sources à ces niveaux fins. Il est nécessaire que les comparaisons de distribution avant et après transferts s'appuient sur un classement stable des unités individuelles entre ces différents groupes.

La question (iii) des indicateurs est ensuite cruciale : chaque indicateur constitue une façon particulière d'explorer la distribution des revenus et des niveaux de vie, chacun pondérant à sa façon les différents segments de cette distribution. Le rapport propose une évaluation comparative des propriétés de ces indicateurs et plaide pour que toute étude mobilise au moins un indicateur global et un indicateur de ratio, et pour que soient mises à disposition les informations nécessaires au calcul des autres indicateurs.

Reste la question (iv) de définir le champ de la redistribution. Elle est le principal facteur de différence entre les approches. Les études usuelles sur la redistribution de la Drees ou de l'OFCE, comme les publications annuelles de l'Insee, se concentrent sur des transferts comprenant les impôts directs, les cotisations sociales et les prestations en espèces. Les travaux du WIL sur la comptabilité distributionnelle y rajoutent les impôts sur la production et sur les produits. Les autres transferts publics sont en principe intégrés, mais leurs effets sont neutralisés dans l'attente de futurs travaux, par une hypothèse normative de proportionnalité. L'OCDE (EG DNA) exclut les impôts sur les produits et la production, mais prend en compte les prestations sociales en nature et les services publics individualisables, que l'Insee intègre aussi à ses analyses mais de manière plus occasionnelle. Aucune de ces approches ne prend en compte l'aspect redistributif des dépenses publiques intégralement collectives.

Cette situation pose plusieurs problèmes qui se recoupent. Des définitions différentes conduisent nécessairement à des évaluations différentes de l'ampleur de la redistribution. Le fait de n'avoir que des couvertures partielles conduit à s'intéresser à des ensembles de transferts « non équilibrés », ce qui déforme les analyses puisqu'on est amené à considérer soit des prestations dont on ne dit pas comment et donc par qui elles sont financées, si elles le sont en amont du champ retenu, soit des prélèvements qui seront décrits comme « à perte » puisque finançant des services qui se situent en aval du champ retenu. Les couvertures partielles biaisent du même coup les comparaisons internationales, compte tenu des modalités très variables de la protection sociale, de l'action publique et de son financement entre pays, avec des parts de hors champ qui varieront fortement d'un pays à l'autre.

Dans l'idéal, il est donc souhaitable d'adopter une vision exhaustive de la redistribution incluant tous les modes de financement et tous les types de prestations ou services publics : c'est la seule façon de tenir compte du fait que tout ce qui est fourni par la collectivité est financé directement ou indirectement par la population et bénéficie *in fine* à celle-ci, à nouveau de manière directe ou indirecte. Néanmoins, adopter cette vision large pose à son tour des questions d'imputation, dès lors que l'on examine les transferts au-delà du champ classique de la redistribution directement mesurable. Elle suppose de quantifier l'ensemble de ce dont bénéficient gratuitement ou peuvent acheter les individus ou les ménages dans l'état observé du monde, en comparaison de ce qu'ils

auraient pu ou dû acheter dans un monde sans intervention publique. Une telle évaluation repose nécessairement sur des imputations que le rapport s'attache à fonder économiquement. Qui est le payeur *in fine* de la TVA ou des impôts sur la production ? De quel revenu de marché disposeraient les individus si ces prélèvements n'existaient pas et quel y serait le système de prix ? Qui sont les ménages bénéficiaires des profits non distribués des entreprises ? Selon quelle clé répartir individuellement le bénéfice des dépenses publiques collectives ?

À ces questions, le rapport répond par une vingtaine de recommandations à usage des praticiens et propose une réponse structurée sous la forme de « comptes nationaux distribués » (CND) ayant vocation à intégrer les normes internationales de comptabilité nationale. Repartant des lignes du tableau économique d'ensemble (TEE) de la comptabilité nationale, le rapport construit un tableau distributionnel d'ensemble (TDE) dont chacune des lignes ventile les revenus et les transferts par tranche de niveaux de vie croissants. Le concept de niveau de vie utilisé pour ce classement dans ces tranches est le revenu disponible par unité de consommation. Ce classement de référence est retenu comme étant à la fois celui le plus proche du ressenti des ménages et, directement observé, indépendant des hypothèses de ventilation et d'imputation retenues dans l'exercice. Ce choix de norme, indispensable pour fonder des comparaisons internationales, n'enlève rien à la pertinence des travaux reposant sur d'autres classements comme par exemple en fonction de revenu primaire.

L'outil ainsi proposé est mobilisable de plusieurs manières : on peut utiliser ses lignes intermédiaires correspondant au champ usuel de la redistribution, avec les limites susmentionnées, ou le considérer dans son intégralité. Pour les lignes les plus sujettes à imputations, comme par exemple la distribution des dépenses collectives non individualisables ou les taxes sur les produits et la production, les données microfondées sous-jacentes sont rendues disponibles pour permettre d'explorer d'autres variantes.

Le rapport conclut en illustrant la démarche par une application à la France, s'appuyant sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux et des imputations du modèle Ines pour une majorité des lignes du tableau, complétées sur les autres lignes par les hypothèses que détaille le rapport et qui peuvent être bien sûr soumises à débat. En l'état, le résultat est que si ce sont seulement les 40 % des ménages les moins favorisés qui sont bénéficiaires nets de la redistribution au sens classique que l'Insee donne à ce terme, c'est-à-dire monétaire, le pourcentage monte à deux tiers dans une optique de niveau de vie élargi.

Une comparaison avec les États-Unis est également proposée à partir des données du WIL. Elle met en évidence une inégalité plus faible en France qu'aux États-Unis, avant comme après transferts. Les constats sur l'intensité de la redistribution dépendent quant à eux de la position sur l'échelle des revenus, et de si on raisonne en transferts absolus ou en pourcentage du revenu avant redistribution. Néanmoins, l'écart ne se creuse pas sur le système de prélèvements, mais sur celui des prestations, lesquelles en France sont plus ciblées sur les bas revenus pour celles en espèce, et plus importantes en ampleur pour les prestations en nature comme l'éducation, la santé, ou encore le logement.

Introduction : les enjeux de la comptabilité distributionnelle

Contexte

La question des inégalités de revenus et de la redistribution opérée par les politiques publiques occupe une place croissante au sein du débat public français et international. Alimentés à la fois par le monde universitaire et les systèmes statistiques publics, les constats sont parfois âprement discutés et les « messages pas toujours convergents »².

Ainsi, au lancement des travaux du présent rapport, plusieurs études récentes portant sur la France et les États-Unis avaient pu afficher des résultats d'apparence contradictoire sur la redistributivité comparée des deux systèmes, Causa et Hermansen (2017) ou encore Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) concluant notamment à des effets plus redistributifs en France qu'aux États-Unis, tandis que Bozio *et al.* (2018) aboutissaient au résultat inverse³.

Ces écarts s'expliquent bien sûr par des différences de sources, de champ, de concepts, ou par une mise en exergue variable sur les différents segments de la distribution des niveaux de vie. Le groupe de travail est né, au-delà des échanges scientifiques suscités par la richesse et la haute importance de ces travaux, de la volonté d'aller au bout de leur analyse comparée et de construire, autant que possible, des conventions et pratiques communes permettant de mieux éclairer et nourrir le débat

² Lettre de mission de son directeur général du 19 mars 2019, disponible en annexe page 124.

³ L'Insee, le LIEPP et IPP étudient l'ensemble des classes d'âge, quand le WIL se concentre sur les adultes et l'OCDE se concentre sur les 18-65 ans. La définition des revenus avant redistribution intègre les retraites pour le LIEPP, les retraites et le chômage pour l'Insee, le WIL et l'IPP mais l'OCDE les exclut. Le profil du revenu disponible diffère dans chacun de ces travaux. La part des 10 % les plus aisés (T10) représente 24 % pour l'OCDE, le LIEPP et l'Insee mais 28,8 % pour DINA, soit un écart de 4,6 points représentant 60 milliards d'euros. L'Insee estime la part des 50 % les plus modestes (B50) à 20,6 % alors que DINA à 26,4 %, soit une différence de 4,3 points représentant 55 milliards d'euros. En outre, l'indicateur usuel T10/B50 (voir section I.4) est ainsi respectivement estimé à 3,9 et 5,5.

public (voir lettre de mission en annexe page 124).

Mesurer les inégalités et la redistribution est une préoccupation ancienne. Elle a connu un regain d'actualité au cours de la dernière décennie, impulsée notamment par la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social, qui appelait, pour mieux orienter les décisions publiques, à documenter la distribution du revenu national au même rang que la mesure du PIB. Une des premières traductions est de s'attacher à dépasser le seul recours aux agrégats et aux moyennes, et d'établir des distributions détaillées, notamment aux extrémités de l'échelle des revenus.

Au-delà des études précitées, de multiples travaux existent, produits par les institutions internationales (ONU, OCDE, Eurostat), et en France par l'Insee et les Services statistiques des ministères, ou encore des laboratoires de recherche comme le *World Inequality Lab* (WIL), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) ou encore l'Institut des politiques publiques (IPP), pour ne citer ici que les organismes qui ont participé au groupe de travail à l'origine du présent rapport. Ce groupe s'est composé d'une quarantaine d'experts du domaine, qui a mené ses travaux entre mars 2019 et avril 2020, dans un cadre collégial et un esprit de consensus.

Objectifs du groupe de travail

Conformément aux objectifs fixés par la lettre de mission précitée, le groupe de travail, approfondissant les liens entre la recherche et la statistique publique, s'est attaché à :

- Examiner les écarts entre les sources, champs ou concepts, et expliquer les différences entre les travaux des différentes équipes.
- Rapprocher les concepts de revenus de la comptabilité nationale des approches microéconomiques.
- Adopter des conventions communes et proposer une approche compatible entre les données d'enquête, les sources administratives et les travaux de la comptabilité nationale afin de construire une analyse pré- et post-transferts.
- Proposer une méthodologie pour décomposer l'intégralité du revenu national, ce qui suppose d'aller au-delà des composantes du revenu disponible et de distribuer les dépenses en nature ainsi que les dépenses collectives et les impôts sur la consommation et la production.
- Émettre des recommandations pour construire une publication récurrente de comptabilité distributionnelle, et proposer un guide méthodologique pour la France regroupant des pratiques partageables pour l'étude de la redistribution, notamment par l'intermédiaire de comptes nationaux distribués.
- Identifier les priorités d'études et de recherche pour améliorer l'étude des

inégalités et l'impact des transferts publics.

En cherchant à identifier les meilleures pratiques dans l'étude des inégalités quand elles existaient, ou à en proposer pour les nouveaux champs de la redistribution jusqu'ici peu ou pas explorés, le rapport aboutit à une série de recommandations pratiques sous forme de conventions communes sur les terminologies, les pratiques et la documentation des hypothèses. Il ne vise pas à gommer les différences d'analyse, mais au contraire à évacuer, en s'accordant sur les aspects techniques, les écarts factices pour mieux se concentrer sur les débats de fond.

Parmi les recommandations qui sont émises, nous souhaitons dès ici insister sur l'une d'entre elles, tant elle est structurante dans la réponse que le groupe de travail apporte à la problématique de la mesure de la redistribution. Le rapport appelle à établir, comme prolongement de la comptabilité nationale, des comptes nationaux distribués répartissant l'ensemble du revenu national et de ses différentes composantes par tranche de revenu. La logique sous-jacente est que les travaux de redistribution emportent une exigence supplémentaire par rapport à ceux sur les inégalités : la nécessité de l'exhaustivité. Il est possible et utile d'étudier séparément les inégalités de santé, de revenus, de salaires, entre les femmes et les hommes, etc. En revanche, évaluer l'ampleur de la redistribution liée aux politiques publiques implique de tenir compte de l'ensemble des revenus, et de l'intégralité des transferts.

Des prélèvements sont opérés, et, dans leur grande majorité, ne sont pas affectés à des politiques précises. Ils servent à financer à la fois des prestations en espèces ou en nature et des services publics non individualisables (voir section I.2 pour des définitions). Même les régimes de Sécurité sociale, qui bénéficient de prélèvements ne font plus exception : leur financement, fondé à l'origine sur des cotisations et des prélèvements sociaux, s'est diversifié et ils sont désormais bénéficiaires de fractions de prélèvements finançant d'autres dépenses publiques (par exemple la TVA ou la CSG). Il n'est donc pas rigoureusement possible d'étudier séparément toutes les opérations de redistribution en isolant les différents transferts (éducation, santé, retraite, etc.).

De la même manière, examiner séparément les transferts reçus des transferts versés implique d'obtenir un résultat partiel. En effet, afin de juger du caractère redistributif d'une politique publique, il importe d'intégrer la nature des prélèvements opérés pour la financer au regard du profil des prestations dispensées. Par exemple, une allocation proportionnelle au revenu, financée par un prélèvement proportionnel, n'est pas redistributive, alors qu'elle l'est si le prélèvement est plus progressif que le revenu ; une allocation forfaitaire, financée par un impôt proportionnel (*flat tax*) est redistributive, alors qu'elle ne l'est pas si le prélèvement est forfaitaire.

Sans rentrer ici dans le détail, un tel objectif d'exhaustivité suppose de rechercher les bénéficiaires finaux des revenus et des transferts, au-delà des seuls agrégats que la comptabilité nationale affecte aux ménages. Ainsi, le revenu et l'épargne des entreprises, sociétés financières et non financières, comme entrepreneurs individuels, sont attribués aux ménages qui en sont destinataires, y compris les profits non-distribués car ils constituent, nous discuterons ce point dans la deuxième partie du rapport, une épargne des ménages capitalisée. Les recettes et les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif sont également distribuées aux ménages. Enfin, les opérations comptables avec le reste du monde et celles des impôts et

subventions sur les produits sont prises en compte selon certaines hypothèses (*cf. infra*).

Ce principe étant posé, les comptes nationaux distribués s'établissent à partir du tableau économique d'ensemble (TEE), en attribuant, le long de l'échelle de niveau de vie, l'ensemble des revenus et transferts qui constituent le revenu national. Une fois identifié les revenus primaires, l'application des transferts publics (prélèvements et prestations) permet de redistribuer le revenu national sous la forme d'un tableau distributionnel d'ensemble (TDE) qui décompose, étape après étape, l'effet de ces transferts à partir des revenus de marché (en anglais, *Income Before Transfers*, IBT). Les différents transferts opèrent alors une redistribution vers un revenu disponible élargi dénommé revenu après transferts (en anglais IAT pour *Income After Transfers*, voir Figure 1 ci-après et section III.1.f).

Figure 1 : Tableau simplifié des comptes nationaux distribués en 2016 (France, en milliards d'euros)

	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000
IBT: Income Before Transfers	1881	39	66	94	115	140	161	187	224	280	576	406	183
IBD: IBT+ Deferred Incomes	1881	46	72	100	123	141	160	182	217	274	576	389	174
TCP: Tax on Cons&Prod	-300,1	-17,3	-19,5	-22,1	-24,2	-26,9	-28,7	-30,9	-34,2	-40,9	-55,3	-35,2	-13,0
TIW: Tax on Inc. and Wealth	-276,6	-2,3	-3,9	-6,6	-9,6	-12,4	-15,5	-19,9	-27,4	-40,4	-138,5	-109,1	-60,7
TSC: Social Contributions	-471,2	-5,4	-15,4	-22,6	-30,0	-38,1	-45,1	-53,8	-64,4	-77,6	-118,8	-74,6	-22,3
BCA: Social Benefits in Cash	486,4	25,2	35,4	40,6	45,6	45,3	46,8	50,4	54,4	62,9	79,9	41,4	8,5
IDI: Disposable Income	1320	40	64	83	97	108	119	132	152	184	341	231	97
BKI: Social Benefits in Kind	394,3	54,5	52,0	45,4	41,5	37,0	36,0	31,9	33,1	32,3	30,6	15,3	3,1
BCO: Collective Consumption	182,9	23,0	20,9	18,6	18,1	17,2	16,4	17,2	16,9	17,4	17,2	8,6	1,7
MBT: Balance of Transfers	-15,9	1,0	0,5	0,2	-0,1	-0,4	-0,7	-1,1	-1,9	-3,0	-8,7	-4,3	-0,9
ATI: After Transfer Income	1881	118	137	148	157	161	170	180	200	230	380	251	100
NWE: Net wealth	10 783	120	232	308	398	520	662	837	1 074	1 526	5 106		
	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Note : les montants sont exprimés en pourcent du RNN (voir infra).

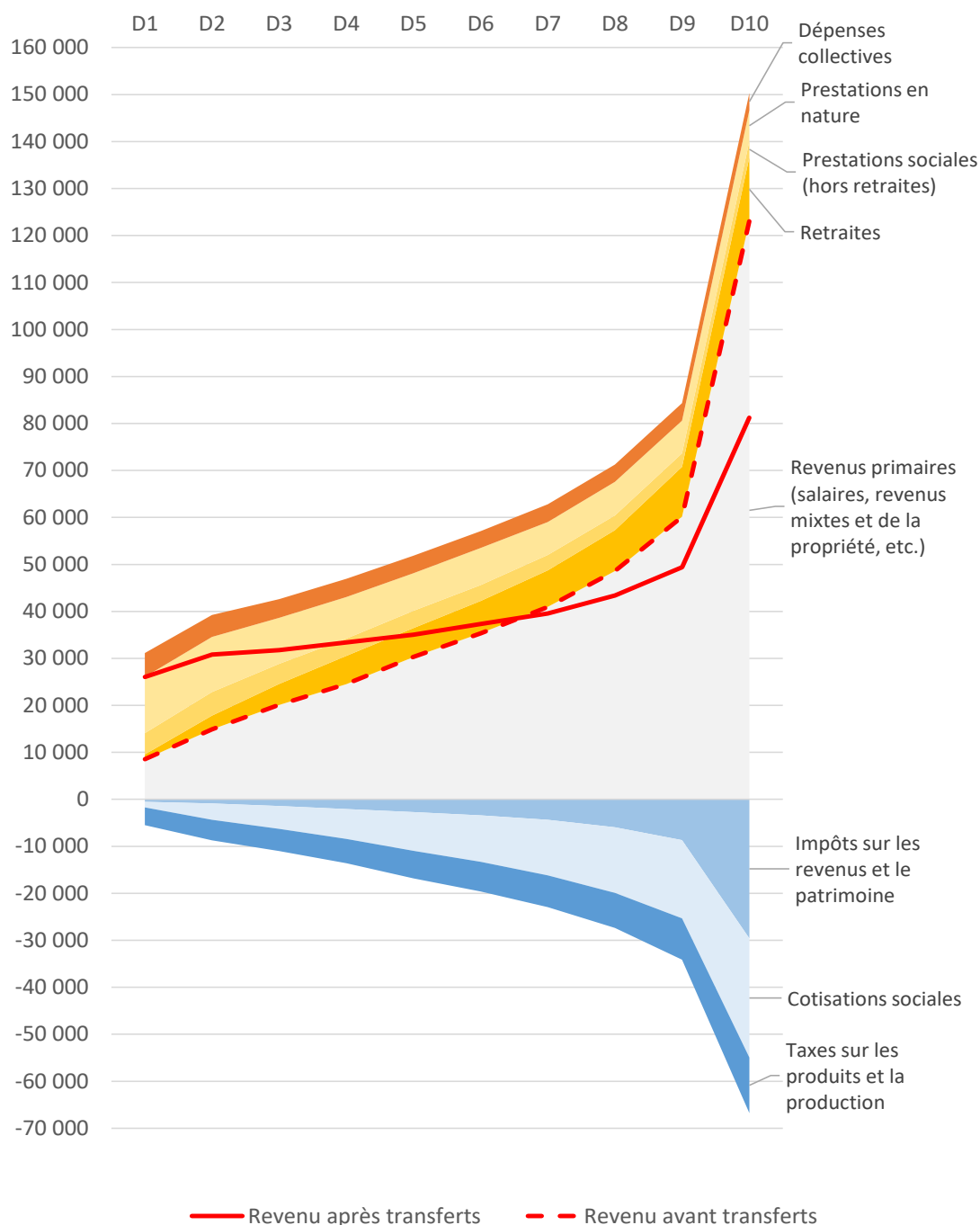
Lecture : le revenu avant transferts (IBT) des ménages du D10 représente 576 milliards d'euros et 380 milliards après transferts (ATI). Les prélèvements dont ils s'acquittent s'élèvent à 55,3 milliards pour les taxes sur la production et la consommation (TCP), 138,5 milliards pour les impôts sur les revenus et le patrimoine (TIW) et 118,8 milliards pour les cotisations sociales (TSC). Ces mêmes ménages reçoivent 79,9 milliards de prestations sociales en espèces (BCA), 30,6 milliards de prestations en nature et 17,2 milliards de dépenses de consommation collective (BCO).

Une telle approche comptable exhaustive offre une vision de la redistribution différente et complémentaire de l'approche classique, comme l'illustre le graphique de la Figure 2. En particulier, la redistribution opérée par les transferts publics, vue sous un angle élargi intégrant d'un côté la valorisation monétaire de prestations en nature et des dépenses collectives, et de l'autre l'affectation des impôts sur les produits et la production, aboutit à une ampleur plus importante. En effet, le tiers des ménages les plus aisés appartiennent à des catégories de niveau de vie qui sont contributrices nettes au sens de la redistribution élargie, alors qu'avec l'approche usuelle de la redistribution, cette proportion est de 60 %.

Cette première exploration, à ce stade expérimentale, illustre le potentiel de la

comptabilité distributionnelle pour une évaluation rigoureuse de notre système redistributif. Le rapport insiste aussi, aux fins de comparaison internationale, sur l'enjeu d'une comptabilité distributionnelle reposant non seulement sur des conventions statistiques précises, mais aussi partagées par les experts. C'est pourquoi il est apparu au groupe de travail qu'il était décisif d'intégrer cette comptabilité distributionnelle aux conventions internationales qui régissent l'établissement des comptabilités publiques (*System of National Accounts – SNA*– l'ensemble des règles comptables définies par *UNStats*), et dont un nouveau processus de révision vient d'être engagé.

Figure 2 : Décomposition de la redistribution du revenu national en 2016 (en euros par UC)



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Il ne s'agit pas de proposer un nouvel alpha et oméga de la mesure des inégalités, mais de construire une approche méthodique afin d'étudier la redistribution dans toutes ses dimensions, et son impact sur les inégalités. Les comptes nationaux distribués sont l'instrument qui permet de mettre en cohérence les deux approches usuelles : l'approche macroéconomique fondée sur les comptes nationaux cherchant à décrire comment se répartissent les revenus et les productions ; et l'approche microéconomique basée sur des données sur les individus ou les ménages détaillant le plus finement possible l'effet concret des transferts au niveau individuel. Loin de remplacer l'une ou l'autre, l'enjeu est qu'elles se renforcent mutuellement et apportent ainsi des connaissances nouvelles et plus robustes sur la redistribution en France et dans le monde.

Liens avec les travaux antérieurs

Comme déjà évoqué brièvement, les travaux de ce rapport peuvent être mis en lien avec plusieurs autres initiatives, issues à la fois du monde universitaire et des instituts de statistique nationaux comme internationaux. Trois objectifs se rapportent à ces démarches. Le premier consiste à mettre en place un ensemble de conventions statistiques communes et précises, afin d'harmoniser les définitions et les concepts de revenu, et de permettre une meilleure comparabilité dans le temps et entre les pays. Le second cherche à mettre en cohérence des données microéconomiques sur la distribution des revenus avec les concepts et les estimations issues de la comptabilité nationale. Le troisième concerne l'amélioration de la qualité de la mesure des distributions de revenu et de patrimoine, en particulier en haut et en bas de la distribution.

Le *Luxembourg Income Study* (LIS) a été la première initiative d'envergure d'harmonisation de micro-données sur les revenus. Le projet a débuté en 1983 à l'initiative de plusieurs chercheurs en sociologie et en économie.⁴ Il a eu pour but de collecter et d'harmoniser des données d'enquête issues du plus grand nombre de pays possible, et de les rendre accessibles aux chercheurs *via* une interface commune.

Aujourd'hui, le projet regroupe de l'ordre de 300 enquêtes, couvrant environ 50 pays et cinq décennies. Il a aussi été étendu afin de couvrir les distributions de patrimoine en plus de celle des revenus. Dans le cadre de ce travail d'harmonisation, le LIS a créé un ensemble de variables pour définir et décomposer le revenu de façon cohérente entre les pays.⁵

Le LIS réalise un travail d'harmonisation *ex post*, avec pour conséquence que la disponibilité des données dépend du niveau de détail existant dans l'enquête source. Le *Canberra Group*, établi en 1996 à l'initiative de l'institut statistique australien, a pour but d'harmoniser *ex ante* les données d'enquête collectées par les instituts statistiques. En 2001, le groupe de travail a produit la première version de ses recommandations dans un manuel, *The Canberra Group Handbook* (2001). Ces recommandations ont

⁴ Lee Rainwater, Robert Erikson, Tim Smeeding, Serge Allegrezza, Marc Cigrang, Gaston Schaber, et John Coder.

⁵ Voir <https://www.lisdatacenter.org/wp-content/uploads/files/data-lis-variables.pdf>.

notamment été reprises par l'Organisation internationale du travail en 2003 (OIT, 2003). Une seconde version du manuel a été publiée en 2011 sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens et de la commission économique des Nations unies pour l'Europe (Canberra Group, 2011). Les recommandations du *Canberra Group* portent essentiellement sur les enquêtes réalisées auprès de ménages. Elles définissent des règles de base (utilisation du revenu annuel, utilisation des parités de pouvoir d'achat pour les comparaisons entre pays) ainsi qu'une définition des composants du revenu qui ont été largement reprises par EU-SILC, la source officielle pour les statistiques de revenu harmonisées au niveau européen.

Initiative similaire, l'*OECD Expert Group on Micro Statistics on Income, Consumption and Wealth* (EG ICW) a publié deux guides en 2013 qui ont servi de base pour la publication de l'*Income Distribution Database* — une base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus. Le EG ICW a étendu des travaux du *Canberra Group*, notamment en ce qui concerne la distribution du patrimoine. Le EG ICW porte essentiellement sur la cohérence microéconomique des données, mais travaille en lien avec l'*Expert Group on Disparities in National Accounts* (EG DNA), une autre initiative de l'OCDE qui porte sur la cohérence microéconomique et macroéconomique des statistiques distributionnelles. Un prochain rapport du EG DNA est en cours de finalisation. Plusieurs instituts statistiques produisent des statistiques expérimentales sur le sujet (*Statistics Netherlands*, 2014; *Eurostat*, 2018; *Statistics Canada*, 2018; *Australian Bureau of Statistics*, 2019). À ce stade, la plupart de ces statistiques sont basées sur des enquêtes et ne couvrent qu'une part du revenu national.

En ce qui concerne les statistiques sociales calculées à l'Insee, le principal concept retenu qui est utilisé pour calculer le taux de pauvreté et mesurer les inégalités est le niveau de vie. En France, son estimation repose usuellement sur l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). De multiples travaux au sein de la statistique publique ont cherché à compléter l'approche microéconomique de la redistribution monétaire par une décomposition des comptes nationaux, dont Accardo (2019) et Accardo (2020) dressent un historique. Entre 1980 et 1985, l'Insee a publié annuellement un compte de revenus pour plusieurs dizaines de types de ménages afin de donner une image du budget d'un ménage en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques. Au cours de la décennie 1990, des travaux ont été menés au sein du Département des comptes nationaux afin de construire un compte complet des ménages par catégorie socioprofessionnelle. Faisant l'objet d'une étude de 1995 à 1997 couvrant les revenus, la consommation et le patrimoine, ces travaux ont été arrêtés pour laisser la priorité à la mise en place de la base 95 des comptes nationaux. Seule la partie compte de revenus, dans la lignée de ceux produits jusqu'en 1985, a été publiée dans Fall (1997).

Plus récemment, Accardo *et al.* (2009) proposent une décomposition du compte des ménages par catégorie portant sur l'année 2003, en combinant l'approche des comptes nationaux aux statistiques microéconomiques sur les inégalités. Elle est associée au document de travail de Bellamy *et al.* (2009) et décompose le revenu disponible et la consommation des comptes nationaux selon quatre critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge ou catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Cela permet de déduire le taux d'épargne selon ces différentes caractéristiques. Cette approche a été reprise par Le Laidier (2009) et plus récemment par Billot et Bourgeois (2019), afin de notamment comparer les évolutions annuelles des comptes par catégorie de ménages et de préciser

les différents concepts relatifs à la perception des revenus des ménages. Une décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages a également été proposée sur l'année 2003 par Durier, Richet-Mastain, et Vanderschelden (2012). Accardo, Billot et Buron (2017) proposent une décomposition du compte des ménages de l'année 2011 selon le niveau de vie, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et selon la composition du ménage sur la base des normes comptables 2010.

En parallèle, plusieurs études adoptant une approche microéconomique, c'est-à-dire fondée sur des données ménages, ont élargi le concept du revenu disponible en incluant différents types de transferts publics. Amar *et al.* (2008) ajoutent ainsi au champ de la redistribution monétaire les services publics de la santé, de l'éducation et du logement. Cette étude a été poursuivie dans le bilan annuel de la redistribution produit par les équipes de l'Insee et de la Drees du modèle de microsimulation Ines par Bonnefoy *et al.* (2010). Cette extension du cadre d'analyse de la redistribution au revenu disponible ajusté était une préoccupation récente au moment de cette publication, même si des travaux en avaient exploré certains aspects auparavant. Hugounenq (1998) et le CERC⁶ (2003) se sont concentrés sur l'éducation.

D'autres études se sont penchées plus particulièrement sur les effets redistributifs du système public de santé, à la suite de Caussat *et al.* (2005) et Marical (2007). Le modèle *Omar* développé par la Drees (Lardellier *et al.* (2011)) permet ainsi d'étudier non seulement la distribution du reste à charge selon le niveau de vie, mais aussi les effets redistributifs du système de santé. Plusieurs travaux de la Drees documentent ces effets en particulier : Caussat *et al.* (2005), Duval et Lardellier (2012), Jusot *et al.* (2016).

Des travaux ont également été menés dans le processus de production de l'ERFS afin de rapprocher la mesure du revenu disponible du concept utilisé en comptabilité nationale, avec l'intégration des produits financiers non imputés à partir de 2005 et rétrogradés jusqu'en 1996, le calcul d'une variante du revenu avec loyer imputé à partir de 2007 et le changement du millésime d'impôt en 2013 par le passage de l'impôt payé en N+1 sur les revenus N à l'impôt payé en N.

Les travaux récents du Liepp, Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) et Amoureux, Guillaud et Zemmour (2019), contribuent à ce champ de la littérature en proposant une grille d'analyse pour l'étude de la réduction des inégalités opérée par les systèmes socio-fiscaux. À partir de la décomposition du revenu disponible des ménages sur les données d'enquête LIS, dans 22 pays de l'OCDE sur la période 1999-2016, ces analyses mesurent la contribution respective des prélèvements obligatoires et des prestations en espèces à la réduction des inégalités. En traitant conjointement 80 % des prélèvements obligatoires et l'ensemble des transferts en espèces, elles mettent notamment en lumière le fait que la structure et le niveau de la fiscalité, ainsi que la forme et le volume des prestations sociales, ne contribuent pas à réduire les inégalités de la même façon. Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) montrent que le degré de redistribution sociale est surdéterminé par le taux moyen des prestations, leur degré de ciblage sur les plus modestes étant peu déterminant. La redistribution fiscale, quant à elle, dépend de la

⁶ Ce rapport a fait l'objet d'une actualisation en 2011 dans une note N° 2497/DG75-F120 de Fabrice Langumier, « La répartition des dépenses publiques de l'enseignement supérieur et des aides associées ».

combinaison du taux et de la progressivité des prélèvements : plusieurs pays atteignent des redistributions identiques par des configurations très différentes.

Amoureux, Guillaud et Zemmour (2018), ainsi que Ben Jelloul *et al.* (2019), mettent en évidence que les cotisations sociales assurent le resserrement des revenus en bas de la distribution, tandis que l'impôt sur le revenu est responsable du resserrement des revenus dans la moitié supérieure de la distribution. Plutôt qu'une opposition entre impôt progressif et prélèvements sociaux anti-redistributifs, les auteurs observent une complémentarité des deux types de prélèvements.

Parallèlement à tous ces travaux, une littérature universitaire a fait un usage croissant des données administratives exhaustives pour compléter les données d'enquête. Cette évolution a commencé avec les travaux de Piketty (2003) en France, et Piketty et Saez (2003) aux États-Unis, qui ont actualisé les travaux de Kuznets (1953) et de Atkinson et Harrison (1978) pour analyser l'évolution des hauts revenus sur le très long terme. Leur méthodologie a été étendue à de nombreux pays par plusieurs chercheurs, dont les travaux ont été collectés au sein de deux ouvrages édités par Atkinson et Piketty (2007; 2010). Ces estimations ont servi de base à la *World Top Income Database* (WTID) en 2011.

La WTID a représenté deux apports majeurs par rapport aux sources existantes. Le premier est la profondeur historique, rendue possible par l'existence de sources fiscales depuis plus de cent ans dans de nombreux pays, contrairement aux enquêtes qui ne couvrent que les décennies récentes. Le second apport est la capacité à couvrir les très hauts revenus, que les enquêtes ont du mal à capturer. En revanche, la WTID se limitait à l'exploitation des données fiscales brutes, sans ajustement pour prendre en compte les différences d'unités statistiques, ou les différences de revenus imposables. De plus, ce projet se limitait à la distribution des revenus et n'informait pas sur la dynamique des concentrations des patrimoines. Pour dépasser ces limites, le *World Inequality Lab* a lancé le projet DINA (*Distributional National Accounts*). La WTID a été renommée la *World Inequality Database* (WID) pour indiquer l'extension du périmètre de la base de données, et le premier manuel DINA a été publié dans Alvaredo *et al.* (2016). Ce manuel souligne la nécessité de combiner les différentes sources pour obtenir des estimations satisfaisantes. En effet, le seul recours aux données administratives ne permet pas de disposer de certaines caractéristiques socio-économiques des ménages, notamment sur leur structure, présentes dans les données d'enquête (voir section I.5.c). *A contrario*, la taille des échantillons des données d'enquête limite l'étude par granularité fine, de l'hétérogénéité géographique ou du secteur d'activité par exemple. En septembre 2020, le dernier guide Alvaredo *et al.* (2020) actualise les préconisations concernant la méthodologie du projet DINA.

Par rapport à l'ancienne WTID, le projet DINA a pour but de mesurer l'ensemble de la distribution du revenu national, en utilisant des concepts de revenu (avant et après transferts) et de patrimoine harmonisés et cohérents avec la comptabilité nationale, tout en maintenant l'attention portée au haut de la distribution avec l'utilisation des sources fiscales en plus des enquêtes et des comptes nationaux. Deux projets DINA « pilotes » ont été lancés en France (Bozio *et al.*, 2018; Garbinti *et al.*, 2018) et aux États-Unis (Piketty, Saez et Zuman (2018)). Un travail similaire est en cours dans plusieurs autres pays aussi bien développés qu'émergents. Le *World Inequality Lab* produit également des estimations d'inégalité dans les grandes régions (Europe, Asie, Amérique latine,

Afrique, etc.), en tirant profit des diverses sources existantes (parfois éparses) pour appliquer les principes de la méthodologie élaborée par DINA à l'ensemble du monde. La publication récente Alvarado *et al.* (2020) dans le numéro spécial d'*Économie et Statistiques* consacré à la comptabilité nationale présente la méthode et en résume les conclusions empiriques.

En France, le modèle TAXIPP développé par l'Institut des politiques publiques cherche également à combiner différentes sources complémentaires (Ben Jelloul *et al.* (2019), Bach *et al.* (2019)). Ce modèle apparie des données administratives de l'impôt sur le revenu avec des données d'enquête, afin de disposer simultanément d'une bonne représentation des hauts revenus et de l'ensemble des informations nécessaires à la simulation du système socio-fiscal. Ce modèle a été utilisé notamment pour des analyses *ex ante* et *ex post* de réformes relatives à la fiscalité du capital (Bach *et al.*, (2019)), ainsi qu'à l'analyse de la structure des prestations sociales (Ben Jelloul *et al.*, (2018)). L'objectif à terme est d'assembler le maximum de données administratives relatives à la redistribution.

Si des convergences existent entre les approches des uns et des autres, des écarts conceptuels importants sont aussi à souligner. Ainsi la notion de revenu avant impôts peut inclure, ou non, les pensions de retraite ou les allocations chômage, les loyers imputés ou les profits non distribués. Selon que ces composants du revenu sont inclus, ou non, dans l'analyse (voir section III.1.e pour une discussion sur les régimes de retraites), les conclusions en matière de niveau d'inégalité, de tendance ou de niveau de redistribution pour un pays donné peuvent largement varier. La production d'un cadre général et la formalisation d'un langage commun pour les analyses distributionnelles est donc nécessaire. Le tableau de la Figure 41 en annexe, présente différents concepts de revenus utilisés par les bases de données internationales permettant de mesurer les inégalités et la redistribution.

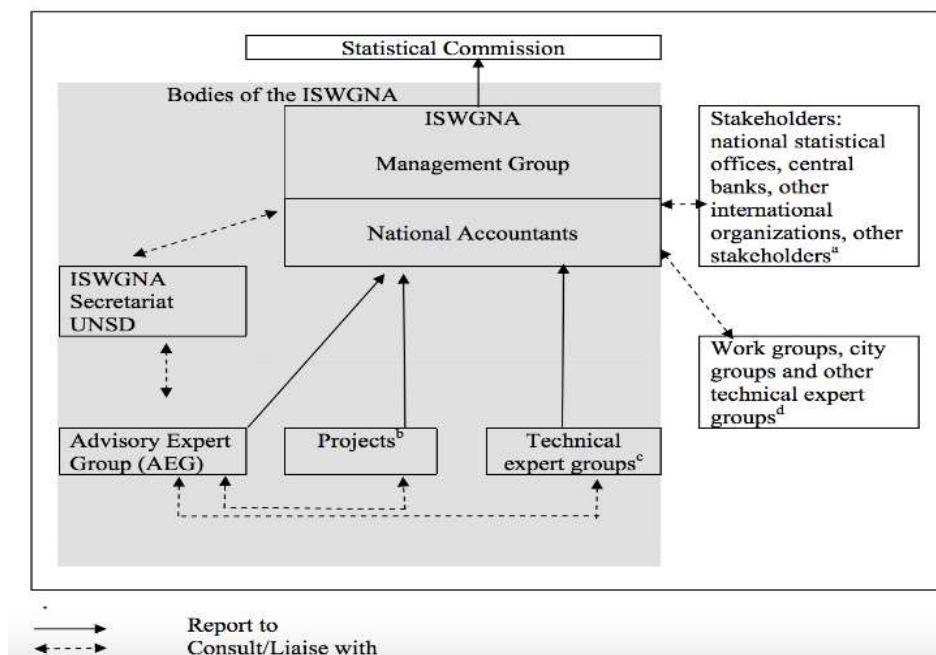
D'une manière générale, la publication annuelle de séries de comptes nationaux distributionnels nécessite une collaboration internationale extensive aussi bien avec le monde universitaire qu'avec les instituts de statistiques officiels. Les principes méthodologiques mis en avant sont appelés à être révisés au fur et à mesure que les nouvelles données et les nouvelles problématiques émergent. Ce rapport a également pour but de contribuer à ce processus collaboratif de long terme.

Un des objectifs des travaux du WIL ou de ceux de même nature, est de produire des analyses, propositions et règles pouvant alimenter le processus de révision du système de comptabilité nationale. La révision des normes du système des comptes nationaux prévue pour 2022-2024 suit un processus complexe dont le résultat doit être validé par la Commission statistique des nations unies (CSNU), créée en 1947 et composée des représentants des instituts statistiques de l'ensemble des pays membres de l'ONU. La CSNU a de longue date mandaté un groupe de travail sur les Comptes nationaux (*Intersecretariat Working Group on National Accounts, ISWGNA*) pour en piloter la révision. L'ISWGNA est ainsi chargé de formuler des recommandations méthodologiques et conceptuelles en matière de comptabilité nationale distributionnelle,

qui seront ensuite soumises pour approbation à l'ensemble des pays siégeant à la CSNU⁷.

Depuis les années 1980, la direction de l'ISWGNA compte cinq membres institutionnels (la Division statistique des Nations unies – DSNU –, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et le FMI) et plusieurs entités telles que définies dans la Figure 3. Le secrétariat de l'ISWGNA est assuré par la DSNU, qui pilote le processus de révision en lien avec les membres institutionnels, les comptables nationaux et les experts techniques mobilisés dans le cadre de la révision.

Figure 3 : Structure de la gouvernance de l'ISWGNA



Source : ISWGNA.

Afin de préparer la révision, le secrétariat de l'ISWGNA et la DSNU ont mandaté un groupe consultatif d'experts des comptes nationaux ([Advisory Expert Group, AEG](#)). Ce groupe d'experts est lui-même composé de sous-groupes thématiques dont l'un deux (le *Sub-Group on Wellbeing and Sustainability*) est notamment chargé de formuler des recommandations précises en matière de comptabilité distributionnelle. Le secrétariat de ce groupe est assuré par l'OCDE. La DSNU organise également, en parallèle de ce processus, une série de consultations régionales avec les comptables nationaux. Il s'agit de *Friends of the Chair meetings* dont le but est d'informer et d'échanger avec les instituts statistiques nationaux sur la révision à venir du système des comptes nationaux. À ce jour, deux ont été organisées, en Asie et en Amérique latine.

⁷ Le mandat de l'ISWGNA repose sur quatre axes, il s'agit de « (a) fournir une vision stratégique, une direction et une coordination pour le développement méthodologique et la mise en œuvre du système des Comptes nationaux (SCN) dans les systèmes statistiques nationaux, régionaux et mondiaux (b) réviser et mettre à jour le SCN et développer des standards statistiques internationaux normatifs ainsi que d'autres documents méthodologiques sur les comptes nationaux et statistiques de support (c) promouvoir le développement de bases des données internationales régionales et nationales sur les comptes nationaux (d) promouvoir la mise en œuvre du SCN et de ses statistiques de support dans la mise en œuvre des politiques publiques ».

Contenu du rapport

La suite de ce rapport est construite comme suit.

La première partie examine le cadre conceptuel de la mesure de la redistribution. Elle présente les notions et le vocabulaire utilisés et discute des conventions pour répartir les revenus entre les ménages par niveau de revenu, et mesurer la redistribution opérée par les transferts publics. Elle propose une analyse des indicateurs d'inégalités et leur utilisation pour la mesure de la redistribution. Elle discute ensuite de la portée et des limites de l'exercice effectué dans le cadre adopté d'une approche comptable des transferts directs ou indirects.

La seconde partie s'attache à réconcilier les travaux micro et macroéconomiques sur la redistribution. L'exhaustivité dans la prise en compte des transferts étant incontournable pour fournir une vision cohérente de la redistribution, elle détaille une méthodologie microfondée de distribution de l'ensemble des revenus et transferts composant le revenu national. Après avoir présenté le cadre général, elle passe en revue les sources de revenus, les catégories de transferts, formule pour chacune d'entre elles des recommandations méthodologiques de distribution le long de l'échelle des revenus, en discute les hypothèses sous-jacentes.

La troisième partie propose, comme cadre d'analyse cohérent pour mesurer la redistribution élargie, les principes méthodologiques permettant d'établir, comme pendant du tableau économique d'ensemble (TEE), un tableau économique distributionnel. Les conventions retenues sont appliquées expérimentalement à la France et aux États-Unis pour illustrer, à partir de ce prototype, les potentialités des comptes nationaux distribués pour mieux comprendre la nature des inégalités et les mécanismes de redistribution.

La conclusion résume les principales recommandations et dégage, à destination de la communauté scientifique, des pistes d'actions et d'études pour prolonger et pérenniser ces travaux.

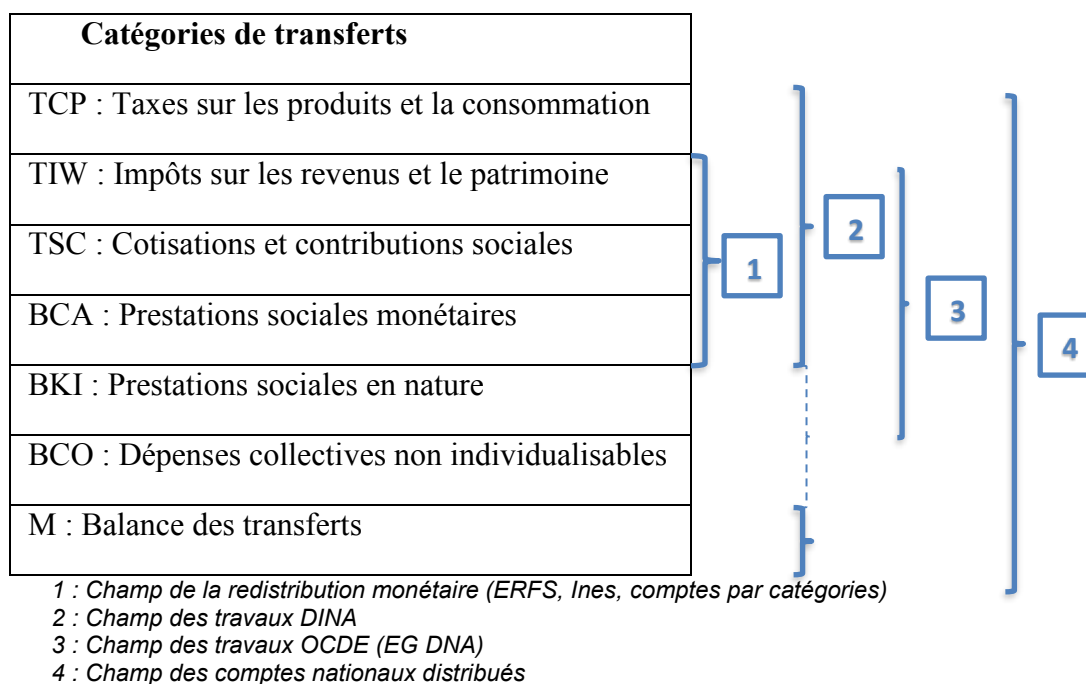
I. Cadre conceptuel des statistiques sur la redistribution

Partant d'une confrontation minutieuse des travaux sur les inégalités, le groupe de travail s'est attaché à convenir de pratiques statistiques précises et partagées pour l'étude de la redistribution, qui font l'objet de cette première partie. La première section plaide pour adopter le cadre d'analyse le plus large afin d'effectuer une analyse comparative complète de l'effet des transferts sur les inégalités. La seconde définit les principales notions de revenus servant de référence dans l'étude de la redistribution. La troisième section examine les conventions statistiques qui président à l'ordonnement des individus dans l'échelle des revenus, tandis que la quatrième se penche sur les indicateurs d'inégalités et leur usage dans la mesure de la redistribution. Enfin, cette partie discute des limites inhérentes à l'étude statistique de la redistribution dans le cadre comptable, c'est-à-dire annuel et statique.

I.1. De la nécessité d'une approche exhaustive des revenus et transferts

Il ressort des analyses menées par le groupe de travail que le principal facteur de différence entre les études examinées par le groupe de travail est le champ de la redistribution considéré (voir Figure 4). Les publications annuelles de l'Insee et les études de la Drees ou de l'OFCE sur la redistribution se concentrent usuellement sur des transferts comprenant les impôts directs, les cotisations sociales et les prestations en espèces. Les travaux du WIL sur la comptabilité distributionnelle (projet DINA) y rajoutent les impôts sur la production et sur les produits. L'OCDE (EG DNA) exclut ces derniers mais prend en compte les prestations sociales en nature et les services publics individualisables, que l'Insee intègre aussi à ses analyses mais de manière plus occasionnelle. Les travaux DINA visent à intégrer les prestations en nature mais en les supposant proportionnelles dans l'attente de travaux complémentaires, en neutralisent à ce stade les effets sur la redistribution. Aucune de ces approches ne prend en compte l'aspect redistributif des dépenses publiques intégralement collectives.

Figure 4 : Différence de champ dans la redistribution



Cette situation pose plusieurs problèmes, déjà évoqués en avant-propos, et qui se recourent. Des définitions différentes conduisent par construction à des évaluations différentes de l'ampleur de la redistribution. Surtout, le fait de n'avoir que des couvertures partielles conduit à s'intéresser à des ensembles de transferts « non équilibrés », ce qui déforme les analyses puisqu'on est amené à considérer soit des prestations, dont on ne dit pas comment et donc par qui elles sont financées, si elles le sont en amont du champ retenu, soit des prélèvements qui seront décrits comme « à perte » puisque finançant des services qui se situent en aval du champ retenu.

Les couvertures partielles biaisent du même coup les comparaisons internationales, compte tenu des modalités très variables de la redistribution et de son financement entre pays, avec des parts de hors champ qui varieront fortement d'un pays à l'autre. *A minima*, une analyse complète de la redistribution devrait se faire autant que possible sur le fondement de transferts équilibrés, et lorsque cela n'est pas praticable⁸, la dépendance des résultats aux transferts non pris en compte discutée (voir **Recommandation 13**).

En particulier, deux angles morts, que nous nous attacherons à combler, sont souvent présents dans les travaux qui s'intéressent aux revenus des ménages : les taxes sur la production et la consommation d'une part, et les dépenses publiques en nature d'autre part, c'est-à-dire la contribution des services publics à la réduction des inégalités.

Le tableau de la Figure 5 met des ordres de grandeur sur les mécanismes décrits dans ces deux exemples pour la comparaison entre la France et les États-Unis. Il présente la variation de l'indice de Gini entre le revenu avant transferts et le revenu après

⁸ Par exemple pour l'analyse d'une prestation dont le financement n'est pas connu, ou d'une baisse ou hausse d'impôt dont l'utilisation ou le financement n'est pas défini.

transferts, ainsi que décomposition de la réduction des inégalités ainsi mesurée par nature de transfert⁹.

Figure 5 : Contribution des transferts à la réduction de l'indicateur de Gini (en points de %)

<i>Distributional accounts</i>	France (CND-Ines)	USA (DINA-WIL)
<i>IBT : Income Before Transfer</i>	38,3%	58,3%
<i>TCP : Tax on Cons&Prod</i>	3,1%	-0,2%
<i>TIW: Tax on Inc. and Wealth</i>	-3,0%	-2,3%
<i>TSC : Social Contributions</i>	0,3%	0,6%
<i>BCA : Social Benefits in Cash</i>	-5,9%	-2,1%
<i>BKI : Social Benefits in Kind</i>	-10,5%	-6,0%
<i>BCO : Collective consumption</i>	-4,3%	-1,0%
<i>MBT : Balance of other transfers</i>	-0,6%	-2,1%
<i>IAT : Income After Transfer</i>	17,5%	45,1%
<i>Tax redistribution (TCP+TIW+TSC)</i>	0,4%	-2,0%
<i>Benefits redistribution (BCA+BKI+BCO)</i>	-20,7%	-9,1%
<i>RDN : Net Redistribution</i>	-20,9%	-13,2%

Note : la nomenclature est décrite en section III.1.f. Les dépenses collectives pour les États-Unis sont ici réparties proportionnellement aux revenus après transferts. Une hypothèse forfaitaire de leur distribution augmente de 5,8 points de Gini (cf. III.2.d).

Source : grille CND 2016, calculs des auteurs.

Selon cette décomposition, les transferts réduisent les inégalités d'une vingtaine de points d'indice de Gini en France, et d'une dizaine aux États-Unis. Sur le plan des prélèvements, la France apparaît plus redistributive que les États-Unis si l'on ne prend pas en compte les taxes sur la consommation et la production (TCP). Mais le résultat est inversé dans le cas contraire, les prélèvements contribuant à faire diminuer de 2,3 points l'indice de Gini aux États-Unis contre + 3 points pour la France. La France creuse l'écart sur les prestations, pour moitié par des prestations en espèces plus concentrées sur les bas et très bas revenus, et pour moitié par des services publics (éducation, santé, etc.) plus développés. Les prestations en espèces contribuent pour 5,9 points à la baisse du Gini en France contre 2,1 points aux États-Unis, soit un écart de 3,8 points.

Les services publics en nature (BKI) impliquent une diminution de 10,5 points de Gini en France, contre 6,0 aux États-Unis et les dépenses collectives une diminution de 4,3 points supplémentaires, contre 1 point aux États-Unis.

⁹ Les résultats sont obtenus en appliquant la décomposition de Kakwani au prototype de grille de comptabilité distributionnelle établie par les auteurs du rapport conformément à la méthodologie élaborée par le groupe de travail.

Il est donc souhaitable d'adopter une vision exhaustive de la redistribution incluant tous les modes de financement et tous les types de prestations ou services publics. Tout ce qui est fourni par la collectivité directement ou indirectement est financé directement ou indirectement par la population. Ainsi, la confrontation de l'un et l'autre dans sa globalité permet d'apprécier sans biais la redistribution opérée par les transferts.

Bien sûr, adopter cette vision large pose à son tour des questions d'imputation, dès lors que l'on examine les transferts au-delà du champ classique de la redistribution directement mesurable. Elle suppose de quantifier l'ensemble de ce dont bénéficient gratuitement ou que peuvent acheter les individus ou les ménages dans l'état observé du monde, en comparaison de ce qu'ils auraient pu ou dû acheter dans un monde sans intervention publique. Elle doit préciser qui est le payeur *in fine* de la TVA ou des impôts sur la production, de quel revenu de marché disposeraient les individus si ces prélèvements n'existaient pas et quel y serait le système de prix, qui sont les ménages bénéficiaires des profits non distribués des entreprises, selon quelle clé répartir individuellement le bénéfice des dépenses publiques collectives.

À ces questions, le groupe de travail propose une réponse structurée, microfondée, sous la forme déjà évoquée de « comptes nationaux distribués » (CND) auxquels est consacrée la troisième partie de ce rapport. Repartant des lignes du tableau économique d'ensemble (TEE) de la comptabilité nationale, il s'agit de construire un tableau distributionnel d'ensemble (TDE) où chacune des lignes ventile les revenus et les transferts par tranche de niveaux de vie croissants.

Recommandation 1 : Établir des comptes nationaux distribués s'intégrant dans des normes de comptabilité internationale cohérentes articulées avec celles régissant les comptes nationaux (*System of National Accounts*).

Notons dès à présent que la comptabilité distributionnelle cherche à distribuer le revenu national net à l'ensemble des individus ou ménages résidents (en logement ordinaire ou non), ce qui correspond au même champ que celui de la comptabilité nationale (ONU, 2008). Ce champ est sensiblement plus large que celui des statistiques standards sur les inégalités, ce qui soulève des questions méthodologiques spécifiques (voir partie III).

I.2. Les différents concepts comptables de revenus

Partant de cet objectif d'exhaustivité, le groupe de travail s'est penché sur différentes notions de revenus et transferts, et a jugé nécessaire de s'accorder sur un vocabulaire commun afin de faciliter les comparaisons et le débat public. Dans une visée de nomenclature, des sigles en trois lettres sont également proposés, renvoyant à des acronymes en anglais. Dans ce lexique partagé :

Les « transferts » désignent aussi bien les « prélèvements », versés par les

individus ou les entreprises que les « prestations » reçues par les ménages, directement ou indirectement.

Les « prélèvements » regroupent les impôts sur les différents types de revenus ou de patrimoine (ci-après TIW pour *Tax on Income and Wealth*), les taxes sur les consommations ou les productions (TCP : *Tax on Consumption and Production*), et les cotisations sur les salaires ou les revenus des indépendants pour financer la Sécurité sociale (TSC : *Tax as Social Contribution*).

Les « prestations » sont composées d'allocations monétaires (BCA : *Benefits in Cash*), de transferts en nature (BKI : *Benefits in Kind*) et de dépenses collectives non individualisables (BCO : *Benefits from Collective expenditures*).

S'agissant des revenus, nous nous référerons à plusieurs notions que le groupe de travail s'est attaché à préciser, tant en terme de contour, que de dénomination :

Le « revenu disponible » est un concept bien établi dont la dénomination est largement partagée. C'est la notion de comptabilité nationale qui se rapproche le plus du revenu évalué dans le cadre des statistiques sociales, même si demeurent des différences (*cf. infra*), et, à cet égard, elle représente un pivot pour réconcilier données macro et microéconomiques. C'est un concept de revenu après transferts, mais qui ne prend en compte que les transferts monétaires. Il a l'avantage de se mesurer de façon très directe, mais l'inconvénient d'exclure plusieurs formes de transferts de grande ampleur. Il est possible, ou non, d'inclure les profits non distribués comme le fait la comptabilité nationale. Nous distinguerons l'un et l'autre, lorsque nécessaire, en parlant du second comme du « revenu disponible des ménages » et du premier comme du « revenu disponible élargi des ménages » ou « revenu disponible », ci-après désigné par son acronyme anglais à trois lettres, « IDI » pour *Income DIsposable*.

Le « revenu national net avant transferts (RNNAV) » ainsi que le « revenu national net après transferts (RNNAP) », respectivement en anglais *Net National Income Before Transfers* (NNIBT) et *After Transfers* (NNIAT), que l'on désignera dans une nomenclature en trois lettres comme IBT et IAT (*Income Before Tax* et *Income After Tax*). Au global, bien sûr, puisque les transferts reçus sont le miroir des transferts versés, RNNAV et RNNAP sont identiques et correspondent au revenu national net (RNN) de la comptabilité nationale. Il n'en va pas de même, bien évidemment, dès lors que l'on décompose ce revenu national en différentes strates. Le revenu après transferts se déduit du revenu primaire et est obtenu en ajoutant les diverses allocations sociales, les transferts en nature ainsi que les dépenses collectives, et en déduisant les prélèvements sociaux, les impôts sur le revenu et le patrimoine.

Le « niveau de vie élargi » qui est le revenu national après transferts, rapporté au nombre d'individus éventuellement corrigé d'effet d'échelle (*cf. infra*). Il mesure le niveau de vie réel, au sens élargi du terme c'est-à-dire en intégrant une valorisation monétaire de services rendus par les administrations publiques, et les organisations à but non lucratif.

Le « revenu primaire élargi », qui est quant à lui le revenu national avant transferts ramené à l'échelle individuelle, et sert à matérialiser ce que serait le niveau de vie de chaque individu en l'absence de transferts publics, revenu que la littérature économique qualifie généralement de « revenu de marché ».

La « redistribution élargie ». Ces deux notions de revenu avant et après transferts étant posées, au niveau individuel comme agrégé, la redistribution se mesure en comparant l'une à l'autre. Par construction, il s'agit bien d'une approche comptable de la redistribution. Elle ne préjuge pas d'éventuels ajustements comportementaux (voir section I.5) pour tenir compte du fait que revenus de marché et revenus avant transferts ne coïncident parfaitement qu'à la condition que les transferts publics n'aient pas modifié les premiers.

Le « revenu individualisable », obtenu en ajoutant au revenu disponible les transferts en nature. Ce concept correspond à une notion intermédiaire entre le revenu disponible et le revenu après transferts, équivalent, dans le vocabulaire de la comptabilité nationale, à la notion de « revenu disponible ajusté ». Il s'agit également d'un concept de revenu après transferts, mais qui ne va pas jusqu'au bout de la logique de valorisation des services publics, excluant ceux classifiés comme non individualisables (justice, police, recherche...). De même que pour le revenu disponible, on parle de revenu des ménages ou du secteur privé selon que l'on inclut ou non les profits non distribués. Une notion de « revenu individualisable avant transferts » peut également être définie dans un même esprit, et permettre de mesurer une « redistribution individualisable ». Moins large que la notion précédente, elle offre l'avantage de réduire les hypothèses d'imputation dans des domaines où l'exercice est moins aisé.

Le « patrimoine national net » : il s'agit là d'un concept de patrimoine et non de revenu, autrement dit d'un stock et non d'un flux. Il mesure les actifs des ménages, nets de leurs dettes. Tout comme, en comptabilité nationale, le tableau économique d'ensemble compile données de revenu et données de patrimoine, son intégration à la comptabilité distributionnelle du revenu est importante tant les inégalités de patrimoine sont encore plus élevées que celles de revenu. Des comptes de patrimoine distribués en fonction du niveau de revenu et leur variation d'une année sur l'autre permettent en outre le calcul de taux de rendement du patrimoine en fonction du revenu. Leur intégration sera facilitée par le travail en cours de la Direction des statistiques monétaires et financières à la Banque de France, dans le cadre des recommandations d'un groupe expert de la BCE, et qui devrait aboutir à l'établissement de comptes distributionnels de patrimoine.

<p>Recommandation 2 : Intégrer la distribution des patrimoines dans la comptabilité nationale distributionnelle afin d'en garantir la cohérence d'ensemble.</p>
--

Insistons sur le fait que tous les agrégats de revenu listés ici – et il en sera de même dans la suite de ce rapport, sauf mention contraire – sont des notions de revenu nets, c'est-à-dire, diminués de la consommation de capital fixe (CCF). Le groupe de travail fait ainsi sienne cette recommandation de la commission Stiglitz, qui avait noté que si les valeurs brutes sont des notions utiles pour la modélisation macroéconomique, ce sont bien les revenus et transferts nets qui retracent le mieux la redistribution.

Soulignons aussi que le revenu disponible est la notion la plus proche des revenus effectivement perçus par les ménages, et plus encore désormais avec le prélèvement à la source. C'est encore au sein du revenu disponible que se détermine l'arbitrage entre

consommation et épargne ou endettement, compte tenu de la question désormais bien documentée des dépenses contraintes. Les revenus non distribués des entreprises et les dépenses publiques collectives sont des concepts moins tangibles, qui peuvent s'éloigner du ressenti des ménages, en particulier pour les plus modestes. Le RNNAV, et dans une moindre mesure le RNNAP, ont des interprétations agrégées et plus abstraites qui sont propres à la comptabilité distributionnelle. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de recourir, notamment dans les publications destinées à un public large, aux différentes notions élargies définies plus haut, qu'il s'agisse de revenu primaire, de niveau de vie ou encore de redistribution.

Le revenu disponible des ménages est également la variable de revenu la plus simple à construire à partir des sources classiques, et aussi la plus usitée par les instituts de statistiques, notamment pour calculer le niveau de vie des personnes qui composent ces ménages. Dans le présent rapport, c'est le niveau de vie qui sert de référence pour classer les individus et les répartir en différents groupes. Ce choix évite d'avoir à prendre en compte d'éventuels effets de reclassement dus à d'autres formes de revenu ou aux transferts.

Cependant, il n'existe pas de consensus dans la littérature à ce stade concernant la « bonne » manière de classer les individus : la méthode peut varier d'une étude à l'autre, selon la question de recherche posée. D'autres concepts peuvent être considérés, comme le revenu national avant ou après transferts. Par exemple, tout comme on calcule généralement un taux d'imposition sur le revenu avant impôt, on peut souhaiter calculer les taux moyens de prélèvement par catégorie sur le revenu avant transferts, et, partant, classer les individus en fonction de leur revenu avant transferts (voir **Recommandation 5**).

Une autre question débattue, et de nature à influencer fortement les résultats dans la construction du revenu avant transferts, concerne la prise en compte des revenus différés tels que le chômage et les retraites (voir **Recommandation 22**). En effet, plusieurs concepts de revenus avant transferts peuvent être imaginés. Le revenu des facteurs correspond au revenu que reçoivent les individus en raison de la possession des facteurs de production (travail ou capital). Il exclut toute forme de transferts publics, qu'ils aient lieu à travers le système d'assurance sociale ou à travers les autres transferts sociaux. Ce revenu des facteurs inclut notamment l'ensemble des revenus du travail dits « superbruts » (incluant les cotisations patronales) et les revenus des indépendants. Il se rapproche du concept de revenu de marché (*market income*) parfois rencontré dans la littérature (cf. section I.5) et exclut donc les revenus différés.

La pertinence de comparaisons fondées sur ce concept est néanmoins sujette à débat. En effet, dans les pays disposant d'un système de retraite par répartition, la population des retraités reçoit souvent un revenu des facteurs proche de zéro (voir la section III.1.e). Considérer ces revenus comme quasi-nuls donne une vision déformée du niveau de vie ou de la catégorie sociale des individus concernés. Cela complique la comparaison internationale avec les pays disposant d'un système de retraite par capitalisation, au sein desquels ces revenus sont considérés comme un revenu des facteurs issus de l'épargne. En outre, cette optique rend la structure des inégalités

particulièrement dépendante de la structure par âge de la population¹⁰.

Aussi le groupe de travail s'est-il accordé pour introduire, en variante, le concept complémentaire de **revenu avant transferts y compris revenus différés** (ou revenus de remplacement). Il s'agit du revenu des facteurs, augmenté des revenus de remplacement (retraites et chômage) et diminué des cotisations sociales associées. Afin de s'assurer que l'impact de cette transformation laisse inchangé le revenu primaire agrégé, on y retranche le cas échéant le solde entre ces revenus différés et des prélèvements qui les financent, solde qu'il convient alors de répartir entre les individus¹¹.

Intégrer les revenus différés plutôt que se limiter au revenu des facteurs correspond à une approche assurantielle du système de retraite par répartition. Les systèmes d'assurance sociale obéissent prioritairement à une logique contributive : je reçois, à un moment de ma vie, les sommes que j'ai versées ou les droits sociaux que j'ai ouverts à un autre moment. Pour différentes raisons que nous ne détaillons pas ici, notamment d'ordre démographique, mais aussi par décisions successives des autorités régissant ces régimes, ceux-ci intègrent néanmoins presque toujours, plus ou moins intensément, une dimension redistributive. Idéalement, il serait souhaitable de distinguer ces deux composantes pour ne prendre en compte que l'aspect contributif (voir Cheloudko, Martin et Tréguier (2020)). Côté contributions, par exemple, cela implique de distinguer les cotisations avant application des exonérations, des exonérations de cotisations elles-mêmes¹².

Entre ces deux voies, le rapport a choisi, comme référence, la première afin de coller au mieux à la comptabilité nationale et de mesurer les effets redistributifs des transferts publics. Le revenu national net avant transferts n'intègre donc ni les pensions versées, ni les allocations chômage reçues. Pour autant, le groupe de travail recommande de produire autant que possible, en variante, l'indicateur considérant les retraites et le chômage comme revenus primaires, afin de tester et commenter la sensibilité des résultats à ce choix principal. Dans la pratique, si les individus ne sont pas reclassés dans l'exercice de décomposition par nature de revenu ou par catégorie de transfert, mais gardés toujours dans la même tranche de niveau de vie, les différences sur les indicateurs d'inégalités de la forme avant-après sont faibles.

I.3. Comment ordonner les individus ?

Après avoir défini les différentes notions de revenus et de transferts, puisque l'étude de redistribution consiste à quantifier qui paie et qui reçoit quoi en fonction de sa position dans l'échelle des revenus, il convient de s'interroger sur les méthodes

¹⁰ Il est possible de contourner partiellement ces problèmes en se restreignant à la population active ou en âge de travailler. Cependant, cette approche ne permet pas de distribuer l'ensemble du revenu national, ni d'estimer les inégalités et la redistribution dans son intégralité.

¹¹ Dans ce rapport, la répartition est fondée sur une moyenne pondérée des impôts individualisables.

¹² Cette partie est par exemple équilibrée par des prélèvements qui peuvent être plus ou moins progressifs, comme c'est le cas en France avec l'État qui rembourse à la Sécurité sociale tout ou partie du montant des exonérations.

pertinentes pour opérer ce classement. La question est aussi simple que la réponse est complexe, tant on voit bien par exemple qu'un couple avec deux enfants et 2000 euros de revenus mensuels ne peut pas être considéré comme plus riche qu'un célibataire avec 1500 euros. Plusieurs points sont importants quand il s'agit d'établir ou de comparer des distributions de revenus :

1. Comment sont constituées les entités (ménages, foyers ou individus) ?
2. Quelle est l'hypothèse « d'économies d'échelle » au sein du ménage, et comment est définie l'unité statistique associée ?
3. Quelle est la notion de revenu fondant le classement des individus, et si les individus sont reclassés, quels sont les effets de noria ?
4. Quelle est la granularité pertinente des quantiles, en fonction de la précision des données, comment sont constitués ces quantiles, et comment sont calculés les variables du quantile (moyennes, masses) ?

Avant d'y revenir plus en détail, soulignons qu'une première source potentielle de différence de mesure de la redistribution des revenus par des indicateurs d'inégalités ou la confrontation de distributions pré et post-transferts, peut provenir de la distinction entre foyer fiscal, c'est-à-dire l'unité légale qui déclare et paie conjointement un impôt, et le ménage qui, dans les statistiques, est l'unité qui définit l'agrégation des transferts. Il existe également des écarts de contour des foyers sociaux selon la prestation, l'âge des enfants à charge diffère par exemple entre la définition du foyer pour le revenu solidaire d'activité (RSA) et celle du foyer fiscal.

Des résultats produits spécifiquement par le groupe de travail¹³ ont montré que les distributions de niveau de vie sont assez proches si on considère comme unité statistique le foyer fiscal ou le ménage, même si celle des foyers est plus étalée. Sans être considérables, les écarts sur les indicateurs d'inégalité et de pauvreté ne sont pas négligeables. Les évolutions dans le temps ne sont, elles, pas significativement différentes. L'entité de base considérée, individu, foyer ou ménage constitue néanmoins une première dimension possible des écarts entre les différents travaux sur laquelle il convient d'être attentif.

Les ménages se composent eux-mêmes d'individus. On considère en général que les ressources sont partagées entre les individus d'un même ménage, à la fois pour des raisons conceptuelles de partage effectif des ressources au sein d'un foyer, et pratiques, certains types de revenu étant difficiles à attribuer à un membre du foyer uniquement. Dans certains cas, en particulier les revenus du travail, il peut être justifié de distribuer individuellement ces revenus à ceux qui en sont les destinataires, sans partage avec les personnes à charge du ménage. Dans d'autres cas, les revenus peuvent être non individualisables, comme les revenus fonciers ou d'épargne d'un ménage. Dans le cadre de ce rapport, nous considérons que le revenu est partagé entre les membres d'un

¹³ Une brève note intitulée « distribution des niveaux de vie : foyer vs ménage » a été produite par Jérôme Accardo en mai 2019. Elle compare sur l'ERFS différents indicateurs selon les conventions de répartition des revenus au sein des foyers et les distributions des niveaux de vie. Les écarts d'indicateurs classiques sont par exemple 2 points de Gini en plus pour la distribution par foyer et + 1,2 point de pauvreté.

ménage. La façon de distribuer les revenus au sein même des ménages relève de la question des échelles d'équivalence, que nous abordons en détail en partie II.3.

Une question complémentaire, non étudiée ici, pourrait par exemple faire l'objet de développements futurs : avec la mise en place du prélèvement à la source en France, des données sont désormais disponibles dans notre pays pour examiner la répartition du revenu au sein des ménages.

I.3.a. Les échelles de standardisation des revenus

Dans les travaux préparatoires à ce rapport, le groupe de travail a relevé que les choix concernant les échelles dites de standardisation, ou d'équivalence, peuvent jouer un rôle important dans la mesure des revenus et donc avoir des effets affichés sur les inégalités. En effet, les besoins d'un ménage augmentent si sa taille augmente mais, en raison d'économies d'échelle dans la consommation, la hausse des dépenses induites n'est pas proportionnelle. Par exemple, les besoins en surface de logement, en électricité ou transport individuel, notamment la voiture, ne sont pas trois fois plus élevés pour un ménage de trois personnes que pour une personne seule. Quatre mille euros mensuels de revenus confèrent donc un niveau de vie supérieur à un couple avec deux enfants que mille euros à un célibataire sans enfant.

Dans de nombreux cas, en particulier pour l'analyse de la pauvreté, il est indispensable de prendre en compte de tels effets. Ainsi, un indicateur comme le niveau de vie de l'Insee, Eurostat ou l'OCDE est standardisé pour tenir compte de ces disparités. Il s'agit de diviser les revenus calculés du ménage par un coefficient mesurant les économies d'échelle, dite échelle de standardisation. Dans les travaux sur la mesure des inégalités, plusieurs usages ont cours, le plus souvent pour des raisons d'interprétation de ces échelles d'équivalence, et parfois pour des contraintes liées à la disponibilité des données.

Une première approche s'attache à mesurer des situations comparables entre ménages de taille et de composition différentes. Ainsi, l'Insee et les instituts de statistique publique utilisent les unités de consommation (UC). Ce concept, utilisé pour calculer le niveau de vie, s'appuie sur l'échelle dite « de l'OCDE modifiée » introduite dans les années 80, qui attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et de 0,3 aux autres membres du ménage (Hourriez & Olier, 1998). Sans accès aux âges des personnes du ménage, l'OCDE utilise une échelle dite « *square root* » (SQR) qui standardise le revenu disponible avec la racine carrée du nombre d'individus du ménage.

Figure 6 : Comparaison des échelles de standardisation par type de ménage

Type de ménage	Poids de standardisation appliqué au ménage				
	Revenu non corrigé	UC	ESA	SQR	Par tête
1 adulte	1	1	1	1	1
2 adultes	1	1,5	2	1,4	2
2 adultes, 1 enfant	1	1,8	2	1,7	2
2 adultes, 2 enfants	1	2,1	2	2	4
2 adultes, 3 enfants	1	2,4	2	2,2	5
1 adulte, 1 enfant	1	1,3	1	1,4	2
1 adulte, 2 enfants	1	1,6	1	1,7	3
1 adulte, 3 enfants	1	1,9	1	2	4

Note : on suppose les enfants âgés de moins de 14 ans dans le calcul des UC.

Une seconde approche partage le revenu entre les personnes du ménage qui en sont les percepteurs directs, soit à parts égales, soit selon la répartition observée quand les données sont disponibles¹⁴. Les données *PovcalNet* de la banque mondiale sont ainsi données « *per capita* », c'est-à-dire en divisant le revenu du ménage de manière égale entre tous ses membres, sans prise en compte d'aucune économie d'échelle. Le WIL, dans le cadre du projet DINA, utilise quant à lui l'échelle dite « *equal-split adults* » (ESA) qui attribue un poids égal à chaque adulte d'un couple, les individus mineurs du ménage n'étant pas pris en compte en raison de leur non-perception de revenus en propre. Les personnes à charge majeures sont individualisées avec leurs revenus propres.

Cette section propose de comparer les différentes pratiques et d'en mesurer les écarts pour la France. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer l'analyse sur une même base de revenus¹⁵, ici le revenu disponible de l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Théoriquement, les écarts peuvent être importants si la distribution du niveau de vie dépend fortement des configurations familiales. Dans la pratique, les écarts entre les conventions diffèrent selon les indicateurs, l'angle d'analyse adopté et la granularité du découpage.

Ainsi, pour résumer les principales conclusions des explorations conduites en la matière par le groupe de travail, les analyses ESA et UC sont proches en ce qui concerne les distributions des variables de revenus, mais s'éloignent quand il s'agit d'étudier la pauvreté, les configurations familiales, les extrémités de distribution. L'approche SQR se distingue des deux précédentes par une « population », c'est-à-dire un nombre total d'unités, plus faible, et des variables de revenus plus élevées. Les écarts sont dus en partie aux effets démographiques et augmentent avec le niveau de vie. Les distributions des configurations familiales selon le niveau de vie sont assez proches pour les UC et le SQR. Mais pour les ESA, les couples avec enfants sont davantage représentés dans le

¹⁴ Les données fiscales de prélèvement à la source fournissent des informations concernant le partage des revenus au sein des ménages, aux États-Unis et en France depuis 2018.

¹⁵ Cette section est tirée d'une note de Jorick Guillauneuf de mai 2019 « Impact du choix d'une échelle de standardisation du revenu disponible sur les indicateurs d'inégalité ». Elle contient les séries et graphiques commentés dans cette section. Des éléments complémentaires fournis par Jérôme Accardo lors de la séance 2 du groupe de travail sont également disponibles.

haut de la distribution obtenue.

L'approche du revenu par personne présente le même avantage que l'ESA au sens de la simplicité du passage du revenu mesuré au niveau individuel à la masse de revenu agrégé. Elle a l'avantage d'inclure dans l'analyse les enfants, part importante de la population qui peut grandement varier d'un pays à l'autre, et dont le nombre ou l'âge est pris en compte dans le calcul de nombreuses prestations. Mais aussi l'inconvénient de ne pas tenir compte des effets d'économie d'échelle. Par souci de simplicité et parce qu'elle est peu utilisée dans les études sur la redistribution, nous n'incluons pas cette approche dans les comparaisons qui suivent.

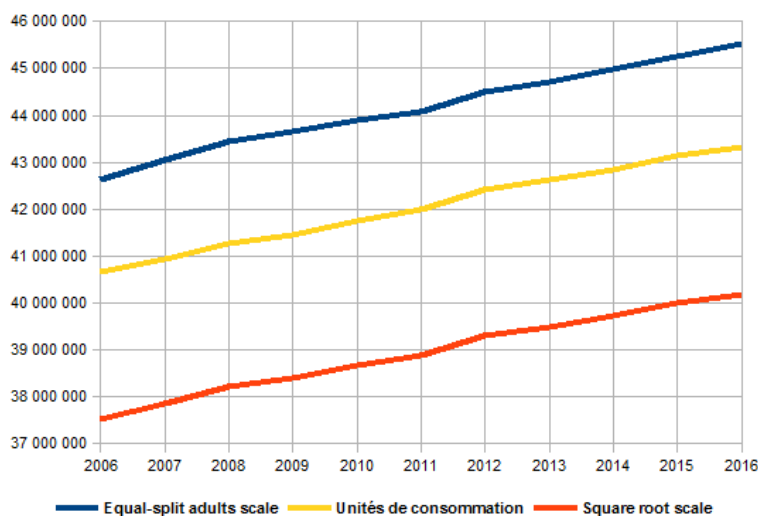
Concernant les trois autres usages, les indicateurs calculés à partir de l'ERFS montrent des écarts entre les distributions de revenus disponibles selon l'échelle de standardisation utilisée : ces derniers sont assez marginaux entre les déciles calculés à l'aide des UC et de l'ESA (toujours inférieurs à 1 % en valeur absolue), bien plus prononcés avec l'échelle SQR (de 8 à 10 %). Ces écarts de niveau restent relativement stables dans le temps, de sorte que l'évolution des inégalités aurait un profil similaire quelle que soit l'échelle utilisée, comme le montrent les constats suivants :

- La médiane du revenu disponible standardisé de 2016 est de 20 520 € pour les UC, 20 370 € pour l'ESA et 22 420 € pour le SQR. Les évolutions de la médiane depuis 10 ans sont en revanche très proches selon les différentes échelles.
- Aux extrémités de la distribution (1^{er} dixième et 95^e centième), les écarts sont légèrement plus prononcés : ESA et UC sont très proches alors que SQR est systématiquement au-dessus de l'ordre de 10 %. Cependant, les tendances demeurent globalement proches ;
- L'indice de Gini calculé à partir de l'échelle SQR est également légèrement plus élevé (0,291 contre 0,288 avec les UC et 0,287 avec l'ESA) mais les variations des trois indicateurs sont très proches.

Les taux de pauvreté calculés à partir des trois échelles diffèrent en revanche davantage, tout en restant relativement proches pour la plupart des indicateurs couramment utilisés : en 2016, le taux de pauvreté à 60 % calculé à partir de l'échelle des UC publié usuellement par l'Insee est de 14,0 % ; il aurait été inférieur en le calculant avec l'échelle des ESA (13,2 %) et légèrement supérieur avec celle du SQR (14,4 %).

Les évolutions des indicateurs diffèrent également sensiblement, l'écart s'étant accru sur 5 ans : ainsi entre 2012 et 2016, la baisse du taux de pauvreté calculé avec les ESA (- 0,6 point) aurait été nettement plus prononcée qu'avec les deux autres échelles (- 0,2 point). Les écarts peuvent être davantage prononcés sur des sous-populations, par exemple pour certains types de ménages comme les familles monoparentales. Ces différences s'expliquent principalement par la différence de poids selon la configuration du ménage (voir Figure 6) et par la différence de taille des populations (voir Figure 7 ci-dessous).

Figure 7 : Évolution du total de la population standardisée selon l'échelle d'équivalence en France, 2006-2016

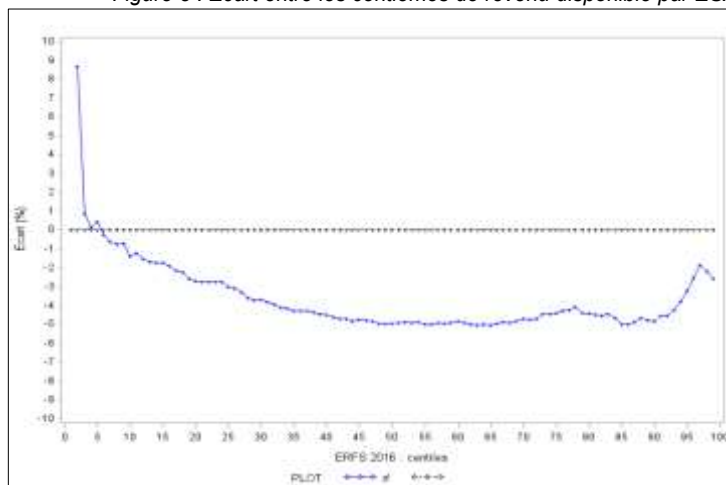


Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2016.

En comparant plus finement les approches UC et ESA, on constate d'abord que le nombre total d'unités diffère finalement assez peu. En calculant à partir de l'ERFS 2016, il y a 43,8 millions d'UC et 45,2 d'adultes. En première approximation, la distribution du revenu disponible par ESA sera en moyenne environ 3 % en dessous de celle du niveau de vie. Cet écart varie néanmoins substantiellement le long de l'échelle de niveau de vie, notamment tout en bas de l'échelle de revenus (voir Figure 8).

Figure 8 : Écart entre les centièmes de revenu disponible par ESA et par UC en France

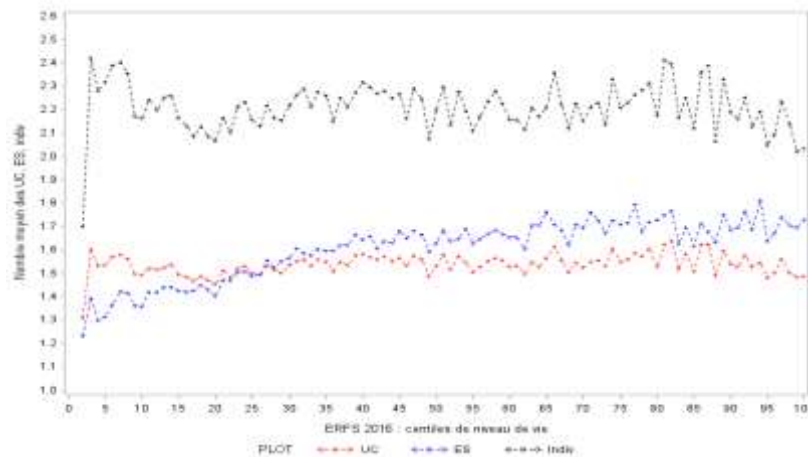


Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : centiles de foyers ; l'écart sur le 1^{er} centième (>70 %) est tronqué sur ce graphique.

Ces écarts s'expliquent notamment par la différence de composition des ménages le long de l'échelle de niveau de vie selon les deux conventions. La Figure 9 indique que le nombre d'ESA croît en fonction du niveau de vie, quand les individus sont classés en fonction du niveau de vie de leur ménage.

Figure 9 : Nombre moyen d'unités par centième de niveau de vie en France



Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

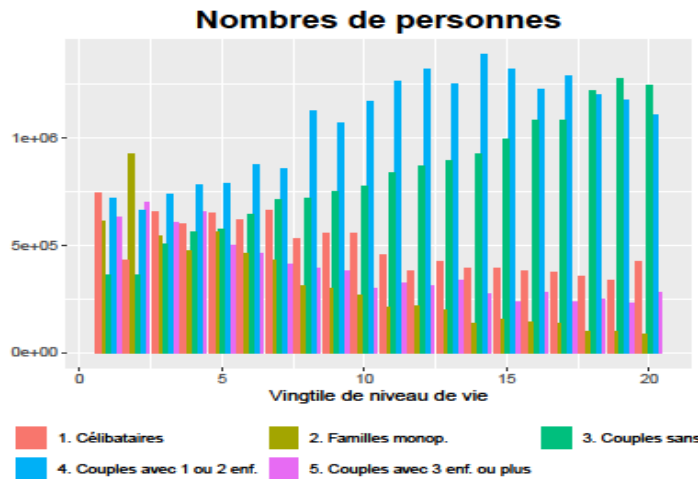
Note : centiles de ménages de niveau de vie = revenu disponible par UC.

Recommandation 3 : Présenter explicitement les choix concernant les échelles d'équivalence utilisées pour comparer les types de ménages de composition différente et, autant que possible, détailler les conséquences des choix adoptés, en prenant en compte les contraintes liées à la disponibilité des données (composition des ménages, âge des enfants, etc.). Plusieurs approches complémentaires existent, l'une plutôt tournée vers l'étude du niveau de vie des ménages et sa distribution (nombre d'unités de consommation), l'autre plutôt tournée vers la distribution des revenus primaires (nombre d'adultes ou nombre d'individus) ; elles s'utilisent et s'interprètent de manière différente.

Recommandation 4 : Adopter de façon cohérente la convention concernant les échelles d'équivalence, c'est-à-dire ne pas en changer pour comparer les effets redistributifs des transferts.

La relative stabilité des UC le long de la distribution de niveau de vie repose sur deux effets démographiques qui se compensent en France. Au bas de la distribution, les ménages sont plutôt des familles monoparentales et des personnes seules. Au sommet de la distribution, les ménages sont plutôt des couples avec peu ou pas d'enfant. Les ménages médians sont plutôt des couples avec enfants.

Figure 10 : Configurations familiales selon le niveau de vie



Source : modèle Ines 2016, graphique tiré de (André & Sireyrol, 2019)

L'usage des UC se distingue de celui de l'ESA sur un autre point important. En accordant des parts fictives de revenu, les montants agrégés comptables ne correspondent pas à la somme des montants individuels. Ainsi, par exemple, la moyenne par dixième n'est pas égale à l'agrégat divisé par le nombre d'UC. Pour la même raison, la somme du revenu par UC de chaque individu ne correspond pas à l'agrégat de la comptabilité nationale (la différence est liée au nombre d'UC). En conséquence, connaître l'agrégat et le nombre d'UC par dixième ne permet pas de calculer exactement le revenu équivalisé moyen du dixième.

A contrario, en utilisant l'ESA ou le revenu par tête, si on somme le revenu de chaque individu, on retombe sur l'agrégat de la comptabilité nationale. Si on divise ensuite par le nombre d'individus, on retombe sur la moyenne (*i.e.* agrégat divisé par la taille de la population), résultat particulièrement utile dans le cadre d'un exercice de comptabilité distributionnelle.

Figure 11 : Appartenance à un dixième de niveau de vie selon l'échelle d'équivalence

		EQUAL-SPLIT ADULTS									
		D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
UNITÉ DE CONSOMMATION	D1	7,5	1,5	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
	D2	2,3	3,1	2,6	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
	D3	0,5	2,7	2,5	3,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0
	D4	0,1	1,7	1,9	1,8	3,8	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0
	D5	0,1	0,4	2,2	1,2	1,3	3,7	0,5	0,4	0,2	0,1
	D6	0,0	0,2	0,5	2,7	0,9	1,3	3,3	0,5	0,3	0,1
	D7	0,0	0,2	0,1	0,6	2,7	1,1	1,5	2,9	0,5	0,1
	D8	0,0	0,0	0,2	0,1	0,5	2,4	1,7	1,9	2,6	0,3
	D9	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	1,6	2,7	3,0	1,9
	D10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	2,6	6,8

Lecture : 3,1 % des ménages appartiennent à la fois au D2 en classant par UC et au D2 en classant par ES.

Source : Ines 2018 (ERFS 2016), calculs des auteurs.

Le tableau de la Figure 11 représente les changements de dixième selon les deux classements, UC et ESA. Les éléments sont principalement diagonaux au sens où très

peu de ménages ont plus d'un dixième de différence selon les deux types d'échelle d'équivalence.

À partir du modèle Ines, s'appuyant sur les données ERFS, la différence du nombre d'unités ESA-UC a pour support [min = -2,3 ; max = 5,0] (valeur minimale et valeur maximale) pour une valeur moyenne de cet écart égale à 0,22. La distribution entre les deux échelles d'équivalence est assez proche : P01 = -0,9 et P99 = 1,5, pour une médiane à 0 et un troisième quartile (P75) à 0,5.

Les UC sont utiles pour mesurer comment la redistribution en direction des enfants et des familles modifie leur niveau de vie. En calculant le revenu disponible par ESA, on change la composition du bas de la distribution, notamment la place de familles monoparentales. Néanmoins, sans que cette limite soit réhabilitaire, le classement par UC, outre le côté abstrait du concept, repose sur des données de consommation dont la mesure est par nature imprécise (voir Accardo (2007), Hourriez et Olier (1998) ou Lechene (1993) pour une revue de littérature). Les estimations peuvent d'ailleurs varier dans le temps ou l'espace (voir par exemple Martin (2017), Martin et Périvier (2018) et Martin (2015)). Les poids attribués aux individus selon l'âge et la composition familiale font l'objet de débats.

1.3.b. Quelle notion de revenu pour ordonner les ménages ?

Une fois clarifiée la question du dénominateur – par combien diviser le revenu du ménage –, se pose celle du numérateur. Quel concept de revenu retenir parmi les différentes notions retenues (I.2) ? Il convient au préalable d'introduire une distinction entre le revenu utilisé pour classer les individus et le revenu utilisé pour mesurer la redistribution. Dans de nombreux cas, ces deux concepts sont confondus. Mais il est souvent utile de les séparer, afin d'éliminer les effets de reclassement lorsque l'on compare deux distributions. En effet, si le résultat de la mesure de la distribution entre deux concepts de revenu est lié en premier lieu au contour des revenus qui sont comparés et donc aux transferts pris – ou non – en compte, le choix de la méthode de classement n'est pas neutre.

Une première option consisterait à classer ; d'une part, selon le revenu avant transferts et, d'autre part ; selon le revenu après transferts. En standardisant le cas échéant, les individus sont ordonnés selon la valeur de ce revenu afin de comparer les deux distributions par dixième, vingtième ou centième par exemple. C'est *de facto* ce qu'il se produit lorsque l'on calcule le coefficient de Gini avant et après transferts sur données microéconomiques. La difficulté est que les ménages n'appartiennent pas toujours au même groupe selon le revenu considéré ; les effets de transfert ne sont pas directement comparables en raison des effets de reclassement, qui peuvent être notables. C'est par exemple le cas pour les retraites (voir la section III.1.e). En considérant la retraite comme une prestation en cohérence avec la comptabilité nationale, alors les retraités aisés vont se retrouver en bas de l'échelle en revenu avant transferts, et en haut après transferts. Comparer alors les revenus du bas de l'échelle avant et après transferts perd son sens puisque les individus ne sont plus les mêmes.

Dans une optique de mesure de « qui paie quoi » et « qui reçoit quoi », il est impératif que le classement des individus reste fixe tout au long de la redistribution.

Pour en revenir à l'exemple du calcul de l'indice de Gini, on ne reclassera pas les individus pour passer d'une dimension à l'autre du revenu. Dès lors que le principe d'un classement fixe est admis, trois options principales sont envisageables, dont le groupe a précisément débattu : un classement selon le revenu avant transferts, un classement selon le revenu après transferts, et un classement selon le revenu disponible ou le niveau de vie.

Le groupe s'est accordé sur le fait que, si une norme comptable onusienne devait être définie, le revenu disponible par unité de consommation, c'est-à-dire le niveau de vie, est la variable de classement la plus à même de favoriser des comparaisons internationales solides, à la fois comme la notion la plus tangible pour les citoyens, et comme le revenu le moins dépendant des normes d'imputation. Ce choix de norme n'enlève néanmoins rien à la pertinence d'autres options, notamment le classement en fonction du revenu avant transferts à des fins d'études, par exemple, des effets de comportement d'élasticité du facteur travail et du capital aux transferts opérés.

Recommandation 5 : Aux fins de production de comptes nationaux distribués et dans le cadre de normes comptables internationales, privilégier le revenu disponible par unité de consommation comme principale variable de classement.

Recommandation 6 : Aux fins d'études, d'autres options de classement peuvent être considérées ; dans ce cas, afficher clairement la variable de classement et le mode de calcul du montant, reçu ou versé, pour chaque transfert (agrégation au niveau du ménage par exemple).

Recommandation 7 : Une fois établi le classement selon l'un ou l'autre concept de revenu, conserver fixes les tranches de niveau de vie (afin d'éviter les reclassements et le biais qui s'ensuit) ; privilégier un nombre d'individus identique pour chaque tranche (plutôt qu'un nombre identique de ménages) et, à défaut, indiquer le nombre d'individus dans chaque tranche.

I.3.c. Quelle granularité pour les groupes de revenu ?

Afin d'éviter un abus de langage courant, on parlera de décile, centile ou millile uniquement pour désigner des quantiles (seuils de la distribution). On parlera de dixième, centième ou millième pour désigner les groupes d'individus classés par ces quantiles. Ainsi, le dernier centile de la distribution fait référence au revenu minimal permettant d'appartenir aux 1 % les plus riches. Le dernier centième fait référence au groupe d'individus composé par ces 1 % les plus riches.

Dans Alvaredo *et al.* (2016), le centième du haut est divisé en millièmes, le millième du haut en dix-millièmes, et le dix-millième du haut en cent-millièmes, afin

d'obtenir le plus de précision possible sur le haut de la distribution. Cette approche s'explique notamment par la forte concentration des patrimoines au sein du dixième supérieur. Ainsi, le dixième le plus riche concentre près des trois quarts du patrimoine aux États-Unis (WID.world, 2020) et le centième supérieur, près de 40 % de la richesse totale. Dès lors que l'on s'intéresse à la redistribution des richesses, l'utilisation d'une échelle fine devient essentielle.

Dans le cas de variables dont la variance dans le haut de la distribution n'est pas bornée, comme c'est le cas pour les revenus ou le patrimoine par exemple, la granularité avec laquelle de telles estimations sont effectuées est importante. Si les données sources ne présentent que trop peu d'individus dans le haut de la distribution, une variation d'une année sur l'autre peut alors être uniquement liée à un biais d'échantillonnage et non pas à une variation réelle. C'est par exemple le cas si, une année, l'individu le plus riche est présent dans l'enquête et ne l'est plus l'année suivante.

Dans le cas du modèle Ines ou des données ERFS (130 000 individus), une analyse de variables discrètes (bornées par construction) est possible par centième mais pour des variables continues concentrées (comme les revenus ou le patrimoine), la robustesse des résultats se limite plutôt au niveau du dixième (top 10 %) ou du vingtième (top 5 %).

Il importe de toujours veiller à la taille des cellules étudiées : un croisement par vingtième, statut d'activité et type de famille peut, par exemple, être trop fragile. Le recours aux fichiers exhaustifs fiscaux est le moyen le plus direct d'avoir une vision précise des inégalités jusqu'au sommet de la distribution. C'est pourquoi l'Insee mobilise par exemple l'exhaustif fiscal et social FILOSOFI pour étudier le très haut de la distribution des revenus.

Recommandation 8 : Effectuer la distinction de vocabulaire entre quantile (seuil inférieur) et quantième (groupe), en utilisant par exemple les termes déciles / dixièmes et centiles / centièmes.

Recommandation 9 : Toujours fournir le nombre d'entités dans la tranche (ménages, personnes, enfants, nombre d'échelles d'équivalence, etc.) afin de faciliter les comparaisons entre les différentes approches.

Recommandation 10 : Autant que possible, décrire le sommet de la distribution au centième et au millième en mobilisant les données exhaustives, à défaut par dixième ou vingtième pour des données ménages usuelles d'enquête. Ne présenter des résultats que dans la mesure où leur robustesse statistique est suffisante, ou les accompagner d'une estimation de leurs marges d'erreur.

Recommandation 11 : En calculant les montants des transferts au sein des quantièmes, veiller à la cohérence des usages, soit en calculant la somme des transferts, soit en calculant les transferts par

unité, mais en conservant la même échelle que celle qui a servi à construire les quantiles.

I.4. Comment mesurer la redistribution et les inégalités ?

Les distributions avant et après transferts étant établies, il est d'usage de mesurer la redistribution en comparant les indicateurs d'inégalités de ces deux distributions. Comme le souligne la section précédente, la manière avec laquelle sont définis et distribués les revenus influence la mesure affichée de la redistribution. Cette section met en évidence que les choix retenus en matière d'indicateurs d'inégalités influencent fortement les messages qui ressortent de leur usage.

I.4.a. Les principaux indicateurs existants

Les principaux indicateurs d'inégalités peuvent être classés en deux catégories¹⁶. La première a une vocation principalement descriptive. Elle regroupe des indicateurs comme :

- le coefficient de Gini, fondé sur la courbe de Lorenz ;
- les parts de revenu total allant à chaque groupe de revenus (les 1 % les plus aisés, les 10 % les plus aisés, les 50 % les moins aisés et les 40 % entre ces deux derniers groupes) ;
- ou les différents ratios de revenu par quantile ou quantième de la population, comme le ratio interdécile, le ratio $(100-S80)/S20$ ¹⁷ utilisé par le PNUD et en France par l'Insee, les ratios de Palma qui se focalisent sur l'écart entre les 10 % les plus aisés et les 40 % les moins aisés, la série de ratios T10/B50, M40/B50, T10/M40 et T10/B90¹⁸ ;
- ou encore l'indice de Hoover qui mesure la somme des écarts avec la distribution égalitaire pour les revenus inférieurs à la moyenne.

La seconde catégorie vise non seulement à mesurer les inégalités, mais également à en quantifier les conséquences en matière de bien-être. Elle s'inspire des travaux de Dalton (1920), Atkinson (1970) et Sen (1973). Y parvenir suppose de préciser le lien entre la distribution de revenus et le bien-être collectif procuré par ces revenus. Ces travaux supposent qu'il existe une fonction qui relie le bien-être collectif avec la

¹⁶ Cette partie s'inspire des travaux en cours rassemblés dans André M. et Germain J.-M. (2021).

¹⁷ Qui rapporte le revenu moyen des 20 % les plus riches aux 20 % les pauvres, appelé QSR (*Quantile Share Ratio*).

¹⁸ T10, M40, B50 et B90 représentent respectivement le revenu moyen des 10 % les plus aisés, des 40 % du milieu, des 50 % les moins aisés et des 90 % les moins aisés.

distribution de revenu des individus, additive dans le cas d'Atkinson.

L'indice de Dalton mesure ainsi l'écart, en pourcentage de bien-être, entre la distribution réelle et la distribution égalitaire ; les indices d'Atkinson et Sen proposent une quantification monétaire du bien-être à partir de la notion de revenu égal équivalent. Le revenu égal équivalent est le revenu égalitaire procurant le même niveau de bien-être que la distribution effective des revenus.

Pour des opérations de redistribution équilibrées, au premier ordre, la variation de revenu équivalent mesurée en pourcent du revenu national net est d'ailleurs proportionnelle à la variation de bien-être. C'est la raison pour laquelle on peut aussi parler de bien-être monétaire (*monetary welfare*) pour désigner ce revenu égal équivalent.

L'indice d'inégalité d'Atkinson¹⁹, qui mesure l'écart en pourcentage entre le revenu égal équivalent et le revenu moyen, possède donc une propriété importante, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier le caractère redistributif d'un système socio-fiscal : sa variation est directement interprétable en matière de bien-être.

1.4.b. Indicateur de Gini : bien-être et redistribution

Il n'y a, en réalité, pas de frontière étanche entre les approches descriptives et en bien-être. Yitzhaki (1979) a mis en évidence une interprétation du coefficient de Gini en matière de privation monétaire au sens de Runciman (1966). Dans cette logique, les écarts de revenus provoquent un sentiment de privation égal à la moyenne des écarts aux revenus supérieurs. Le bien-être collectif est quant à lui égal au revenu moyen diminué de la privation moyenne. Yitzhaki (1979) montre que le coefficient de Gini est égal à la privation moyenne rapportée au revenu moyen. Le coefficient de Gini ne s'inscrit pas dans le cadre analytique d'Atkinson puisque l'utilité ne dépend pas seulement de son propre revenu, mais aussi de celui des autres. Il relève du cadre plus général proposé par Sen (1973).

La fonction de bien-être sous-jacente ainsi définie possède plusieurs propriétés intéressantes : en particulier, comme pour l'indice d'Atkinson, sa variation en points de revenu moyen est égale à la variation en niveau de l'indice de Gini, dès lors que les transferts sont équilibrés en recettes et dépenses. En effet, l'écart de bien-être se calcule par la variation en différence de la fonction de bien-être.

Ces considérations théoriques permettent d'orienter les pratiques au sens où il est préférable de comparer les indices d'inégalités avant et après redistribution en niveau plutôt qu'en pourcentage ; les valeurs obtenues ainsi s'interprètent en point du revenu national net.

¹⁹ L'indice de Sen en est une généralisation lorsque la fonction d'utilité n'est pas additive. En ce qui le concerne, l'indice de Dalton compare directement le bien-être de la distribution réelle à celui de la distribution égalitaire.

Recommandation 12 : Dans le cadre d'une interprétation de l'impact de la redistribution en matière de bien-être à l'échelle du revenu national, commenter de préférence la différence en niveau, plutôt qu'en ratio, des indices d'inégalité avant et après transferts.

Cette interprétation en bien-être monétaire des variations d'indice n'est fondée que lorsque les revenus avant et après se déduisent l'un de l'autre par des transferts équilibrés. *A contrario*, lorsque la redistribution considérée n'est pas équilibrée en dépenses et en recettes, la comparaison du coefficient de Gini avant et après redistribution donne une mesure biaisée de l'impact du système de transferts en matière de bien-être ; plus encore, on peut montrer que ce biais est négatif²⁰, et d'autant plus négatif que le pays concerné possède un haut niveau de services publics.

D'une manière générale, différentes pratiques existent dans les travaux menés sur ces thématiques, par exemple, en incluant ou excluant les retraites dans le revenu avant transferts (cf. I.3.b), et chacune des conventions apporte des informations complémentaires. Cependant, si une hypothèse amène à déséquilibrer un concept de revenu par rapport à un autre, par exemple en n'intégrant qu'une partie des prélèvements qui financent une prestation donnée à solde non nul, alors l'effet redistributif peut être minimisé ou maximisé.

Un exemple stylisé permet de se convaincre de l'importance de tenir compte de l'équilibre d'un ensemble de transferts. Considérons un pays qui finance une prestation forfaitaire universelle par un impôt proportionnel aux revenus. Supposons que ce pays transforme le financement de cette prestation en le basant dorénavant uniquement sur une taxe sur les produits, proportionnelle à la consommation. Cette taxe pèse davantage sur le bas de l'échelle des revenus où l'épargne est faible voire souvent inexistante : ce basculement accroît donc les inégalités. Or, si l'on prend en compte uniquement les prestations et les impôts directs comme habituellement dans les statistiques de la redistribution, en excluant donc les taxes sur les produits, le second système apparaîtra plus redistributif que le premier. Les deux situations ne peuvent donc être comparées sans biais qu'en intégrant à la fois les dépenses et les recettes, impôts directs comme les taxes indirectes.

En pratique, si deux pays financent les mêmes prestations, l'un par la TVA, l'autre par l'impôt sur les revenus, la non-intégration des taxes sur la consommation apporte une image déformée de la redistributivité des transferts publics, à profil de dépenses publiques identiques. L'exemple est ici stylisé, mais il traduit une réalité qui biaise les comparaisons internationales usuelles : le fait qu'en Europe les taxes sur les produits sont élevées alors qu'elles sont quasiment inexistantes aux États-Unis.

²⁰ Voir les travaux en cours dans André, Germain (2021), op. cit.

Recommandation 13 : L'appréciation de l'impact redistributif d'un système de transferts devrait porter, dans la mesure du possible, sur des ensembles de transferts à somme nulle (au sens d'un équilibre entre les recettes et les dépenses), notamment dans les comparaisons internationales ou temporelles et dans un contexte de comptabilité distributionnelle. À défaut, discuter des potentielles conséquences d'une analyse déséquilibrée et afficher si possible le solde comptable de l'ensemble considéré.

I.4.c. Comparaison des indicateurs d'inégalités

Ce qui est vrai pour le Gini l'est plus généralement des autres indicateurs d'inégalités dits positifs ou descriptifs : ils sous-tendent une préférence collective implicite, souvent d'ailleurs explicitée au départ, et parfois oubliée avec le temps. Ainsi le ratio de Palma, qui rapporte les 10 % les plus riches aux 40 % du bas de la distribution, repose sur une analyse qui mêle statistique, sociologie et économie politique. Palma observe que les deux masses de revenus sont dans de nombreux pays du même ordre de grandeur. La redistribution se jouerait entre les ménages aisés incarnés par le premier groupe (les 10% les plus riches) et les classes populaires qui se retrouvent majoritairement au sein du second (les 40% du bas). Selon sa vision, elle s'accroît lorsque les classes moyennes sont « alliées » avec les classes populaires et décroît dans le cas contraire.

Afin d'éclairer les choix d'indicateurs, de faciliter l'interprétation des résultats et la confrontation des différentes études, il est possible d'expliciter cette préférence collective sous-jacente. Cette reconstitution permet, par linéarisation, d'attribuer des poids implicites que les différents indicateurs attribuent, de fait, aux différents quantiles de la distribution, dès lors qu'ils sont utilisés pour mesurer la redistribution. Afin de simplifier le propos, on considère ici six indicateurs des plus utilisés par les praticiens :

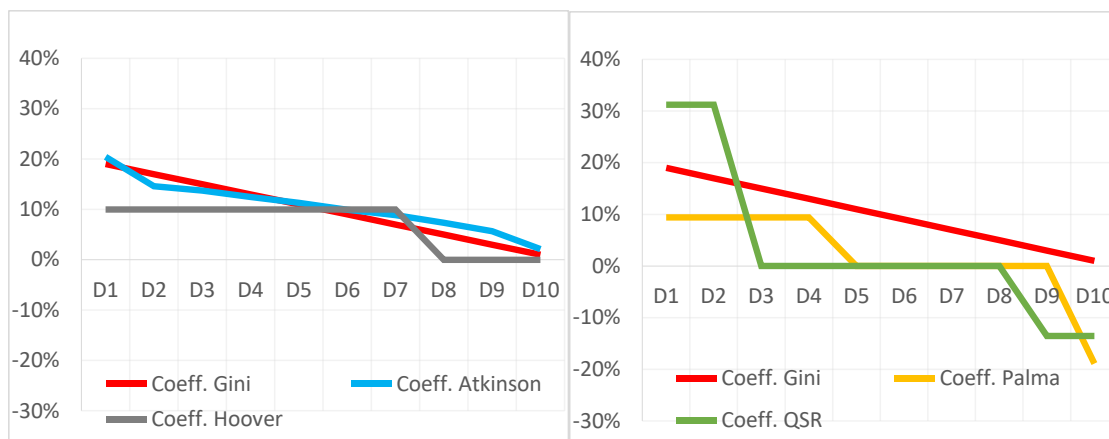
- trois indicateurs que nous qualifierons d'indicateur de dispersion (*dispersion index*), l'indice de Gini et l'indice d'Atkinson auxquels on ajoute l'indice de Hoover qui mesure les milliards à déplacer pour atteindre une distribution égalitaire ;
- trois indicateurs d'écartement (*gap index*) entre le bas et le haut de la distribution, le ratio de Palma (T10/B40), le ratio 20-20 (T20/B20) et le ratio T10/B50.

Les graphiques de la Figure 12 ci-après représentent, au premier ordre, les pondérations par dixième de revenu du bien-être monétaire implicite associé aux différents indicateurs telles qu'évaluées par André et Germain (2021). Une valeur plus importante pour un dixième donné s'interprète comme une préférence implicite plus élevée accordée à ce dixième par chaque indicateur.

On peut montrer que le bien-être monétaire marginal ne dépend pas de la distribution sous-jacente de revenu pour l'indice de Gini. Il est décroissant linéairement par palier de 2 points, passant de 19 % pour le premier dixième à 1 % pour le dernier

dixième. Pour les autres indices, les poids dépendent de la distribution du revenu²¹. L'indice d'Atkinson correspond à un bien-être monétaire implicite pondérant davantage les premiers quantiles ; l'utilité marginale décroît ensuite plus rapidement que dans le cas Gini. Enfin, les indices d'écartement affichent des bien-être implicites marginaux constants sur les premiers dixièmes (les deux premiers pour le T20/B20, les quatre pour le Palma et les cinq pour le T10/B50), faiblement positifs pour les revenus intermédiaires, et négatifs pour le haut de la distribution (les deux derniers pour le B20/T20 et le dernier pour les indices de Palma et le T10/B50).

Figure 12 : Pondération par dixième des bien-être implicites



Source : calculs des auteurs.

Lecture : le bien-être implicite attribué par le coefficient de Palma s'élève à 9% pour le premier dixième de niveau de vie et à 19% pour le coefficient de Gini.

Ces développements simples permettent de préciser et de quantifier les caractéristiques, bien connues des praticiens, des différents indices d'inégalité dans la mesure de la redistribution. L'indicateur de Hoover s'interprète en milliards d'euros déplacés entre les quantiles. Mais il est le plus éloigné de la notion de bien-être car il est neutre le long de la distribution. Ainsi, il tend à sous-estimer l'apport de la redistribution car il ignore que 100 € reçus par les plus pauvres leur procurent un bien-être plus grand que 100 € reçus par les ménages médians ou moyens (en raison de la concavité de l'utilité en fonction du revenu).

Le coefficient de Gini est plus cohérent avec le principe d'une utilité marginale décroissante du revenu. Mais sa robustesse appréciée des statisticiens est aussi sa limite car elle conduit à sous-estimer l'impact en bien-être des redistributions concernant les très hauts et les très bas revenus. En effet, il est peu sensible aux évolutions aux extrémités de la distribution de revenu.

L'indice d'Atkinson est le plus proche de la notion de bien-être dont il est directement issu. Il valorise amplement les redistributions ciblées sur les plus pauvres. Ainsi, un transfert de 100 € du dixième 10 au premier dixième aura plus d'effet s'il est mesuré par l'indice d'Atkinson que par l'indice de Gini. Collant potentiellement à la

²¹ Les Figure 12 et Figure 39 (en annexe) sont fondées sur des évaluations numériques associées à la distribution française après transferts.

courbure de la fonction d'utilité sous-jacente à la distribution des revenus, il dépend d'un paramètre qui peut être fondé empiriquement afin d'épouser au mieux l'élasticité du bien-être au revenu²². Dans ce qui suit, nous retenons pour ce paramètre la valeur estimée sur données françaises à partir d'enquêtes de satisfaction dans la vie par Germain (2020), à savoir 2. Ainsi, l'indice d'Atkinson semble le plus satisfaisant à utiliser s'il s'agit d'interpréter la redistribution opérée par les transferts en matière de bien-être. Cependant, comme le Gini, il est peu sensible au très haut de la distribution, ce qui n'est pas rédhibitoire dans l'étude de transferts équilibrés, mais qui peut l'être dans le cas contraire.

Les indicateurs d'écartement sont eux les plus lisibles, et sont plus sensibles aux variations qui se situent dans le haut de la redistribution. L'indice de Palma et l'indice B50/T10 reposent sur une décomposition de la population en groupes qui, contrairement aux quantiles, approchent une réalité sociale au sens où ils peuvent s'interpréter : les classes populaires, les classes moyennes, les classes aisées, etc. Ils ont également une réalité comptable, la redistribution se jouant effectivement principalement entre les ménages aisés, contributeurs nets, et les classes populaires, bénéficiaires nettes, autour du pivot de la classe moyenne.

Par construction de ces indicateurs en ratio, un euro pris en haut et donné en bas compte deux fois plus qu'un euro pris au milieu et donné en bas, ou pris en haut et donné au milieu. Ainsi, ils valorisent les opérations de redistribution haut/bas par rapport à celles qui impliquent la classe moyenne. Ils ont l'inconvénient d'être moins sensibles aux redistributions ciblées sur les très pauvres. Ils ont l'avantage d'être robustes aux extrémités de la distribution si les sources statistiques utilisées sont moins fiables pour les plus pauvres ou les plus riches ; ceci est particulièrement vrai pour l'indice de Palma et le T50/B50.

D'autres travaux, axés sur les mesures localisées de redistribution des revenus, consistent à comparer entre elles les distributions de revenu (Chauvel, 1995). Amoureux, Guillaud et Zemmour (2019) proposent par exemple de mesurer la réduction des inégalités selon trois critères. Le premier critère identifie la zone cible de redistribution, dans laquelle s'opère la densification des revenus. Cette zone de réduction des écarts de revenus est plus ou moins restreinte autour de la médiane. Le deuxième critère capture l'intensité de la redistribution, dont la mesure est la part des ménages concernés. Le troisième critère mesure la polarisation de la redistribution selon qu'elle est faite « par le bas » (en réduisant le taux de pauvreté) ou bien « par le haut » (en réduisant la part de hauts revenus). Ce cadre d'analyse permet de mettre en lumière le fait que les politiques de redistribution ont notamment pour effet d'augmenter la part de la population dont le niveau de vie se situe autour de la médiane.

La population médiane ou intermédiaire pourrait être étudiée en la définissant comme ni modeste, ni aisée. Pour ce faire, il peut être intéressant de définir un seuil d'aisance en proportion du niveau de vie médian, de façon analogue à la définition du seuil de pauvreté à 60 %. Dans l'introduction des éclairages de *France, portrait social* dédié aux ménages médians (*Insee Références*, édition 2017), les personnes aisées sont

²² $1 - [1/n \sum_{i=1}^n [r_i/\bar{r}]^{1-\tau}]^{1/(1-\tau)}$ où r_i est le revenu de l'individu i , \bar{r} le revenu moyen, n le nombre d'individus et τ un paramètre (fixé à 2 dans le cadre du présent rapport).

définies comme celles dont le niveau de vie dépasse 180 % du niveau de vie médian. Ce seuil définit ainsi un taux d'aisance, mesuré à 10,9 % dans cette publication alors que le taux de pauvreté est estimé à 14,1 %. Ainsi, 75 % des personnes ne sont ni pauvres ni aisées. Cet indicateur mesure la concentration de la distribution de niveau de vie autour de la médiane et peut servir d'outil de comparaison internationale. De façon similaire, le rapport OCDE (2019) sur les classes moyennes définit les ménages de revenus intermédiaires comme ceux qui se situent entre 75 % et 200 % du revenu médian. Cette catégorie représentait 64 % de la population dans les pays de l'OCDE pendant la décennie 1980, contre 61 % durant la décennie 2010. Ces revenus ont crû un tiers moins vite que les 10 % les plus élevés, et ont même stagné dans certains pays.

Figure 13 : Caractérisation à usage pratique des principaux indices d'inégalité pour la mesure de la redistribution

	Indicateur	Caractéristique	Précaution
Dispersion	Hoover	Interprétation simple en milliards d'euros déplacés dans les opérations de transfert	Le plus éloigné de la notion de bien-être (utilité marginale quasi-constante)
	Gini	Plus proche que l'indice de Hoover de la notion de bien-être mais complexe à interpréter	Sous-estime l'impact des redistributions ciblées sur les plus pauvres (utilité marginale décroissante linéairement)
	Atkinson	Le plus proche de la notion de bien-être monétaire	Comme les indices de Gini et le Hoover, peu sensible au haut de la distribution
Ratio	Palma (B40/T10)	Lecture très simple et interprétation en groupes sociaux : les inégalités et la redistribution se jouent entre les classes populaires et les ménages aisés	Sous-estime l'impact en matière de bien-être des redistributions ciblées sur les plus pauvres et l'impact négatif des prélèvements sur les classes moyennes
	T10/B50	Même atout que l'indice de Palma, avec des classes populaires qui représentent la moitié de la population	Sous-estime l'impact en matière de bien-être des redistributions ciblées sur les plus pauvres. B10/B50 permet de s'intéresser aux ménages médians
	Ratio 20-20 ou QSR (T20/B20)	Lecture simple, valorise davantage que les indices de Palma et B50/T10 les redistributions ciblées sur les plus pauvres	Pas d'interprétation en classes sociales, et pas de prise en compte des opérations de redistribution au bénéfice des classes populaires supérieures
	Ratio interdécile (D9/D1)	Lecture simple et logique, similaire au ratio 20-20, le seuil décile peut s'interpréter comme un individu particulier	Ne prend pas en compte les extrémités des distributions et mesure notamment mal la concentration des hauts revenus

Compte tenu de ce qui précède, aucun des indicateurs ne peut à lui seul éclairer correctement l'impact des effets redistributifs des transferts. Tout choix d'indicateur correspond à des pondérations spécifiques et implique donc une convention normative sous-jacente si on l'interprète en matière de bien-être. Ce constat emporte une recommandation assez naturelle, mais que l'observation des pratiques appelle à rappeler : pour bien mesurer l'impact de la redistribution sur les inégalités, il est préférable d'éclairer la question sous plusieurs angles, et donc de recourir à plusieurs indicateurs pour étayer la robustesse des résultats.

Recommandation 14 : Afin d’avoir des conclusions robustes, décrire l’ensemble de la distribution (par dixième, centième, etc.) des revenus et des patrimoines ; se reposer *a minima* sur un indicateur de dispersion et un indicateur de ratio, plutôt que de se concentrer sur un unique indicateur.

I.4.d. Comparaison des systèmes de redistribution

La comparaison des systèmes de redistribution a l’apparence d’une question simple dont la réponse peut s’avérer complexe à établir. Il convient de lever les difficultés soulevées dans les sections précédentes, et de clarifier les choix retenus pour y parvenir. La question elle-même mérite d’être élaborée dès lors que l’on s’intéresse aux comparaisons internationales. Jusqu’ici, en comparant les revenus avant et après transferts, au niveau individuel ou par catégorie, on a mesuré l’impact observé de la redistribution sur le niveau de vie, le cas échéant agrégé en accordant une plus ou moins grande pondération au bas de la distribution pour approcher une notion d’impact sur le bien-être collectif.

Une autre question, reliée mais néanmoins différente, consiste à évaluer l’effet sur les niveaux de vie du système socio-fiscal lui-même, en tant que règles de calcul, autrement dit de répondre à la question « les législations fiscales et sociales du pays A sont-elles plus redistributives que celles du pays B ? ». Il ne suffit plus ici de comparer des indices d’inégalités avant et après transferts comme précédemment, mais, idéalement de simuler au préalable l’intégralité des règles du système socio-fiscal du pays A aux revenus primaires du pays B, et vice-versa, afin de construire des situations contrefactuelles comparables. Ceci étant, si d’une part le système A appliqué aux revenus du pays A réduit davantage les inégalités que le système B appliqué au pays A ; et que d’autre par le système A appliqué au pays B, réduit davantage les inégalités que le système B appliqué au pays B, alors on pourra raisonnablement conclure qu’un système est plus redistributif que l’autre. Lorsque ce n’est pas le cas, on ne pourra clairement classer la redistributivité des deux systèmes.

Un tel exercice dépasse largement le cadre de la comptabilité distributionnelle du revenu, mais elle permet de l’approcher en estimant, par le calcul de ratios appropriés, des règles « en forme réduite » du système de transferts. En première approche, deux spécifications sont possibles pour y parvenir. La première approche consiste à calculer le montant de transferts nets de chaque dixième comme une fraction du revenu de chaque dixième. Celle-ci revient à supposer que les taux apparents de transferts versés et reçus sont proportionnels aux revenus primaires dans chaque dixième. La deuxième approche consiste à calculer un montant de transferts nets par dixième en fraction du revenu national, et de comparer ce profil à d’autres pays. Elle suppose implicitement que les transferts par dixième sont forfaitaires.

En pratique, les systèmes socio-fiscaux obéissent simultanément aux deux logiques (les prestations sont plutôt proches du modèle forfaitaire alors que les prélèvements se rapprochent du modèle proportionnel), ce qui rend l’interprétation des résultats complexe. Ceci suggère une troisième approche, qui consiste à calculer un taux moyen apparent de prélèvement, en proportion du revenu primaire, et un montant moyen,

en niveau, de transfert reçu, cette combinaison taux apparent, allocation apparente forfaitaire constituant le *proxy* du système fiscal-social et partant le socle pour les comparaisons internationales (voir André-Germain (2021)).

Recommandation 15 : La comparaison « toutes choses égales par ailleurs » de l'effet redistributif de deux systèmes socio-fiscaux requiert idéalement d'appliquer les règles des transferts à une même distribution de revenus primaires. Dans la pratique, plusieurs approches complémentaires sont possibles à partir d'une même comptabilité distributionnelle pour approcher ce cas théorique. *A fortiori*, il est nécessaire d'explicitier l'approche suivie et d'en discuter les implications.

I.5. Limites et extensions possibles

Cette dernière section regroupe les éléments de discussion concernant le cadre généralement adopté pour l'étude des inégalités. Elle souligne en particulier, que la mesure comptable de la redistribution reste inévitablement partielle, comme tout exercice de comptabilité analytique, dès lors qu'elle se situe en amont de la prise en compte d'éventuels effets de bouclage ou de comportement des agents économiques. Le dernier paragraphe traite des questions liées aux sources de données qui fondent les analyses.

I.5.a. Inégalités, cycle de vie et mobilité

La mesure usuelle de la redistribution à partir d'un classement par niveau de vie des ménages, puis d'une distribution de l'ensemble des transferts publics versés et reçus, que l'on a qualifiée de comptabilité distributionnelle, donne une vision en coupe, pour une année donnée, de la distribution des revenus, des transferts et des patrimoines. Cet « instantané » constitue une base nécessaire pour appréhender la question des inégalités, mais n'en constitue pas pour autant l'aboutissement. Le groupe de travail a relevé cinq principales limites au caractère annuel de la comptabilité distributionnelle.

Premièrement, l'observation des inégalités à un instant donné ne corrige pas des effets du cycle de vie. Une part des individus en bas de la distribution des revenus peut correspondre à des ménages jeunes — étudiants ou en début de carrière — dont le revenu courant est faible, mais dont les perspectives de revenus futurs sont plus élevées. Albis et Badji (2017) trouvent ainsi que les revenus des individus de chaque cohorte suivent une courbe en U inversé au cours du cycle de vie, atteignant un sommet vers 55–59 ans. La différence de revenu entre les plus jeunes (25–29 ans) et le haut du cycle de vie (55–59 ans) est de l'ordre de 30–40 % pour chaque cohorte. Cependant, cette différence, bien que notable, est faible en comparaison des différences de revenus qui séparent le premier du dernier dixième, qui peuvent dépasser le facteur 10. Selon Garnero *et al.* (2019), l'essentiel des inégalités de revenu du travail à un moment donné est permanent dans les pays de l'OCDE. En effet, près de 80 % des inégalités mesurées

entre individus à un moment donné perdurent sur l'ensemble du cycle de vie. Par ailleurs, l'exercice de comptabilité distributionnelle n'est pas fondamentalement incompatible avec une décomposition par âge, pour peu que les données sous-jacentes s'y prêtent. Dans le cadre du projet DINA, Garbinti, Goupille et Piketty (2018) trouvent ainsi que le revenu du travail passe d'environ 70 % du revenu moyen pour les 25–29 ans à 120 % pour les 55–59 ans.

Deuxièmement, les inégalités en coupe incluent les variations de revenu de court terme que subissent les individus. Ces variations ne reflètent pas proprement les changements de niveau de vie. Si ces mêmes individus n'ont pas de contrainte de liquidité, ils peuvent lisser leur consommation. Par construction, l'inégalité du revenu accumulé sur plusieurs années est plus faible que l'inégalité annuelle. Une telle mesure de la mobilité des revenus est particulièrement exigeante quant à la qualité des données puisqu'elle nécessite de suivre les individus dans le temps. Aux États-Unis, et sur la base de données de la sécurité sociale, Kopczuk, Saez, et Song (2010) trouvent que le coefficient de Gini baisse d'environ 2pp. si on considère le revenu sur cinq ans par rapport au revenu annuel. Ce changement est assez faible au regard de la valeur du coefficient de Gini sur données annuelles, qui est d'environ 0,44 au début des années 2000 (dernière données disponibles). De plus, la différence est stable dans le temps et ne change pas sensiblement les tendances. En France, Accardo (2016) met en évidence que l'inégalité de la distribution du niveau de vie pris en moyenne sur cinq ans est à peine plus faible que l'inégalité des niveaux de vie courants. Des travaux récents (Roux & Magnac, 2020) décomposent la variance des salaires du cycle de vie et trouvent que les inégalités salariales de court terme sont de 20 à 80 % plus élevées que les inégalités de long terme. L'hétérogénéité individuelle permanente expliquerait entre 60 et 90 % de la variance des salaires.

Troisièmement, les inégalités de revenu ne prennent pas non plus en compte la mobilité intergénérationnelle. Cette mobilité semble cependant limitée. Aux États-Unis, Chetty *et al.* (2014) mettent en valeur une relation linéaire entre le rang des parents dans la distribution des revenus et le rang des enfants : une augmentation de 10 centièmes des uns correspond à une augmentation de 3,4 centièmes des autres. Selon l'OCDE (2018), la mobilité intergénérationnelle n'est pas plus forte en France, où il faut six générations pour une famille dans les 10 % les plus pauvres pour rejoindre la moyenne (contre cinq aux États-Unis). Bien que conceptuellement distincte des inégalités de revenu en coupe, cette mobilité intergénérationnelle apparaît y être reliée par la *Great Gatsby curve* (Corak, 2013) : entre les pays, la mobilité intergénérationnelle est négativement corrélée aux inégalités.

Quatrièmement, les transferts de capitaux entre ménages — sous la forme de donations ou d'héritage — mais aussi de pensions alimentaires ou transferts informels — entre parents et enfant, prise en charge de loyers ou de dépenses pré-engagées — constituent une forme importante de transferts qui n'est pas prise en compte dans le revenu courant. Cependant, ces transferts jouent un rôle important dans la constitution des patrimoines et la transmission des inégalités entre les générations. Piketty et Zucman (2015) trouvent que la part du patrimoine hérité dans le patrimoine national français a augmenté durant les dernières décennies, pour atteindre environ 65 % en 2010, avec des tendances similaires dans d'autres pays développés. Arrondel, Garbinti et Masson (2014) montrent que les donations et les héritages augmentent la probabilité d'acheter son logement, et que les donations en particulier augmentent la probabilité de créer ou de

reprandre une entreprise. Dans la comptabilité nationale, ces transferts ne sont pas pris en compte. Seules les taxes sur l'héritage sont incluses dans les transferts de capitaux (D9). Dans la mesure où ces données existent, il est toujours possible de mesurer ces transferts dans un compte subsidiaire.

Cinquièmement, les inégalités de revenu ne prennent pas non plus en compte les inégalités de santé et d'espérance de vie. Selon l'Insee (2016), l'espérance de vie à 35 ans des hommes cadres entre 2009 et 2013 est de 49 ans, contre 42,6 ans pour les hommes ouvriers. Cette inégalité est notable en soi, mais elle a également des conséquences sur la répartition des revenus et la redistribution sur le cycle de vie : les ouvriers ont moins de temps pour accumuler du patrimoine, bénéficient en moyenne moins du système de retraite, etc. Les inégalités de santé peuvent donc avoir un effet amplificateur sur les inégalités de revenu.

Pour résumer, les données distributionnelles présentées dans ce rapport correspondent à une photographie instantanée de l'effet des transferts sociaux, fiscaux et en nature sur les inégalités, qui ne saurait prétendre à embrasser l'intégralité de la problématique. Elles n'en sont pour autant pas moins essentielles, comme le sont par exemple les évaluations financières des mesures des lois de finance.

1.5.b. Élasticité des facteurs et incidence fiscale

La comptabilité distributionnelle du revenu demeure un exercice de comptabilité. Autrement dit, il s'agit de décrire dans un langage commun, et selon des conventions établies, la façon dont les revenus sont versés et répartis dans l'économie à un instant donné. L'exercice s'effectue *toutes choses égales par ailleurs* en quelque sorte, et donc sans prendre en compte les effets comportementaux, dynamiques ou d'équilibre général.

Il est admis en économie que la question « sur qui pèse l'impôt *in fine* ? » est distincte de la question de qui, légalement, est tenu d'en reverser le montant à l'administration : c'est la problématique de l'incidence fiscale. La comptabilité nationale reconnaît déjà, en un sens, ce principe. Par exemple, les cotisations sociales sont toujours incluses dans la rémunération des salariés (D1), peu importe qu'il s'agisse de cotisations salariales, ou de cotisations patronales. Bien que les cotisations patronales soient techniquement payées par les entreprises, on considère qu'il s'agit d'un prélèvement sur les revenus du travail qui est acquitté par les salariés, contrairement à l'impôt sur les sociétés. Tout cela n'est pas sans conséquence sur le calcul du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, par exemple. Cette approche fait cependant consensus.

Il est possible de justifier ces choix par l'intermédiaire de l'incidence fiscale. Dans un modèle standard d'équilibre partiel, si les élasticités des offres de travail et de capital sont faibles comparées à l'élasticité de substitution entre travail et capital, alors les prélèvements sur le travail sont payés par les travailleurs, et les prélèvements sur le capital par les détenteurs de capital. Mais bien qu'utile, l'invocation des principes d'incidence fiscale n'est pas sans poser certains problèmes.

Dans les modèles néoclassiques standards en effet, les prélèvements sur le capital pèsent en partie — voire en totalité — sur les travailleurs. Si l'on suit ce principe, il

paraît justifié de les attribuer aux travailleurs, avec des conséquences importantes quant aux inégalités avant impôts et à la redistributivité du système. Cela pose au moins deux problèmes. Premièrement, ce résultat est sujet à controverses et repose sur des hypothèses spécifiques : il existe une large littérature montrant comment de telles estimations vont varier selon les hypothèses retenues (Saez et Stantcheva, 2018). Deuxièmement, même en prenant ce résultat au pied de la lettre, il faut noter que la chaîne de raisonnement qui y aboutit est complexe : la taxation du capital réduit son rendement après impôts, ce qui décourage l'investissement, ce qui réduit le stock de capital, ce qui rend les travailleurs moins productifs, avec des effets à la baisse sur leur salaire ou à la hausse sur leur risque de chômage. La prise en compte d'une telle chaîne de raisonnement dépasse largement les objectifs de la comptabilité distributionnelle.

Ces questions se sont posées dans le cadre du projet *Distributional international accounts* (DINA), en particulier pour ce qui est de l'incidence de l'impôt sur les sociétés. L'approche initiale a consisté à obéir aux principes d'incidence fiscale tels que mis en avant par Harberger (1962). Selon ces principes, l'impôt sur les sociétés est payé par tous les détenteurs de capital, que cette détention prenne la forme d'actions ou d'obligations. Cela peut aboutir à certaines incohérences : le revenu des entreprises est attribué aux actionnaires (car ce sont eux qui contrôlent l'entreprise, et qui bénéficient des plus-values qui découlent de ce revenu), mais l'impôt sur les sociétés, pourtant payé sur ce revenu, est attribué à une classe d'individus plus large. Les nouvelles pratiques de DINA tendent aujourd'hui à faire payer l'impôt sur les sociétés aux détenteurs des entreprises, c'est-à-dire à leurs actionnaires. Cette orientation se base sur une distinction entre l'analyse de la distribution des taxes d'une part, et l'analyse des effets d'une réforme fiscale d'autre part (Saez et Zucman, 2019). La première notion se veut avant tout descriptive, alors que la seconde a pour but d'établir un contrefactuel.

La comptabilité distributionnelle du revenu relève de notre point de vue du premier type d'exercice. Le second type — par nature plus spéculatif — est utile mais se doit d'être fait dans un cadre différent. Bien que descriptive, l'analyse de la distribution des taxes ne se limite pas à observer l'incidence nominale. Un principe général est le suivant : *le facteur qui paie un impôt est celui dont le montant de l'impôt dépend*. Les cotisations patronales ont beau être nominalement payées par les employeurs, leur montant dépend de la masse salariale de l'entreprise. Elles sont donc attribuées aux salariés. À l'inverse, l'impôt sur les sociétés dépend du profit des entreprises, et est donc payé sur ce profit. Une logique économique simple sous-tend cette approche : si l'on souhaite modéliser la décision d'un agent concernant l'usage d'une ressource (à des fins de production ou de consommation), les seules taxes qui influencent directement cette décision sont celles qui dépendent de la ressource en question. Ainsi, l'analyse de la distribution des taxes fournit des données pertinentes pour modéliser certains comportements des agents, mais ne se prononce pas sur ces comportements eux-mêmes. La modélisation de tels comportements est loin de faire consensus, et ceux-ci sont aussi susceptibles de varier dans le temps et selon les pays. Leur intégration dans des statistiques d'inégalités poserait d'importants problèmes de robustesse et de comparabilité.

En se concentrant sur l'analyse de la distribution des prélèvements (taxes et impôts), on s'assure aussi de la cohérence interne de l'exercice de comptabilité distributionnelle. Les hypothèses sur leur distribution laissent ainsi inchangés, par construction, le revenu national total ou le partage de la valeur ajoutée. En revanche, ces

valeurs vont en général changer si on considère l'effet d'une réforme socio-fiscale intégrant les réactions des agents, ce qui est problématique pour un exercice de comptabilité.

Les mesures de redistribution, ou de progressivité de l'impôt qui émergent de la comptabilité distributionnelle du revenu ne doivent donc pas être interprétées comme un contrefactuel au sens strict. Plus rigoureusement, ces analyses des dispositifs socio-fiscaux reposent sur l'hypothèse d'un contrefactuel sans effets de comportements. Elles ont pour but de décrire quels groupes paient quels impôts, mais ne représentent qu'avec une marge d'incertitude ce à quoi ressemblerait la distribution des revenus en l'absence de telle ou telle taxe. En revanche, elles doivent permettre d'informer les débats sur la modélisation des réponses comportementales à la taxation.

Par ailleurs, le cadre de la comptabilité distributionnelle suppose que la génération des revenus primaires est indépendante des politiques socio-fiscales. En réalité, la répartition des revenus primaires peut être directement modifiée par le cadre légal ou réglementaire sans passer par des transferts monétaires entre agents. C'est par exemple le cas de l'instauration d'un salaire minimum ou de taux de taxation faibles pour les très hauts revenus. Les prestations pour les salariés les plus pauvres sont probablement plus élevées dans un pays où il n'existe pas un tel salaire minimum ou bien s'il est faible. Ou encore, un système fiscal plus concentré sur les hauts revenus, dès lors que les hauts revenus primaires sont mobiles, peut potentiellement conduire à une augmentation de ceux-ci de manière à préserver les revenus nets. Autrement dit, la distribution des revenus « de marché » est liée au profil « avant / après » des transferts.

1.5.c. Des différences entre les sources statistiques

Dans le cadre des travaux sur la redistribution, une attention particulière doit être accordée aux données utilisées. Différentes sources existent : la base de donnée déjà mentionnée du LIS (*Luxembourg Income Study*), l'enquête RFS et le répertoire FIDELI de l'Insee, le dispositif EU-SILC d'Eurostat. Contrairement à l'intuition, des sources peuvent avoir des processus de production relativement proches mais les indicateurs de pauvreté et d'inégalités calculés sur ces différentes sources présenter des écarts notables et avec parfois des dynamiques temporelles divergentes. Une comparaison entre ERFS et FILOSOFI a montré par exemple que les seules hypothèses sur l'évolution des revenus financiers pouvaient largement influencer le niveau et l'évolution des indicateurs d'inégalités.

Recommandation 16 : À des fins de comparabilité et de répliquabilité, préciser clairement les méthodes de simulations et d'imputations en distinguant notamment les revenus qui sont observés dans la source centrale (y compris par appariement) et ceux qui sont simulés sur barème, voire imputés et recalés.

Recommandation 17 : Par souci de lisibilité, indiquer les ruptures méthodologiques dans les séries. En cas de changement de méthode de calcul (simulations, imputations, nouvelles sources, etc.), présenter autant que possible les séries longues rétropolées.

En pratique, il n'existe pas de source unique permettant de prendre en compte l'ensemble des transferts couverts par la comptabilité nationale. Il est ainsi nécessaire de combiner plusieurs sources. Deux cas peuvent se présenter. Dans le premier cas, des identifiants ménages ou individus permettent d'apparier directement les sources. C'est par exemple le cas de certaines bases administratives exhaustives. Dans le second cas, on ne dispose pas de tels identifiants. C'est notamment le cas lorsqu'on rapproche des données administratives avec des données d'enquête. Il faut alors réaliser un appariement statistique.

Dans le cas général, la validité des méthodes d'appariement statistique repose sur l'hypothèse d'indépendance conditionnelle : rapprocher une source A avec une source B suppose que les variables propres à A soient indépendantes des variables propres à B, conditionnellement aux variables en commun dans les deux bases. Cette hypothèse est restrictive si l'on souhaite, par exemple, faire tourner une régression entre les variables de A et B. Elle l'est moins dans le cadre des travaux de ce rapport. En effet, supposons qu'on observe un concept de revenu X en commun dans A et B. On observe deux transferts différents Y et Z, respectivement dans A et B. Bien qu'on ne puisse pas connaître avec certitude la distribution jointe de Y et Z, il n'y a pas de difficultés à estimer l'espérance de $X + Y + Z$ conditionnellement à X. Dans la mesure où les effets de reclassement entre X et $X + Y + Z$ sont faibles, on obtient également une mesure raisonnable du revenu total $X + Y + Z$. Davantage de problèmes surviennent si l'on souhaite une décomposition en fonction de la structure familiale par exemple, que celle-ci n'est pas observée à la fois dans A et B, qu'elle est faiblement corrélée à X, et que Y et Z en dépendent fortement. Ces problèmes restent relativement limités pour peu que les sources utilisées soient raisonnablement complètes. En pratique, ce type d'imputation est couramment employé : par exemple, le modèle Ines qui sert de base à ce rapport impute les données de consommation à partir de l'enquête Budget des familles ou le patrimoine des ménages à partir de l'enquête Patrimoine.

Autrement dit, la distribution des différents transferts le long de l'échelle de niveau de vie est corrélée au sens où le cœur de la redistribution pour un ménage repose sur un ensemble de caractéristiques démographiques, sociales et fiscales qui ne peuvent être déterminées que si elles sont observées simultanément. *A fortiori*, « superposer » les distributions de bases différentes en imputant les transferts, quantième par quantième, sur la base d'un classement pour chaque transfert ne saurait constituer qu'une approximation des situations réelles : le premier dixième de retraite n'est pas

nécessairement versé au premier dixième de niveau de vie. De la même manière, la distribution des revenus du capital n'épouse pas parfaitement celle des revenus du travail²³.

Recommandation 18 : Partir d'une source centrale avec une couverture large du revenu dans l'étude de la redistribution opérée par un ensemble de transferts. De façon générale, privilégier les sources regroupant simultanément un grand nombre de composants du revenu.

Un autre point de vigilance est lié aux ruptures dans le temps de la disponibilité des données administratives, notamment quand des transferts sont supprimés ou reconfigurés. Les exemples de la suppression de la taxe d'habitation et de la transformation de l'ISF en IFI soulignent l'importance d'avoir des registres statistiques autonomes afin de mesurer la redistribution et les inégalités, en particulier pour le patrimoine et l'épargne et la définition des unités centrales de l'analyse des inégalités, le ménage.

En revanche, les données administratives présentent l'avantage de contenir une information ayant la même structure que celle utilisée dans les dispositifs socio-fiscaux auxquels elles sont associées. Autrement dit, pour chaque dispositif socio-fiscal que l'on souhaite simuler, la base de gestion utilisée pour ce dispositif contient l'ensemble des informations nécessaires à son calcul précis, ce qui n'est pas forcément le cas pour les données d'enquête. Par exemple, les ressources utilisées pour certaines prestations sociales sont trimestrielles. Les données administratives de la Cnaf contiennent cette information infra-annuelle. Les revenus contenus dans les données d'enquête sont quant à eux souvent annuels, ce qui peut engendrer des écarts de prédiction en cas de variation mensuelle ou trimestrielle des revenus des ménages. Et ainsi nécessiter de recourir à une modélisation de trimestrialisation. Néanmoins, les bases administratives peuvent ne pas couvrir la population entière, par exemple avec un champ limité aux bénéficiaires des prestations en question, ce qui implique un exercice d'extrapolation.

Recommandation 19 : Garantir la cohérence des statistiques sur la redistribution et les inégalités dans le temps en construisant et diffusant des registres statistiques, regroupant des données additionnelles aux seules bases de gestion, en particulier pour l'étude du patrimoine.

I.5.d. Plus le champ est large, plus les imputations sont nécessaires

Le champ usuel de la redistribution monétaire, s'arrêtant au revenu disponible des ménages, est un point pivot commun à l'analyse microéconomique et à l'approche comptable, à quelques conventions différentes près. Comme nous l'avons déjà souligné,

²³ Voir l'encadré 2 « 43 % des 1 % de ménages à très haut revenu font aussi partie des 1 % les mieux dotés en patrimoine » dans (Cazenave-Lacrouts, 2018).

s'agissant du concept le plus proche de la perception des ménages du revenu « arbitral », il fonde le calcul usuel des inégalités de niveau de vie.

Si l'on souhaite élargir ce champ, les transferts publics à ajouter à l'analyse ne sont pas *stricto sensu* des versements monétaires à vocation redistributive. Ils correspondent à des services rendus par le secteur public, qualifiés par la comptabilité nationale de transferts en nature comme les dépenses d'enseignement ou l'attribution des remboursements de la branche maladie de la Sécurité sociale. Ils opèrent bien en effet des transferts entre les différentes catégories de la population, par exemple par tranche de niveau de vie mais aussi par tranche d'âge ou catégories sociales et professionnelles.

Les informations nécessaires à la valorisation monétaire de ces transferts aux ménages ne sont pas toujours disponibles. Il convient alors d'effectuer des imputations statistiques afin de distribuer finement ces transferts. D'une manière générale, plus les dépenses s'écartent du champ usuel de la redistribution monétaire, moins les données existantes sont informatives. L'exhaustivité implique des hypothèses supplémentaires par rapport aux travaux usuels, ce qui rend d'autant plus complémentaires l'ensemble de ces études. Ainsi, la distribution des taxes sur les produits nécessite de solliciter des données sur les dépenses de consommation, distribuées par exemple par pseudo-appariement avec l'enquête Budget des familles. De la même manière, les prestations en nature des dépenses de santé sont affectées aux ménages en sollicitant des données de remboursement de soins des caisses d'assurance maladie.

Une seconde catégorie d'estimations s'appuie sur des informations microéconomiques des bases fiscales et sociales pour distribuer des revenus et transferts. Il s'agit, d'une part, des dépenses d'éducation qui reposent sur la composition familiale des ménages et d'autre part, des revenus et impôts liés aux entreprises qui s'appuient sur les revenus professionnels des ménages. Ils sont par construction moins précis que s'ils étaient directement présents dans les bases ou appariés mais leur estimation microfondée est la plus avancée possible au regard des travaux et données existants.

Enfin, un troisième type de transferts nécessite des imputations plus directes, comme les dépenses collectives non individualisables ou encore les impôts sur la production. À des fins de bonnes interprétations des résultats, il importe de présenter clairement les conventions retenues, de documenter la sensibilité des résultats, et enfin de produire des données intermédiaires pour permettre à l'utilisateur de tester ses propres hypothèses.

II. Mise en cohérence des approches micro et macroéconomiques

La première partie s'est attachée à clarifier le cadre conceptuel de la comptabilité distributionnelle, qui consiste à classer les ménages en fonction de leur revenu et à identifier les transferts dont ils sont bénéficiaires ou contributeurs. Elle a mis en évidence l'importance d'adopter une approche exhaustive des transferts pour aboutir à une vision cohérente de la redistribution.

Or, les mesures de la redistribution se fondent généralement sur des données microéconomiques qui ne couvrent qu'une partie des revenus et des transferts. Aussi, pour atteindre l'objectif d'exhaustivité, il est proposé ici de partir du champ le plus large, c'est-à-dire les agrégats macroéconomiques de la comptabilité nationale, et de s'appuyer sur les différentes sources de données microéconomiques pour les distribuer, en cherchant à combler les informations qui manquent. En clair, identifier ces différences de champ suppose de distribuer « ligne à ligne » les composantes du revenu national.

Tel est l'objet de cette deuxième partie qui vise à concilier les approches microéconomiques et macroéconomiques de l'étude de la redistribution par une méthode qui répartit 100 % du revenu national en se basant au plus près des pratiques de la statistique sociale et des études microéconomiques. Après avoir fixé le cadre général (II.1), les différentes composantes du revenu national sont passées en revue, en commençant par le revenu disponible (II.2), clef de voûte des données microéconomiques, puis le revenu disponible ajusté, c'est-à-dire intégrant des dépenses de consommation collective individualisables comme la santé et l'éducation (II.3), avant d'étudier les autres transferts comme les taxes sur la production et les produits puis les dépenses publiques non individualisables (II.4). Enfin, une dernière section (II.5) se penche sur les questions spécifiques relatives aux extrémités de la distribution, très hauts et très bas revenus.

II.1. Cadre général

Cette section présente les conventions proposées par le groupe de travail permettant de parvenir à distribuer aux ménages l'ensemble des revenus et transferts constitutifs du revenu national.

II.1.a. Les sources d'information mobilisables

Distribuer l'ensemble du revenu national nécessite de partir de deux sources principales : d'une part, les données de comptabilité nationale, qui sont synthétisées dans un tableau économique d'ensemble (TEE), auquel sont ajoutées des sorties complémentaires de la comptabilité nationale et d'autre part, des sources d'information variées qui microfondent la distribution des revenus et transferts (voir **Recommandation 18**).

Le TEE s'appuie sur un cadre international de conventions qui permet de répliquer l'exercice dans les autres pays. Les sources complémentaires peuvent être issues de comptes satellites de la comptabilité nationale, ou bien tirées des sources qui construisent le TEE. Elles peuvent être adaptées dans chaque pays selon les informations disponibles. Plus les informations seront détaillées, plus les fondements microéconomiques seront solides. Le TEE s'organise en secteurs institutionnels (S), les sociétés non financières (S11), les sociétés financières (S12), les administrations publiques (S13), les ménages (S14) et les institutions à but non lucratif (S15). Dans ce rapport, sont également mobilisées les opérations de distribution identifiées en comptabilité nationale par la lettre D (par exemple D1 pour la rémunération des salariés) et les lignes se référant à des soldes associés à la lettre B, (par exemple B5n pour le RNN, égal au solde des revenus primaires nets des différents secteurs).

Si la comptabilité nationale offre un cadre unifié, exhaustif et inscrit dans des normes onusiennes, il n'en va pas de même pour les données microéconomiques. Néanmoins, de nombreuses initiatives nationales tendent à s'en rapprocher. Ainsi, en France, l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Cnaf, la Cnav et la CCMSA et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. L'ERFS s'appuie sur un échantillon d'environ 50 000 ménages, soit l'équivalent de 130 000 individus, représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. Une documentation précise du modèle existe, regroupant notamment les écarts aux cibles externes, à la fois en nombre de ménages concernés et en total des transferts simulés.

Le modèle de microsimulation *open-source* Ines²⁴ s'appuie quant à lui sur les données de l'ERFS pour microsimuler la législation sociale et fiscale française. D'autres bases de données sont également mobilisées pour pouvoir bien simuler un nombre élevé de transferts²⁵. Ce modèle permet de calculer le revenu disponible à partir des revenus d'activité et des revenus de remplacement (chômage et retraite) en appliquant la législation des transferts socio-fiscaux (impôts, cotisations, prestations et minima sociaux). Il simule la plupart des prélèvements sociaux et fiscaux directs – cotisations sociales, CSG, CRDS, impôt sur le revenu, ISF/IFI, taxe sur les salaires, etc. – et indirectes – TVA, TICPE, droit d'accise – et des prestations sociales – aides au logement,

24 Voir <https://www.insee.fr/fr/information/2021951> pour une description courte et <https://adullact.net/projects/ines-libre> pour plus de détails.

25 Le modèle utilise également les données Insee de l'enquête budget des familles, l'enquête patrimoine et l'enquête logement, et les données DGFIP de la taxe d'habitation et de l'ISF.

principaux minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, bourses et certaines prestations affectées (CMUC, chèque ACS, APA). La diversité des variables de l'enquête Emploi intégrées dans l'ERFS permet de simuler finement les transferts socio-fiscaux, notamment :

- les prestations sociales dans le bas de la distribution grâce aux variables sur le logement, la situation familiale et le calendrier infra-annuel d'activité ;
- les cotisations sociales, grâce au statut de l'emploi (public ou privé) ou les heures travaillées et les autres prélèvements sur les entreprises assis sur la masse salariale grâce au lien entre le ménage et l'entreprise dans laquelle il travaille le cas échéant.

Par sa représentativité et la richesse des transferts qu'il permet de simuler, le modèle Ines est à la base de l'exercice de distribution par strate du revenu national et de ses composantes, détaillé ci-après. Pour cet exercice, les données utilisées en entrée du modèle sont celles de l'ERFS 2016 pour simuler les différents transferts sur l'année 2016, année sur laquelle portent ces travaux.

D'autres méthodes sont envisageables pour pallier certains manques, notamment afin de mesurer finement les revenus des centièmes et millièmes supérieurs. À l'instar des données sur lesquelles le modèle s'appuie, les simulations concernent un champ particulier, celui des ménages ordinaires en France métropolitaine (voir section II.5.b). Son échantillonnage ne permet pas d'avoir des résultats précis au-delà des vingtiles pour les variables à support continu comme les revenus ou le patrimoine dont la concentration dans les tranches les plus hautes est très élevée. Aussi, nous complétons les données de l'ERFS par des sources administratives exhaustives Garbinti *et al.* (2018) pour obtenir la distribution des revenus à l'intérieur du dernier dixième. Le dispositif FILOSOFI pourrait également être mobilisé, dans de futurs travaux, pour certains revenus ou transferts du haut de la distribution (cf II.5.a).

Soulignons aussi que l'ERFS n'aurait pas pu être utilisé pour réaliser l'intégralité de l'exercice de distribution du revenu national. Si cette enquête est adaptée pour mesurer finement le revenu disponible, les impôts directs et les prestations en espèces reçues, elle ne permet pas, contrairement au modèle Ines, d'appréhender la distribution de prélèvements comme les cotisations ou les taxes indirectes. Afin de garder, autant que possible, une même source centrale (cf. **Recommandation 16**), les distributions sur lesquelles se fondent le présent rapport reposent sur les sorties du modèle Ines.

Enfin, le modèle Ines a l'avantage, par recalage et vieillissement, de produire des résultats plus récents que l'ERFS. Dans son utilisation habituelle, Ines mobilise l'ERFS d'une année N et simule les transferts de l'année N+2 en faisant « vieillir » les revenus de deux ans à partir d'informations auxiliaires agrégées issues d'autres sources, et en recalant la structure sociodémographique sur celle de l'année N+2 afin de refléter la structure et les revenus de la population de l'année N+2. Pour cet exercice, le modèle Ines a été modifié pour que l'année où la législation est simulée soit la même que l'année de la base de données ERFS utilisée. Le groupe de travail encourage à recourir à ces méthodes dites de *nowcasting* (voir Fontaine et Sicsic (2015)), que permettent les modèles de type Ines, afin d'épouser au mieux les calendriers de publication des comptes nationaux.

Recommandation 20 : Recourir autant que possible à des méthodes d'estimation précoce du présent (*nowcasting*) afin de rapprocher la diffusion des comptabilités distributionnelles avec celle des comptes nationaux.

II.1.b. Des principes à la pratique

La logique générale consiste à distribuer, par tranches de niveau de vie, les montants totaux en milliards d'euros des lignes du tableau économique d'ensemble, selon les proportions estimées par le modèle Ines et les données fiscales. En cohérence avec la **Recommandation 3** et la **Recommandation 5**, la variable de classement est le revenu disponible des ménages par unité de consommation, soit le niveau de vie, des ménages et les dixièmes sont des dixièmes d'individus (la population totale est divisée en dix parts égales) et pour le haut de la distribution en vingtièmes, centièmes et millièmes.

Afin de faciliter la définition de normes reproductibles, le groupe de travail s'est attaché à construire une nomenclature générale adoptant une vision exhaustive et une déclinaison systématique. Chaque revenu ou transfert de cette grille est désigné par une nomenclature CND.X où X est la ligne de la grille complète. La ligne des revenus salariaux (CND.3.1) par exemple se construit comme suit :

- Les salaires nets s'élèvent à 712 milliards d'euros dans le TEE en 2016 ;
- Les salaires nets du premier dixième de niveau de vie dans Ines correspondent à 1,1 % de l'ensemble des salaires nets, ceux du deuxième dixième à 3,4 %, ... 25,8 % pour le dernier dixième ;
- Le produit de ces coefficients de répartition avec le montant total permet d'estimer le montant total reçu par chaque dixième : le premier dixième reçoit 8 milliards d'euros de salaires nets, le deuxième 24 milliards d'euros, etc.

Les grands agrégats du tableau économique d'ensemble sont ensuite calculés de la même manière pour chaque tranche de niveau de vie, en sommant chaque sous-catégorie le cas échéant. Cette opération s'applique aux revenus et transferts concernant les ménages, mais aussi à ceux imputés aux autres secteurs institutionnels et non usuellement affectés aux ménages en comptabilité nationale, comme par exemple les profits non distribués.

Cette méthode générale a plusieurs avantages. En premier lieu, elle permet de pallier l'imperfection inhérente aux enquêtes ou aux modèles de microsimulation, dans lesquels le total de chaque transfert simulé, prélèvement ou prestation, ne correspond jamais à l'euro près aux montants de la comptabilité nationale. En général, des coefficients correctifs sont appliqués afin d'opérer le recalage, ce qui revient à supposer que la différence entre les montants simulés et les montants réels se distribue de façon identique. En particulier, si la source de données ou le modèle de microsimulation est à champ restreint, on suppose que le profil du hors-champ est identique à celui-ci (voir la discussion de la section II.5.c). La comptabilité distributionnelle, au contraire, invite à limiter autant que possible le hors champ en construisant le profil distributionnel des

composants du niveau de vie élargi qui ne sont pas habituellement intégrés.

En second lieu, la méthode se généralise à d'autres données ou modèles, par exemple avec un échantillon plus grand ou des données de sources différentes. Même si la méthode suivie dans l'exercice de DINA pour la France (Garbinti *et al.*, 2018) utilise des sources et des imputations différentes, elle produit des résultats proches de ceux obtenus à partir du modèle de microsimulation Ines présentés dans ce rapport.

L'approche autorise néanmoins le mélange de différentes sources en cas d'information parcellaire dans une source unique. En effet, il est préférable de privilégier un « cœur » unique qui regroupe le plus grand nombre d'informations statistiques sur des mêmes ménages. La corrélation sous-jacente entre les variables sociodémographiques (âge, type de famille, statut d'activité, etc.), les catégories de revenus et les transferts, principalement basés sur des conditions de revenus et de configuration familiale, est ainsi conservée. Cette approche minimise les hypothèses d'imputation et les opérations d'appariement statistique nécessaires pour distribuer l'ensemble des transferts. En particulier, la corrélation entre la distribution de patrimoine et la position sur l'échelle des revenus est souvent propre à chaque pays et difficile à imputer si elle n'est pas mesurée. Avoir dans une même base l'ensemble des revenus, dont ceux du patrimoine ainsi que le stock de capital, idéalement par type d'actifs, est le meilleur moyen pour distribuer les agrégats les plus concentrés, tels que les profits non distribués (PND, voir section 0).

Enfin, la démarche est modulaire au sens où la transparence de ses hypothèses, transfert par transfert, lui permet d'être ajustée selon les pays et même selon les catégories de transferts. Par exemple, les dépenses collectives (voir section II.4) peuvent être distribuées uniformément ou proportionnellement à une catégorie particulière de revenus, ou bien encore selon des méthodes qui utilisent des informations sur les bénéficiaires effectifs ou potentiels des services publics correspondant, et il est aisé de modifier ce type d'hypothèses. Un pays n'ayant pas à disposition des sources de données aussi fines peut adopter des profils tirés de la littérature, d'une base externe voire même d'un autre pays. En ce sens, elle permet la comparaison internationale en pouvant appliquer des raisonnements tels que « quel serait le profil redistributif d'un pays A s'il avait la même distribution de transferts en nature selon le niveau de vie que le pays B ? » (voir section I.4.d).

Ces propriétés vertueuses tiennent notamment à ce que tous les calculs des différentes distributions de revenus et transferts sont construits avec un classement fixe des individus, en l'occurrence ici selon leur niveau de vie défini comme le revenu disponible par unité de consommation. C'est donc par ce revenu disponible que nous commençons notre exercice de distribution des lignes du tableau économique d'ensemble.

II.2. Le revenu disponible des ménages

Rappelons à ce stade les raisons pour lesquelles le groupe de travail a identifié le revenu disponible comme un bon candidat pour constituer le pivot de la comptabilité distributionnelle (sans exclusion d'autres approches, voir section I.2). D'une part, cette

grandeur est celle qui s'approche le plus du revenu « monétaire » dont disposent chaque année les ménages : elle n'inclut pas les transferts en nature non monétaires mais intègre bien les revenus différés ou de remplacement. C'est d'ailleurs pour cette même raison que ce concept de revenu est utilisé pour définir la pauvreté monétaire ou mesurer les inégalités effectives. Enfin, c'est une notion qui est commune aux approches microéconomique et comptable.

La notion de revenu disponible de la statistique sociale diffère du revenu disponible brut de la comptabilité nationale sur plusieurs aspects, comme l'inclusion dans la seconde des loyers (réels et imputés) et non dans la première, la prise en compte dans la première des aides au logement et non dans la seconde. Pour réduire cet écart, l'Insee publie régulièrement sur données sociales des estimations de niveau de vie intégrant, en variante une estimation par strate des loyers imputés ; pour parachever ce rapprochement, il conviendrait de réinterroger le choix du SNA de rattacher les aides au logement aux transferts en nature car leurs montants dépendent d'une dépense de loyer versé, mais *a contrario*, elles sont *de facto* versées en espèces sous la forme de prestations, de façon analogue aux minima sociaux.

Ceci étant posé, cette section détaille les différentes étapes de distribution des éléments constitutifs revenu disponible (CND.C), en commençant par les revenus primaires des ménages et des entreprises individuelles (II.a), pour ensuite passer en revue les différents prélèvements, ainsi que les revenus secondaires qui résultent des transferts publics (II.b), avant d'aboutir, donc, au revenu disponible lui-même (II.c).

II.2.a. Revenus primaires des ménages

La distribution du revenu primaire du compte S14 est constituée de deux composantes. La première partie correspond aux revenus salariaux du S14.D1 distribués selon la somme des salaires bruts (CND.3.1) et des cotisations (CND.7). Les informations nécessaires pour estimer la distribution sont présentes dans les données ERFS et le modèle Ines. Le salaire net est tiré des déclarations fiscales qui constituent une des sources de l'ERFS. Il n'est pas simulé par le modèle Ines mais observé dans l'ERFS.

Ensuite, les cotisations à la fois salariales et patronales sont finement simulées par le modèle Ines à partir des informations disponibles dans l'enquête emploi, autre source constituant l'ERFS. Elles tiennent notamment compte des caractéristiques intervenant dans le calcul des exonérations (public/privé, quotité travaillée, montant de rémunération, etc.). L'ensemble des différents taux entre les cotisations vieillesse, maladie, famille et chômage sont bien intégrés au modèle Ines.

Figure 14 : Distribution des revenus salariaux bruts (63% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	183	13	39	59	77	97	113	133	158	190	302	188	59	12
k euros par UC	25,7	2,9	8,9	12,7	16,4	21,1	24,9	29,2	34,3	40,8	64,6	100	140	265

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les salaires des 10% les plus aisés représentent 13 milliards d'euros et 2 900 euros par unité de consommation.

La seconde partie est composée des revenus mixtes nets et du patrimoine (CND.4), à savoir la somme des revenus mixtes nets des indépendants, y compris les autoentrepreneurs (CND.4.1), des revenus nets de la propriété (CND.4.2) et des loyers réels versés et imputés des propriétaires nets de l'amortissement (CND.4.3).

L'ensemble de ces revenus sont présents dans les données ERFS et récupérés dans Ines de la même manière que les revenus salariaux (sources administratives fiscales appariées aux ménages ERFS). Un module spécifique à la production de l'ERFS permet d'estimer les loyers imputés à partir des loyers réels et des caractéristiques des logements (nombre de pièces, type de logement, superficie, etc.). Ce sont ces variables qui sont reportées aux ménages du modèle Ines.

Figure 15 : Distribution des revenus mixtes et du patrimoine (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	300	8	9	13	15	16	19	22	28	42	126	99	49	14
k euros par UC	6,5	1,8	1,9	2,8	3,2	3,6	4,3	4,9	6,2	9,0	27,0	52,5	117	305

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les revenus mixtes et du patrimoine des 10% les plus aisés s'élèvent à 126 milliards d'euros, soit 27 000 euros par unité de consommation.

II.2.b. Transferts monétaires et revenus secondaires

Les quatre sections suivantes présentent la décomposition des transferts qui permettent, à partir du revenu des facteurs travail et capital (CND.B), d'établir le revenu disponible net (CND.C). Il s'agit d'une part, des prélèvements correspondant aux impôts sur le revenu et le patrimoine ainsi que les cotisations sociales, et d'autre part, des prestations et allocations monétaires et autres transferts.

Les impôts sur les revenus et le patrimoine (CND.6)

Ils correspondent aux comptes S11+S12+S14.D5 du TEE. Composés principalement de la CSG (CND.6.1), l'IR (CND.6.2) et la TH (CND.6.3), ces prélèvements sont distribués en s'appuyant sur le modèle Ines selon la logique générale de la grille.

L'impôt sur le revenu est simulé par le modèle Ines en s'appuyant sur les cases fiscales présentes dans l'ERFS, issues des données administratives. La plupart des crédits et réductions d'impôts sont ainsi simulés. Il en est de même pour la CSG et les autres contributions sociales. La taxe d'habitation n'est pas simulée mais est présente dans les données ERFS lors de l'appariement avec les données fiscales.

L'IS (CND.6.4) est quant à lui distribué selon la même méthode que les profits non distribués en l'absence de rapprochement entre données à l'échelle des ménages et données au niveau des entreprises (voir ci-après). Le résidu (CND.6.5) est à ce stade distribué comme les autres prélèvements et pourrait être distribué à partir du modèle Ines dans la suite de ces travaux (CRDS et ISF notamment).

Figure 16 : Distribution des impôts sur le revenu et le patrimoine (15% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	-277	-2	-4	-7	-10	-12	-16	-20	-27	-40	-138	-109	-61	-24
k euros par UC	-6,0	-0,5	-0,9	-1,4	-2,1	-2,7	-3,4	-4,4	-5,9	-8,7	-29,6	-58,1	-144	-510

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus riches versent 138 milliards d'euros d'impôts sur le revenu et le patrimoine, soit 29 600 euros par UC.

Les cotisations sociales (CND.7)

Les cotisations sociales correspondent au compte S14.D61 du TEE et leur distribution suit également la logique d'ensemble de la grille. Ainsi les cotisations retraites (CND.7.1), maladie (CND.7.2), famille (CND.7.3), chômage (CND.7.4) s'appuient sur la distribution obtenue par le modèle Ines grâce à la richesse des variables de l'enquête emploi et notamment de la reconstitution d'un calendrier d'activité infra-annuel.

Le profil des cotisations pour les organismes complémentaires (CND.7.5) est obtenu à partir du modèle Ines-OMAR développé par la Drees.

Figure 17 : Distribution des cotisations sociales (25% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	-471	-5	-15	-23	-30	-38	-45	-54	-64	-78	-119	-75	-22	-4
k euros par UC	-10,2	-1,2	-3,5	-4,9	-6,4	-8,3	-9,9	-11,8	-14,0	-16,7	-25,4	-39,7	-52,9	-77,2

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus aisés versent 119 milliards de cotisations sociales, soit 25 400 euros par UC.

Les prestations et allocations monétaires (CND.8)

De la même manière, les transferts du S14, D62 (CND.1 à CND.6) sont obtenus grâce au modèle Ines : pensions de retraite, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, pensions invalidité. Les revenus différés que représentent la retraite, le chômage et l'invalidité sont des revenus déclarés, en amont du modèle Ines. Ils ne sont pas simulés mais obtenus dans les bases ERFS. En revanche, les prestations familiales et les minima sociaux sont simulés sur la base des caractéristiques sociodémographiques, des revenus et des barèmes sociaux de la législation. Ils pourraient être directement lus dans la base ERFS mais les simulations du modèle Ines semblent mieux correspondre aux montants agrégés comptables.

Dans l'attente de calculs complémentaires, les IJ et les AT (CND.8.7) sont distribués comme les autres prestations. Les remboursements versés par les organismes complémentaires sont eux distribués par l'intermédiaire du modèle Ines-OMAR.

Figure 18 : Distribution des prestations et allocations monétaires (26% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	486	25	35	41	46	45	47	50	54	63	80	41	8	1
k euros par UC	10,6	5,6	8,0	8,7	9,7	9,8	10,3	11,1	11,8	13,5	17,1	22,0	20,1	20,5

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus modestes reçoivent 25 milliards de prestations en espèces, soit 5 600 euros par UC.

Les autres transferts (CND.9)

Afin d'arriver au revenu disponible net des ménages (S14.B6n), il reste à distribuer les autres transferts (S14.D7), notamment les autres transferts courants versés par les ménages (-26 mds en 2016, composés d'amendes, redevances, permis et versements aux ménages non-résidents), et les revenus de la propriété des APU (S13.D4) à verser aux ménages (26 mds en 2016). Représentant des montants faibles relativement aux autres transferts (moins de 1% du RNN), l'hypothèse de distribution de ces ajustements joue peu sur les résultats. Le prototype proposé distribue leur montant uniformément pour les autres transferts courants et conserve le mélange de prestations et prélèvements de la ligne CND.4.2 pour le CND.9.2. D'autres hypothèses pourraient être adoptées, ce qui ne modifierait pas les profils de redistribution.

II.2.c Distribution du revenu disponible par dixième de niveau de vie

Le revenu disponible, ainsi formé, fait apparaître un rapport de 1 à 8,3 entre le niveau de vie des 10% les plus aisés (72 900 euros par UC) et celui des 10% les plus modestes (8 800 euros par UC).

Figure 19 : Distribution du revenu disponible net (incluant les PND, 70% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	1 320	40	64	83	97	108	119	132	152	184	341	231	97	32
Rev. disponible par UC	28,7	8,8	14,3	17,9	20,7	23,4	26,0	29,0	33,0	39,4	72,9	123	229	676

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les 10% les plus aisés ont un revenu disponible net incluant les PND de 341 milliards d'euros, soit 72 900 euros par UC.

Partant d'inégalités primaires beaucoup plus marquées (1 à 22 pour les salaires et 1 à 15 pour les revenus mixtes et du patrimoine), ces écarts sont réduits par les impôts sur les revenus et le patrimoine et les cotisations sociales (respectivement 1 à 60 et 1 à 21), ainsi que les prestations sociales en espèces (y compris retraites et chômage) qui s'élèvent à 5 600 euros par unité de consommation pour les 10% les plus modestes et 17 100 euros pour les 10% les plus aisés.

II.3. Le revenu disponible net ajusté des ménages

En comptabilité nationale, le revenu disponible ajusté est une grandeur qui se

déduit du revenu disponible en lui ajoutant les transferts publics en nature. Ceux-ci sont valorisés par les dépenses publiques de consommation collective dites « individualisables » comme la santé, l'éducation, ou encore le logement.

Dépenses de santé

La distribution des dépenses de santé représente un enjeu important, en raison du montant élevé des dépenses de remboursement (176 Mds € en 2016, soit 9 % du RNN) et mais aussi en lien avec le caractère plus ou moins public selon les pays des systèmes de santé.

Le système d'assurance maladie français se partage entre une assurance maladie obligatoire (AMO, 78 % de la consommation de soins et de biens médicaux, CBSM) et une assurance maladie complémentaire (AMC, 13,4 % de la CBSM) selon Gonzalez *et al.* (2019). En ce qui concerne l'AMO, les contributions sont assises sur les revenus alors que le taux de remboursements diffère selon les types de soins ou de patients. Par ailleurs, des aides telles que la CMUC ou l'ACS sont à destination des ménages les plus modestes. Les ménages les plus modestes peuvent présenter une santé plus dégradée, impliquant que le profil des soins varie avec le niveau de vie. Ainsi, les effets en fonction du revenu sont potentiellement élevés et il est nécessaire de les mesurer avec précision.

Le modèle Ines-OMAR²⁶ permet de décomposer et distribuer finement aux ménages les dépenses de santé. Développé et maintenu par la Drees, il s'appuie sur l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) (Irdes, Drees). Cette base est un échantillon représentatif de la France métropolitaine des ménages en logement ordinaire contenant des informations sociodémographiques (revenus, état de santé, et type de couverture complémentaire). L'enquête est appariée aux données administratives de remboursement de l'assurance maladie (CNAM, SNDS) qui fournissent les dépenses présentées au remboursement et les remboursements AMO. Le modèle s'appuie sur l'enquête sur les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires (Drees) qui fournit les garanties par poste de soins ainsi que le montant des primes et le nombre de bénéficiaires. Les données sur les dépenses de santé sont issues de la version 2017 du modèle OMAR.

Cette version provisoire du modèle Ines-Omar 2017 s'appuie centralement sur la Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2017, un échantillon représentatif des ménages en logement ordinaire de France métropolitaine contenant de nombreuses informations sociodémographiques notamment les revenus et le type de couverture complémentaire. Les dépenses de santé sont imputées à partir de l'ESPS-EHIS 2014 apparié au SNDS, et couvrent le champ des prestations individualisables présentées au remboursement en ville et en établissement de santé (hôpital public et privé, MCO, PSY, SSR, HAD) hors médico-social. Les primes et remboursements de l'assurance complémentaire proviennent de l'enquête sur les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires de 2016. Ainsi la distribution des dépenses selon le dixième de niveau de vie est celle de 2014 tandis que les distributions des

²⁶ Une présentation a été effectuée par le bureau de l'Assurance maladie et des études sur les dépenses de santé de la Drees en septembre 2019 dont le support plus précis est disponible.

cotisations et des remboursements de complémentaire santé correspondent à 2016.

Ces travaux permettent de distribuer les dépenses AMO selon le niveau de vie (CND.10.1). Ce modèle permet également de distribuer les cotisations et remboursements des organismes complémentaires (resp. CND.7.5 et CND.8.6).

Le profil obtenu des dépenses remboursées est globalement légèrement décroissant en fonction du niveau de vie (voir Figure 20 ci-après), d'autant plus en intégrant les remboursements hospitaliers pour séjours de longue durée de type psychiatrique (PSY), hospitalisation à domicile (HAD) et de soins de suite de réadaptation (SSR). Il ne s'agit pas de fournir ici une interprétation en bien-être mais de ventiler des transferts publics selon le niveau de vie.

Éducation et enseignement supérieur

L'autre principal poste de transferts en nature individualisables correspond aux dépenses d'enseignement (101 Mds €, 5 % du RNN). Il s'agit de l'éducation dans le primaire et le secondaire d'une part, et l'enseignement supérieur d'autre part.

Peu de données sont disponibles pour rapprocher ces dépenses éducatives du niveau de vie des ménages. À notre connaissance, il n'existe pas de modèle simulant les prestations d'éducation au niveau microéconomique.

Afin de distribuer la dépense d'enseignement, le principe général est de construire, pour chaque enfant d'un ménage, une prestation d'enseignement dont la valeur est liée au niveau et de la nature de la formation suivie. La méthode s'avère être d'autant plus précise que la donnée sur la scolarité des enfants est détaillée. *A minima*, l'âge des enfants peut être ainsi utilisé pour différencier les études primaires, secondaires et supérieures.

Dans la pratique, il s'agit de s'appuyer sur les données des effectifs des élèves et des étudiants jugés homogènes au regard des coûts éducatifs, puis de les multiplier par les coûts moyen issu des comptes de l'éducation. Pour le prototype de comptes nationaux distribués de ce rapport, deux types de calculs sont effectués, l'un pour la scolarité primaire et secondaire, l'autre pour les études supérieures.

Concernant le primaire et le secondaire, l'âge et le nombre d'enfants des données ERFS est utilisé pour attribuer un coût par enfant de chaque ménage le cas échéant (en prenant le coût moyen par niveau – premier degré et second degré – d'après le compte de l'éducation). Ceci permet alors de construire une distribution des coûts par dixième de niveau de vie en agrégeant pour tous les ménages de chaque tranche.

En ce qui concerne les étudiants, deux situations différentes existent.

- S'ils sont cohabitants (c'est-à-dire vivant dans le même ménage que leurs parents), les dépenses d'éducation supérieure sont attribuées au ménage auquel ils appartiennent ;
- S'ils sont non-cohabitants, le champ usuel de la redistribution monétaire exclut les ménages dont la personne de référence est étudiante (voir section II.5.b). En outre, les travaux issus de l'enquête ENRJ de l'Insee et la Drees ont

montré qu'il était impropre d'en faire des ménages à part entière. Ils seraient alors considérés comme sans revenu alors qu'ils bénéficient de transferts privés et qu'ils sont principalement issus des ménages les plus aisés. Ainsi, à ce stade préliminaire du prototype de comptes distribués, la population des étudiants non-cohabitant, et donc les dépenses afférentes, sont réparties selon la distribution par dixième de niveau de vie de l'enquête ENRJ.

Le coût moyen par étudiant est supposé identique dans le supérieur, en ne distinguant pas par exemple universités, classes préparatoires et filières technologiques. Des améliorations sont notablement possibles sur ce point en effectuant cette distinction du coût moyen selon le compte de l'éducation et en exploitant les variables de l'enquête emploi.

Les dépenses d'éducation sont ensuite agrégées par tranche de niveau de vie en sommant les montants ainsi obtenus pour le primaire, le secondaire et le supérieur. Le profil obtenu des dépenses éducatives est redistributif et décroît de 14 % pour le premier dixième à 9 % pour le dernier dixième. Cet effet repose sur le profil démographique et la composition des familles au sein des dixièmes.

Action sociale et autres activités culturelles et associatives

Ces deux postes du compte D63 sont moins importants et représentent respectivement 63 Mds € (3 % du RNN) et 38 Mds € (2 % du RNN). Le premier, qui comprend notamment le forfait soin dans les maisons de retraites ou les unités de soin longue durée, le complément mode de garde (CMG) et l'hébergement médico-social non marchand, est réparti en conséquence comme une moyenne pondérée entre les transferts simulés dans Ines (APA et CMG) en l'absence de données complémentaires et les montants manquants distribués comme les prestations familiales (au profil redistributif). Les activités culturelles et associatives non marchandes, qui recouvrent notamment les actions sportives, créatives, artistiques ou de spectacle, sont uniformément distribuées (soit 10 % pour chaque dixième).

Logement

Le dernier bloc de transferts sociaux en nature individualisables correspond aux dépenses de logement (16 Mds €, 1 % du RNN). Il s'agit des allocations logement versées aux ménages locataires et qui dépendent des revenus du ménage, de la zone géographique et pour partie du montant des loyers. Les montants des allocations sont simulés dans le modèle Ines à partir des informations présentes dans l'ERFS. Comme le principe adopté pour les autres transferts de la grille, les dépenses comptables sont distribuées suivant le profil simulé, fortement concentré sur les premiers dixièmes de niveau de vie.

Distribution du revenu disponible net ajusté

Au final, le revenu disponible ajusté s'établit à 37 200 euros en 2016, s'étageant de 20 800 euros pour les 10% des personnes au plus bas niveau de vie, à 79 400 euros pour les 10% les plus aisés, 236 000 euros pour le 1% du haut de la distribution et 682 000 pour le dernier millième (*top 0,1%*).

Les prestations en nature affichent un profil décroissant. Elles s'élèvent, au sein du premier dixième de niveau de vie (resp. dixième du haut), à 4 200 euros par unité de consommation pour la santé (resp. 3 300), 3 100 euros pour l'éducation (resp. 2 000), 2 200 pour l'action sociale (resp. 400) et 1 600 euros pour le logement (resp. 0).

Figure 20 : Distribution du revenu disponible net ajusté (incl. PND, 91% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	1 714	94	116	129	139	145	155	164	185	216	372	247	100	32
Rev. disponible ajusté (k€/uc)	37,2	20,8	26,0	27,7	29,6	31,4	33,9	36,0	40,1	46,3	79,4	131	236	682
<i>Dont revenu disponible</i>	28,7	8,8	14,3	17,9	20,7	23,4	26,0	29,0	33,0	39,4	72,9	123	229	676
<i>Santé</i>	3,8	4,2	4,7	4,2	4,2	3,7	3,8	3,0	3,6	3,7	3,3			
<i>Éducation</i>	2,2	3,1	2,7	2,3	2,0	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0			
<i>Action sociale</i>	1,4	2,2	2,4	1,9	1,6	1,3	1,3	1,2	0,9	0,5	0,4			
<i>Logement</i>	0,4	1,6	1,0	0,5	0,2	0,1	0,1	0	0	0	0			

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, le revenu disponible ajusté incluant les PND des 10% les plus aisés représentent 372 milliards d'euros (79 400 euros par UC).

II.4. Les autres composants du revenu national

Nous avons pour le moment détaillé les revenus que la comptabilité nationale attribue directement au secteur des ménages, ainsi que les dépenses de consommation individuelle des APU (également attribuée aux ménages à travers le concept de revenu disponible ajusté). Ce revenu ne couvre pas l'intégralité du revenu national : la fraction restante est attribuée aux APU, aux entreprises, et aux sociétés à but non-lucratif.

Un des intérêts du revenu national est qu'il s'agit de l'indicateur de revenu le plus directement relié au PIB, qui est à ce stade l'agrégat le plus commenté de la comptabilité nationale. On peut en effet écrire l'équation suivante :

$$\text{RNN} = \text{PIB} - \text{consommation de capital fixe} + \text{revenus nets du reste du monde}$$

Pour arriver au revenu national net en partant du PIB, il faut tout d'abord soustraire la consommation de capital fixe (c'est-à-dire la dépréciation du capital). Nous avons justifié précédemment le fait de mesurer le revenu net de la dépréciation du capital, et nous continuons à suivre ce principe ici.

Il faut ensuite ajouter les revenus nets du reste du monde (RdM), c'est-à-dire soustraire les revenus produits en France mais détenus par les étrangers, et ajouter les revenus produits à l'étranger mais détenus par des français. Ainsi, en 2016, le PIB français était de 2 234 Mds d'euros. En comparaison, le revenu national net était de 1 881 Mds d'euros. Pour passer de l'un à l'autre, on soustrait 400 Mds d'euros de consommation de capital fixe, et on ajoute 48 Mds d'euros de revenus nets du reste du monde.

Partant, pour construire la distribution, par strate de niveau de vie, du revenu national avant transferts, il est nécessaire de considérer les composantes suivantes de la valeur ajoutée, qui viennent s'ajouter aux revenus primaires des ménages :

- Taxes sur la production et la consommation (300 Mds d'euros) et l'excédent net d'exploitation et revenu net de la propriété des APU (-26 Mds d'euros)
- Revenu primaire net des sociétés (124 Mds d'euros, dont 55 Mds payés au titre de l'impôt sur les sociétés).

Enfin, la distribution du revenu national après transferts se déduit de celle du revenu disponible, en lui ajoutant, strate par strate :

- Les dépenses de consommation collective brutes de CCF (183 Mds d'euros).
- L'épargne nette des APU (-60 Mds d'euros).

À l'exception du revenu des sociétés (secteurs des sociétés financières et non-financières)²⁷, ces éléments relèvent du secteur des APU, et font l'objet de la section qui suit.

II.4.a. Le secteur des administrations publiques

Aux revenus primaires des ménages ou du secteur privé, la comptabilité nationale ajoute le revenu primaire des administrations publiques. En effet, une partie de leur valeur ajoutée aux prix de marché est constituée en ressources par les prélèvements sur la production et les produits et en emplois par les subventions à la production (voir discussion approfondie dans la section III.1.b). En comptabilité nationale, le revenu des facteurs est construit en déduisant de la valeur ajoutée aux prix de marché les impôts sur la production et les taxes sur les produits. En comptabilité distributionnelle, le raisonnement est inverse : on construit le profil distributionnel de la valeur ajoutée en ajoutant au profil distributionnel du revenu des facteurs, qui lui est observé, un profil distributionnel des impôts sur les produits et la production qui est simulé à partir d'hypothèses d'incidences fiscales (pour l'essentiel, hypothèse de proportionnalité à la consommation, voir ci-après).

La distribution du revenu du secteur des APU se décompose en deux étapes. Ces ressources sont calculées dans les opérations de répartition du TEE, au sein des lignes D2 et D3. Chacun des prélèvements disponibles est distribué par quantième de niveau de vie suivant la distribution observée dans les données du modèle Ines autant que possible. En ce qui concerne la TVA, la TICPE et les accises, elles sont distribuées comme la consommation observée (voir la discussion en section II.4.a). Le résidu est

²⁷ Par souci de simplicité, nous incluons ici le revenu primaire des institutions sans but lucratif (très faible) dans le revenu primaire des sociétés. Les administrations reçoivent un revenu primaire essentiellement constitué des taxes sur la production et la consommation nettes des subventions à la production qu'elles versent.

distribué comme le total du reste.

En outre, les revenus de la propriété versés et l'excédent net d'exploitation (ENE) des administrations publiques doivent être distribués pour aboutir au RNN. Ils sont distribués comme une moyenne des prélèvements versés et des prestations reçues. C'est cette distribution par quantième de niveau de vie, notamment des prélèvements sur la production et de la consommation, qui permet d'obtenir une décomposition du revenu avants transferts.

Enfin, de la même manière que pour le solde des revenus entre les ménages résidents et non-résidents (voir ci-après), en toute rigueur, il serait nécessaire de distinguer les impôts payés par les non-résidents, et particulièrement la TVA acquittée par les touristes et qui peut varier d'un pays à l'autre.

Les administrations publiques disposent d'un revenu primaire de 274 Mds d'euros dont - 26 Mds d'excédent net d'exploitation et revenu net de la propriété des APU. L'essentiel de cet agrégat (300 Mds) se compose des taxes sur les produits et la production (moins les subventions, c'est-à-dire D2–D3) : en premier lieu la TVA, mais aussi la taxe foncière ou la taxe sur les salaires. Le total des 300 Mds est alors égal à la somme de chacun des prélèvements, à la fois en montant agrégé et pour chaque quantième de niveau de vie. Cela donne la ligne, notée CND.4, du revenu primaire des APU :

Figure 21: Distribution du revenu primaire des APU (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	274	16	18	20	22	25	27	29	32	38	50	31	11	3
k euros par UC	6,0	3,5	4,0	4,4	4,7	5,4	5,8	6,3	6,8	8,1	10,6			

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : Le revenu primaire des APU s'élève à 274 milliards d'euros dont 16 sont reçus par le premier dixième de niveau de vie et 50 par les 10% les plus aisés.

Taxes sur la production et la consommation

Selon les conventions de la comptabilité nationale, les taxes sur la consommation s'intègrent dans un secteur institutionnel à part entière de consommations et bien et services, et non pas un revenu qui vient se soustraire du revenu après impôts des ménages, comme ce serait le cas pour un impôt direct.

Deux discussions sont nécessaires au sujet de l'intégration des taxes sur les produits, et donc de la TVA, dans la comptabilité distributionnelle. D'une part, quelles sont les données fondant la distribution de ces taxes et se base-t-on sur le revenu ou sur la consommation ? C'est l'objet des paragraphes qui suivent, le résultat ayant été présenté précédemment dans le tableau de la Figure 21. D'autre part, comment s'intègrent les montants prélevés au titre des taxes à la consommation dans un revenu national qui peut être évalué aux prix de base ou aux prix de marché ? La section III.1.b en détaille les enjeux.

Concernant le premier aspect, la question peut se reformuler comme : quel est l'impact distributif d'un changement des prix suite à une modification de la TVA ? Deux réponses légitimes peuvent être apportées. La première consiste à dire que la baisse des

prix bénéficie à tout le monde : la baisse nominale du revenu est supportée par les administrations publiques, alors que la baisse du déflateur augmente tous les revenus. Par conséquent, l'impact est neutre sur la distribution des revenus, et la TVA est à distribuer proportionnellement.

Alvaredo *et al.* (2016) adopte cette première approche comme hypothèse de référence : on distribue les taxes sur la production proportionnellement au revenu des facteurs (travail et capital), sauf pour celles ayant une base taxable clairement identifiée (par exemple la taxe foncière, distribuée proportionnellement aux revenus locatifs, à la fois réels et imputés). Cette solution a le mérite de la simplicité et est peu exigeante quant aux données nécessaires.

La seconde approche que nous retenons consiste à dire que la baisse des prix bénéficie avant tout aux consommateurs (puisque la TVA exclut en général les biens d'investissement), et de distribuer la TVA proportionnellement à la consommation. Cette deuxième solution a l'avantage d'être cohérente avec les approches standards qui consistent à interpréter la TVA comme une taxe sur la consommation.

Si on attribue la TVA en fonction de la consommation, alors il est souhaitable de prendre en compte la façon dont le taux de TVA effectif varie en fonction des paniers de consommation, qui eux-mêmes varient en fonction du revenu. Notons qu'en poussant cette logique jusqu'au bout, on devrait systématiquement distribuer l'inflation de manière différente aux individus, même si cet écart est *a priori* de second ordre. Cela est théoriquement possible, mais, comme l'ont montré les travaux de Jaravel (2019), nécessite des données très détaillées pour être fait de manière satisfaisante.

Les travaux récents de l'Insee sur les effets redistributifs d'une hausse de la TVA s'appuient sur les données de consommation de l'enquête Budget des familles. André et Biotteau (2019) s'appuient sur le modèle Ines et son module de taxation indirecte afin d'intégrer les effets différés d'une hausse des prix, suite à une hausse de TVA. Cette méthode permet de décomposer finement les évolutions des revenus et transferts, notamment les prestations sociales.

Dans le cadre d'un travail sur les inégalités en Europe, Blanchet, Chancel et Gethin (2018) testent plusieurs hypothèses alternatives, et trouvent qu'à l'échelle européenne, distribuer les taxes sur les produits proportionnellement à la consommation change la part du revenu détenue par les 10 % les plus riches de l'ordre de 2 à 3 points, sans pour autant affecter significativement la tendance. Le fait de distribuer la TVA proportionnellement à la consommation fait payer davantage de taxes aux plus pauvres, en proportion de leur revenu. Cela a pour effet de diminuer les inégalités de revenus avant impôts. Comme les revenus après impôts ne sont pas affectés, cela a aussi comme effet de rendre le système fiscal globalement moins progressif.

Cependant, ce type de travaux s'appuie sur des données microéconomiques qui ne sont pas toujours disponibles. Comme le montrent les travaux de Blasco, Guillaud et Zemmour (2020) sur données internationales, la part de revenu consommée varie d'un bout à l'autre de la distribution du revenu : 100 % pour le D1 contre 50 % pour le D10. À partir d'un modèle de distribution de la consommation des ménages, ces travaux suggèrent qu'il n'est pas nécessaire de connaître le panier de biens consommés par les ménages selon leur revenu pour capter la majeure partie de l'effet distributif de la TVA. Ils montrent que les différences entre pays s'expliquent en premier lieu par la variation

des taux moyens de TVA appliqués.

Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, la TVA et la TICPE sont distribuées par l'intermédiaire du module de taxation indirecte du modèle Ines André, Biotteau et Duval (2016). Ainsi, la distribution s'appuie sur les données de consommation tirées de l'enquête Budget des familles de l'Insee qui ont été statistiquement appariées aux données ERFS (CND.2.1 et CND.2.3).

Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est distribuée selon un travail préliminaire mené au département des études de l'Insee (CND.2.3). Les autres taxes (CND.2.4) adoptent le profil des précédentes en l'absence d'information supplémentaire disponible.

Les autres revenus primaires

L'autre composant du revenu primaire des administrations publiques (- 26 Mds) correspond aux revenus de la propriété des APU (D4). Ce composant est généralement négatif, car il inclut le paiement des intérêts d'emprunt sur la dette publique (41,5 Mds en 2016).

Quel rôle joue ce composant dans la distribution des revenus ? Au niveau agrégé, l'impact des intérêts d'emprunt est relativement neutre sur le revenu national, puisqu'il s'agit, au premier ordre, d'un transfert entre le secteur des administrations publiques et le secteur des ménages. D'un point de vue distributif, cette relative neutralité disparaît. En effet, le paiement des intérêts pèse sur l'ensemble de la collectivité, mais bénéficie aux ménages — en général aisés et non-résidents — qui détiennent (le plus souvent indirectement) les titres de dette. Dans DINA (Alvaredo *et al.*, 2016), la convention est d'attribuer ce revenu proportionnellement au revenu des facteurs. Cependant, comme la distribution des titres de dette est en général plus inégalitaire que le revenu, le paiement d'intérêts d'emprunt augmente les inégalités et il peut se justifier de le distribuer plus que proportionnellement. Néanmoins, compte-tenu des montants en jeu, l'impact de telle ou telle hypothèse est faible.

En pratique, il existe aussi un composant faible mais non-nul nommé excédent net d'exploitation des administrations publiques. Par convention, il est considéré en comptabilité nationale que l'excédent net d'exploitation des administrations publiques est nul. Cette convention a été adoptée car il est impossible de connaître directement le prix de marché des activités des gouvernements, qui par définition sont pratiquées à des prix non économiquement significatifs. Cependant, certaines activités des administrations publiques se font malgré tout dans un cadre de marché, par exemple lorsque que les collectivités locales font de la production marchande dans les transports, l'eau ou l'assainissement, ce qui contribue à l'excédent net d'exploitation non nul. La contribution de cet élément au revenu primaire des APU est négligeable en pratique.

Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, cette composante du revenu primaire est distribuée comme la moyenne entre les prestations et les prélèvements (CND.1). Les revenus de la propriété des APU (14,8 Mds en 2016) pourraient également être distribués différemment, par exemple selon la capacité contributive des ménages mesurée par l'épargne nette. En ce qui concerne la charge de la dette, il pourrait être plus précis de distinguer les intérêts versés au reste du

monde pour les distribuer différemment que les intérêts versés aux ménages résidents.

Les dépenses de consommation collective

Les dépenses de consommation collective des administrations publiques représentent 183 milliards d'euros en 2016 (comptées brutes de CCF). Ce composant regroupe les dépenses telles que la défense, la police, la justice, ou le fonctionnement de l'État. La distribution de ces dépenses soulève davantage de questions conceptuelles que les dépenses de consommations individualisables (voir section III.2.b).

À ce stade, les approches suggérées restent exploratoires. Il n'existe pas de consensus sur la question, ni — à notre connaissance — de travaux de recherche qui l'explorent en détail. Deux hypothèses normatives polaires peuvent être envisagées : la distribution forfaitaire, ou la distribution proportionnelle au revenu.

La distribution forfaitaire suggère que chaque individu bénéficie à égalité des dépenses de consommation collective : elle a ainsi un effet fortement égalisateur sur la distribution des revenus après transferts. La distribution proportionnelle considère quant à elle que les biens publics sont neutres d'un point de vue distributif. Cette dernière approche peut s'interpréter comme un service rendu proportionnel au revenu²⁸.

Est-il possible d'affiner ces deux approches en s'appuyant sur des méthodes microfondées ? Une option explorée dans ce rapport consiste à valoriser les services publics en fonction de leur accessibilité géographique. Il est possible pour cela d'exploiter la répartition territoriale des dépenses des administrations publiques. En particulier, il est possible de connaître comment la masse salariale des fonctionnaires est répartie sur le territoire national, et d'utiliser cette donnée pour moduler la répartition des dépenses de consommation collective. Cette approche soulève certaines questions, et est certainement plus appropriée pour certains types de dépenses (par exemple la police) que d'autres (par exemple les dépenses de fonctionnement de l'État).

Toutes ces approches restent préliminaires. Il est sans doute souhaitable, à ce stade, de tester plusieurs hypothèses de manière simple et transparente pour voir dans quelle mesure elles affectent les niveaux et les tendances des inégalités. Cela pourrait permettre de mieux comprendre comment les dépenses de consommation publiques affectent les citoyens de manière différenciée.

Pour chaque territoire de vie (département, bassin de vie, etc.), est calculée la rémunération salariale moyenne des fonctionnaires d'État et des collectivités locales. Cette dépense moyenne est ensuite attribuée à chaque ménage du modèle Ines et ensuite, la moyenne est faite par dixième de niveau de vie (CND.11.1 et CND.11.2). Il est notable que, malgré des disparités géographiques marquées, la répartition obtenue est

²⁸ En poussant plus loin cette logique, une approche spécifique pour certains postes de dépense, par exemple pour le budget de la police nationale dont une des missions est de protéger les biens, consisterait à les distribuer proportionnellement à valeur de ceux-ci, c'est-à-dire au patrimoine. Cela aurait comme effet de rendre ces dépenses anti-redistributives. Cela dépasse le cadre d'un exercice de comptabilité distributionnelle, sans en changer substantiellement les résultats globaux.

proche de la répartition uniforme²⁹.

Figure 22 : Distribution des dépenses collectives (16% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P99	P99.9
Milliards d'euros	183	23	21	19	18	17	16	17	17	17	17		
Méthode microfondée géographiquement *	4,0	5,1	4,7	4,0	3,9	3,7	3,6	3,8	3,7	3,7	3,7		
Méthode forfaitaire *	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Méthode proportionnelle *	4,0	2,5	3,0	3,1	3,3	3,4	3,7	3,9	4,2	4,8	7,9	23,3	66,8

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs. (*) k euros/uc

Lecture : en 2016, les dépenses collectives représentent 183 milliards dont 23 pour les 10% les plus modestes, soit 5 100 euros par UC.

L'épargne nette des administrations publiques

L'épargne brute des APU (B8g, 14,6 Mds en 2016) correspond à la différence entre leurs recettes et leurs dépenses, hors dépenses d'investissement. L'épargne nette des administrations publiques (B8n) est égale à l'épargne brute à laquelle est déduite la consommation de capital fixe (CCF) qui mesure les investissements qu'il sera nécessaire de faire pour reconstituer le capital (ici, le patrimoine public). Une épargne nette négative signifie que le solde primaire des APU (recettes moins dépenses courantes) ne suffit pas à maintenir le patrimoine public à l'identique.

Ce solde de l'épargne nette des APU doit être intégré si l'on souhaite s'assurer que le revenu après transferts soit égal au revenu national. Autrement, le sous-investissement des administrations publiques aurait comme effet de rendre l'économie dans son ensemble plus riche après transferts qu'avant transferts. Ce solde négatif représente une faible proportion du montant total des transferts, si bien que l'impact des hypothèses d'imputation est limité.

Alvaredo *et al.* (2016) attribuent le solde des transferts, assimilable à un déficit ou un excédent de capacité d'investissement en capital fixe³⁰, à 50 % en proportion des impôts et à 50 % en proportion des allocations et transferts en nature. Ce choix repose sur l'idée qu'en l'absence de dispositions sur la manière dont un déficit doit être comblé, l'hypothèse qu'il le sera par un mélange d'augmentation de prélèvements et de baisse de prestations est la plus centrale. Une approche neutre sur la redistribution pourrait également s'appuyer sur une distribution proportionnelle. Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, l'épargne nette des APU est distribuée comme la moyenne entre la distribution des prélèvements et celle des prestations (CND.11.3).

²⁹ Dans le prototype de comptes nationaux distribués proposé par le groupe de travail, la distribution des dépenses collectives s'appuie sur les données ERFs par département. Une étude identique a été menée sur les données administratives DADS en ventilant aux ménages de chaque département le total des salaires versés aux fonctionnaires d'État. Le profil obtenu en agrégeant ensuite selon les dixièmes des ménages est similaire à celui obtenu avec l'ERFS. Des travaux de robustesse ont montré que la distribution par dixième est également proche si on se place au niveau des bassins de vie, des départements ou des arrondissements préfectoraux.

³⁰ Le déficit au sens de déséquilibre des comptes publics des critères de Maastricht est affiché en B9NF dans le TEE (79,1 milliards en 2016).

II.4.b. Le revenu des entreprises et les profits non distribués

Le secteur des entreprises dispose de 124 Mds d'euros de revenu primaire net. Sur ce revenu, les entreprises payent 55 Mds d'euros d'impôt sur les sociétés. Net de l'IS, il représente 3% du revenu national (69 Mds). Au-delà du montant, il existe plusieurs intérêts au fait de distribuer ce revenu aux ménages. Premièrement, ce revenu fait partie du revenu national, il est par conséquent nécessaire de le distribuer afin de comprendre comment les richesses produites sont utilisées et réparties dans la population.

Deuxièmement, la frontière entre le secteur des ménages et le secteur des entreprises est poreuse. Certaines incitations fiscales peuvent conduire à ce que les revenus des entreprises restent dans les entreprises ou bien soient redistribués aux actionnaires sans pour autant qu'il y ait de changement du niveau de vie des individus concernés. Un des principaux exemples de ce problème est la réforme fiscale de 1986 aux États-Unis. Aux États-Unis, le propriétaire d'une entreprise a le choix entre deux formes juridiques : les *S-corporations* et les *C-corporations*. Les grandes entreprises choisissent plutôt d'être des *C-corporations*. Elles sont alors soumises à l'impôt sur les sociétés. Elles peuvent verser aux actionnaires des dividendes, qui sont alors soumis à l'impôt fédéral sur le revenu. Les petites entreprises choisissent plus généralement d'être des *S-corporations*. Dans ce cas, elles ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés. À la place, le profit de ces entreprises est directement inclus dans le revenu imposable de leurs propriétaires, qui doivent s'acquitter de l'impôt fédéral sur le revenu. Il existe de nombreuses raisons justifiant qu'une firme choisisse une forme juridique plutôt qu'une autre. Mais pour les entreprises à la marge, il s'agit principalement d'un arbitrage fiscal. La réforme fiscale de 1986 a fait passer le taux marginal de l'impôt sur le revenu en-dessous de l'impôt sur les sociétés. En conséquence, de nombreux propriétaires d'entreprise ont été incités à en changer la forme juridique, pour passer d'une *C-corporation* à une *S-corporation*. Durant les deux années suivantes, une grande quantité de revenu du capital correspondant à ce changement est apparu dans les statistiques fiscales. Cela a conduit à une importante augmentation des inégalités de revenu taxable durant ces deux années. Une telle rupture dans la série correspondante résulte d'un changement légal sans significativité économique, et n'est par conséquent pas souhaitable.

Un des objectifs de Piketty, Saez et Zucman (2018) a notamment été de corriger ces effets en prenant en compte les profits non distribués des entreprises. Plus récemment, en 2005, la Norvège a connu une réforme similaire. Alstadsæter *et al.* (2016) ont analysé en détail l'impact de cette réforme sur les inégalités, en tirant profit du caractère très détaillé des données administratives norvégiennes. Ils montrent qu'autour de la réforme, on observe des ruptures de séries importantes sur le niveau des inégalités (part des 0,1 % les plus riches), et sur la mobilité en haut de la distribution (probabilité de rester dans les 0,1 % les plus riches d'une année sur l'autre). En attribuant les profits non distribués aux individus qui possèdent les entreprises correspondantes, ces effets disparaissent. En France, Boissel et Matray (2019) montrent qu'en réponse à une augmentation des impôts sur les dividendes pour certaines firmes, celles-ci ont fortement réduit leurs dividendes, mais que seule une fraction de l'épargne supplémentaire est véritablement utilisée pour investir davantage.

Troisièmement, lorsqu'une entreprise garde ses profits plutôt que de les redistribuer, elle augmente ses actifs, ce qui contribue mécaniquement à augmenter sa

valeur. Cette augmentation de la valeur de l'entreprise constitue une plus-value latente pour ses propriétaires. Cela augmente leur patrimoine et constitue donc un revenu au sens Hicksien du terme. Il faut noter à ce stade que le revenu national au sens de la comptabilité nationale n'inclut pas directement les plus-values. Bien qu'intéressantes, ces plus-values sont très volatiles et difficiles à mesurer, et leur inclusion dans les statistiques d'inégalités soulève de nombreux défis (voir Robbins (2018) pour une discussion dans le cas des États-Unis). Les prix des actifs peuvent en effet énormément varier à court terme, parfois sans grande justification. En comparaison, les profits non distribués des entreprises sont plus stables. Leur inclusion permet de prendre en compte un facteur structurel important de l'augmentation de la valeur des entreprises, sans pour autant être confronté à des variations de prix de marché souvent erratiques et excessives.

Quatrièmement, il est souhaitable de prendre en compte ces profits si l'on souhaite aussi inclure l'impôt sur les sociétés dans notre analyse de la redistribution. L'impôt sur les sociétés constitue une part importante de la taxation du capital dans l'économie. Il s'agit aussi d'un impôt en grande partie acquitté par les plus riches. Exclure l'impôt sur les sociétés de l'analyse de la redistribution conduirait à sous-estimer la progressivité du système fiscal. Or, il ne serait pas cohérent de faire payer aux individus cet impôt sans attribuer à ces mêmes individus le revenu sur lequel cet impôt est payé.

Il faut distinguer deux questions qui sous-tendent la distribution des profits non distribués. D'une part, celle de savoir à qui attribuer ces profits. D'autre part, celle de savoir comment réaliser cette distribution en pratique, compte-tenu des limitations des données. En ce qui concerne la première question, distribuer ces profits aux propriétaires des entreprises concernées semble faire consensus (voir aussi section II.5.2). Un aspect qui a été soulevé consiste à savoir s'il est souhaitable de distribuer l'intégralité des profits non distribués. En effet, les effets d'arbitrage fiscaux discutés plus haut concernant la fiscalité des entreprises et des dividendes sont nécessairement observés à la marge. Autrement dit, on pourrait considérer qu'une partie de la trésorerie des entreprises est traitée par les actionnaires comme faisant partie de leur propre revenu, alors que le reste est considéré comme appartenant de manière plus fondamentale à l'entreprise. En suivant ce principe, seul le premier agrégat serait à attribuer aux individus. En pratique, distinguer ces deux agrégats soulève d'importantes difficultés techniques et conceptuelles. De plus, il n'est pas rare que les profits non distribués des entreprises (après paiement de l'impôt sur les sociétés) soient proches de zéro (voire négatifs dans des cas extrêmes), ce qui suggère que l'agrégat à distribuer est largement dominant. Enfin, cela soulève la question de ce qu'il advient de l'agrégat non distribué. En l'état actuel, il est plus simple et plus direct de distribuer l'ensemble des profits non distribués.

En ce qui concerne la seconde question, plusieurs problèmes ont été soulevés. Idéalement, il serait possible de lier les revenus fiscaux des individus avec les comptes des entreprises qu'ils possèdent (voire Alstadsæter *et al.* (2016) pour un tel cas en Norvège). En l'état actuel, les données ne permettent pas ce niveau de précision. Alvaredo *et al.* (2016) distribuent ces profits en proportion de la valeur des parts d'entreprises détenues (directement ou indirectement). Or ces parts d'entreprises sont elles-mêmes imputées sur la base des dividendes reçus (en raison de l'utilisation de la méthode par capitalisation, Saez et Zucman (2016)). En pratique, les profits non distribués sont donc imputés proportionnellement aux profits distribués, c'est-à-dire les dividendes reçus par les ménages dans les données ERFS du modèle Ines.

Figure 23 : Distribution des profits non distribués nets d'IS (2% du RNN)

	Total	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P95	P99	P99.9
Milliards d'euros	44	0	0	0	0	0	1	1	2	4	35	31	22	11
k euros par UC	1,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,8	7,4	16,7	53,2	239,1

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, les profits non distribués nets d'IS s'élèvent à 44 milliards d'euros dont 35 sont versés au 10% les plus aisés (7 400 euros par UC).

Sans prétendre au caractère systématique au niveau individuel d'une telle hypothèse, la question est de savoir dans quelle mesure elle donne des résultats plausibles en distribution. L'effet de premier ordre consiste à dire que la détention des entreprises est très concentrée, par conséquent ces profits non distribués constituent une part importante des profits des plus riches. À l'avenir, il serait souhaitable d'explorer la question et de voir si de meilleures données permettraient d'y répondre d'une manière plus satisfaisante.

Une autre problématique concerne l'attribution de la dépréciation du capital aux individus. Le calcul de cette dépréciation dans la comptabilité nationale relève de conventions parfois arbitraires, et qui ne sont pas toujours exactement comparables d'un pays à l'autre. En distribuant directement le revenu primaire *net* des entreprises aux individus, on suppose implicitement que le taux de dépréciation global s'applique uniformément à toutes les entreprises. Là encore, il serait souhaitable d'explorer des pistes d'amélioration. Mais cela nécessiterait des données précises sur le bilan comptable des entreprises.

Alvaredo *et al.* (2016) prennent également en compte que, au moins dans certains pays, les administrations publiques détiennent une part conséquente des entreprises nationales. Une fraction des profits non distribués est donc attribuée au gouvernement, et traitée de la même manière que le revenu de la propriété du gouvernement d'un point de vue distributif. Cette fraction est calculée sur la base de la part des actions possédée par les ménages et les administrations publiques dans les comptes de patrimoine. En France, on estime ainsi que 25 % des profits non distribués sont attribuables aux administrations publiques. Le revenu correspondant leur est donc réattribué et est traité de manière similaire au revenu de la propriété des APU.

Enfin, il s'agit ici de distribuer le revenu national des entreprises aux « ménages nationaux », c'est-à-dire qu'il peut exister un solde entre les ménages résidents en ce qui concerne l'épargne des entreprises (parts possédées par des ménages non-résidents d'une part et parts possédées à l'étranger d'autre part). Cela revient par exemple à attribuer aux ménages résidents les revenus non distribués des fonds de pension étrangers devant être versés aux non-résidents. Symétriquement, cette convention ne tient donc pas compte du fait que les ménages français détiennent directement, ou *via* des placements, des actions d'entreprises non résidentes. Pour un pays comme la France, ce cadre est a priori relativement neutre mais pour d'autres pays, comme l'Irlande par exemple, cette convention doit être interprétée avec précaution.

Afin de développer des conventions comptables internationales adaptées à toutes les situations, il est donc nécessaire d'attribuer au reste du monde les profits non distribués des sociétés de l'économie nationale qui en relève. Inversement, il s'agit de

rapatrier aux ménages résidents les profits non distribués de l'étranger aux ménages résidents. Ce cas ne concerne que les seuls investissements en portefeuille portant sur les actions car une opération en D43 impute les revenus de la propriété liés aux investissements directs à l'étranger (IDE).

En supposant que la rentabilité des investissements de portefeuille en actions est la même que la rentabilité des IDE³¹, il est possible de déduire les revenus imputés liés aux stocks d'investissement en portefeuille à partir des données de la Banque de France³². Ainsi, en 2016, l'opération D43, emploi du S2 = 14,2 milliards correspond aux revenus imputés aux ménages français de profits non distribués d'IDE à l'étranger ; l'opération D43, ressource du S2 = 7,9 milliards correspond aux revenus imputés aux ménages étrangers de profits non distribués d'IDE en France. Les revenus imputés aux ménages français de profits non distribués d'investissements de portefeuille à l'étranger s'élèvent donc à 5,7 milliards et les revenus imputés aux ménages étrangers de profits non distribués d'investissements de portefeuille en France représentent 8,1 milliards d'euros.

Il en résulte deux options permettant de tenir compte de cette réalité. Une première méthode pourrait consister à modifier le revenu national total distribué en ajoutant le solde des profits non distribués avec le reste du monde (8,1 – 5,7 milliards pour la France en 2016). Mais cela aurait pour inconvénient de sortir du cadre comptable international en s'appuyant sur une notion nouvelle de revenu national. Une seconde possibilité pourrait reposer sur une distribution différente des profits non distribués à verser de ceux à recevoir. Compte tenu du manque d'information disponible et du montant négligeable dans le cas français (0,1% du RNN), le prototype proposé ne distingue pas l'origine de propriété des profits non distribués d'investissements de portefeuille des entreprises résidentes.

II.5. Extrémités de la distribution et précision

II.5.a. Les très hauts revenus

La prise en compte des très hauts revenus soulève des questions méthodologiques spécifiques. Ces très hauts revenus peuvent avoir un impact considérable sur les estimations de la concentration des distributions, en particulier dans les pays à forte inégalité. Or, les données d'enquête traditionnellement mobilisées pour mesurer la distribution des revenus ont souvent du mal à capturer correctement ces très hauts revenus.

³¹ La rentabilité des IDE sortants (de la France vers l'étranger) est égale au rapport entre le D43 versé par le Reste du monde à la France et le stock d'IDE sortants. De façon symétrique, la rentabilité des IDE entrants (de l'étranger vers la France) est définie comme le rapport entre le D43 reçu par le reste du Monde et le stock d'IDE entrants.

³² Le document publié chaque année en juillet par la Banque de France intitulé « Balance des paiements et position extérieure de la France » fournit ces informations.

Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. La première est liée à la taille limitée des échantillons d'enquête : ainsi, le nombre d'observations présentes au sein des 5 %, ou des 1 %, les plus riches est souvent insuffisant pour obtenir une analyse statistique suffisamment précise. C'est d'autant plus le cas que les revenus (et *a fortiori* les patrimoines qui sont plus concentrés) ont des queues de distribution épaisses, si bien que les moyennes empiriques peuvent devenir instables d'une année sur l'autre. Les enquêtes peuvent également souffrir de biais liés à des problèmes de non-réponse, ou de biais de déclaration, avec comme conséquence la sous-représentation des plus riches et la sous-estimation de leur revenu. De nombreux progrès ont été faits récemment sur ce dernier aspect dans certains pays, grâce à l'intégration des données administratives dans les enquêtes ménages. La situation reste cependant beaucoup plus problématique dans d'autres pays.

Pour pallier ces limites, l'Insee utilise des exhaustifs fiscaux pour mesurer les très hauts revenus (dispositif RFL, puis dispositif FILOSOFI mobilisant également les exhaustifs sociaux) à compter des revenus 2012 et publie chaque année la part de revenu déclaré par unité de consommation perçue par les 1 % d'individus les plus aisés.

De même, Alvaredo *et al.* (2016) ont recours en premier lieu aux sources fiscales, qui sont statistiquement rapprochées des données d'enquête (ERFS, Patrimoine, etc.) pour prendre en compte les revenus absents des sources fiscales. En comparaison, ce rapport repose essentiellement sur l'ERFS, base du modèle Ines. En pratique, les différences entre les résultats de ce rapport et les résultats des études Garbinti, Goupille-Lebret et Piketty (2018) et Bozio *et al.* (2018) sont relativement limitées. Ce résultat est sans doute à attribuer à la qualité des données d'enquête sous-jacentes, et au niveau relativement limité des inégalités en France. Il justifie de répartir le haut de la distribution (top 5 %) dans les résultats de ce rapport par l'intermédiaire des données fiscales du projet DINA et non pas des données d'enquête.

En effet, la décomposition au-delà des 5 % les plus riches à partir des données Ines/ERFS demeure malgré tout problématique. Afin de donner un aperçu du rôle des 1 %, et des 0,1 % les plus riches sur les inégalités, nous avons choisi de mobiliser les données exhaustives issues du projet DINA et de les combiner avec les données Ines/ERFS de ce rapport de la façon suivante. Le dispositif FILOSOFI est un appariement exhaustif des sources sociales et fiscales et peut également permettre de compléter le haut de la distribution des transferts. On estime la part des 5 %, 1 % et 0,1 % les plus riches au sein des 10 % les plus riches dans les données DINA. On applique ces parts aux 10 % les plus riches tels que calculés dans les données Ines/ERFS. Cela permet de combiner les deux sources pour garantir la cohérence des distributions qui en résulte.

À l'avenir, il serait souhaitable d'articuler directement le modèle *open source* Ines à des sources fiscales exhaustives en les mobilisant pour améliorer le haut de la distribution et ainsi obtenir directement les résultats souhaités. Si les sources fiscales permettent de mieux mesurer les revenus les plus élevés et les prélèvements dans le haut de la distribution, elles ne contiennent pas toutes les informations permettant de simuler les prestations sociales dans le bas de la distribution, et les cotisations et contributions sociales dans toute la distribution. Dans la suite des travaux de Sicsic, Schmitt et Paquier (2019), des réflexions doivent donc être menées pour bien mesurer les avantages et inconvénients de l'utilisation des sources fiscales et plutôt tester comment rapprocher au mieux ERFS et le modèle Ines avec les sources exhaustives.

Plusieurs pistes sont à explorer. Afin de limiter les problèmes d'appariement, en particulier en bas de la distribution, les données fiscales peuvent être mobilisées uniquement pour le haut de la distribution, par exemple en concaténant le dernier dixième de manière adéquate avec les 90 % du bas de l'ERFS.

Recommandation 21 : Articuler directement les données ménages (enquête ou modèle de microsimulation) à des sources fiscales exhaustives pour produire une décomposition des hauts revenus dans les comptes nationaux distribués.

II.5.b. Données hors-champ : les bas revenus et la France d'outre-mer

Le champ de diffusion de l'ERFS sur laquelle s'appuie le modèle Ines est incomplet³³. Pour des raisons de méthode d'enquête ou de méthodologie statistique, il écarte en effet une fraction de la population résidente en France où les personnes les plus pauvres *a priori* sont surreprésentées. Plus précisément, sur une population résidente en France de 66,9 M en 2016, le champ de diffusion ERFS ne couvre que 62,6 M, soit 93,5 %.

Les personnes hors du champ de diffusion ERFS, soit environ 4,2 M personnes (en 2016), se répartissent comme suit :

- P0 : 0,3 M vivent à Mayotte ;
- P1 : 1,9 M résident dans les DOM hors Mayotte³⁴ ;
- P2 : 1,4 M résident en ménages en métropole en logement non ordinaire ;
- P3 : 0,6 M résident dans un ménage du champ ERFS mais hors champ de diffusion ;
 - o P3a : 0,5 M dans un ménage dont la personne de référence est étudiante;
 - o P3b : 0,1 M dans un ménage qui déclare aux impôts un revenu négatif.

En particulier, parmi les personnes qui ne vivent pas en logement ordinaire (P2) :

- P2a : 375 000 jeunes entre 18 et 24 ans dont la résidence habituelle est un logement en communauté (chiffre 2014) ;
- P2b : environ 80 000 sont incarcérées ;
- P2c : environ 140 000 sont sans domicile (chiffre Insee 2012) ;
- P2d : environ 700 000 résident en établissement d'hébergement pour personnes âgées (chiffre Drees 2015).

³³ Le « champ ERFS » désigne les personnes résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire, c'est-à-dire hors communautés, habitations mobiles ou logements de fortune (au sens du recensement de la population). Dans ce cadre, le « champ de diffusion ERFS » correspond aux individus vivant dans un ménage dont (i) le revenu déclaré à l'administration fiscale est non négatif et (ii) la personne de référence n'est pas étudiante. Dans ces deux cas le revenu indiqué par ERFS est considéré comme un indicateur partiel de leurs ressources réelles, ce qui justifie leur exclusion des statistiques de niveau de vie diffusées. Cette restriction écarte 0,6M personnes.

³⁴ Cependant, du fait de la qualité médiocre des données administratives en Guadeloupe et à La Guyane, l'Insee ne diffuse des données que sur la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion.

Hors du champ de diffusion de l'ERFS, on ne dispose pas d'une estimation à la fois fiable et aussi détaillée que l'ERFS des revenus et caractéristiques des ménages (salaires, retraites, variables sociodémographiques, etc.). Néanmoins, des sources permettent de situer certaines des populations P0 à P3 dans l'échelle des niveaux de vie et d'apprécier l'impact de la restriction à ce champ de diffusion sur l'estimation de la distribution :

- Le fichier FILOSOFI permet de couvrir les personnes résidant dans les DOM hors Mayotte (P1) ;
- L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), conduite à la fin de 2014, permet de couvrir les jeunes adultes (18 - 24 ans) qui vivent en logement collectif (P2a).

La distribution ainsi complétée couvre environ 65 M personnes, soit 97 % de la population. Si on admet que la distribution des niveaux de vie observée dans l'ENRJ s'applique aux ménages étudiants de l'ERFS (P3a), on ajoute un point de couverture.

L'ENRJ mesure l'aide que les jeunes adultes reçoivent de leurs parents et montre qu'elle constitue une composante très importante de leurs ressources globales. La vraie distribution des niveaux de vie doit la prendre en compte : elle accroît peu le niveau de vie moyen (72 €) à 23 271 € (23 580 € dans le champ de diffusion ERFS), mais elle reclasse 40 % des personnes vivant dans un ménage étudiant du champ ERFS et 14 % des jeunes en logement collectif du 1^{er} dixième dans les dixièmes supérieurs.

Par ailleurs, plus du quart des habitants des DOM se classent dans le 1^{er} dixième.

On ne dispose pas de source sur les revenus des seniors vivant en communauté. Leur affecter la distribution moyenne des niveaux de vie est probablement une estimation nettement biaisée. Mais cette population ne représentant que 1 % de la population, la conséquence de cette hypothèse sur le niveau de vie global est très limitée. En revanche, compte tenu des importantes dépenses de santé qu'elle engendre, l'absence d'une information détaillée sur ses revenus peut gêner les analyses de la redistribution.

II.5.c. Information sur la précision des estimations

En raison de la méthode de distribution microfondée, la précision dépend de la représentativité des données utilisées. Les deux sections précédentes ont détaillé les améliorations envisageables du champ des bases ménages usuelles. Néanmoins, même si les revenus et transferts sont bien présents dans les données, il peut également exister des imprécisions de couverture dans les estimations. Par exemple, un modèle de microsimulation peut fournir des résultats agrégés plus ou moins précis en comparaison des grandeurs comptables qu'ils simulent. Aussi, il est recommandé d'informer sur les taux de couverture des catégories de revenus et transferts. Celui-ci se calcule comme le ratio entre les montants dont la répartition est microfondée à partir des données fiscales et sociales, d'une part et l'agrégat correspondant de la comptabilité nationale, d'autre part. La Figure 39 en annexe détaille la précision des estimations du prototype de CND ainsi que les différentes sources et méthodes de distribution des revenus et transferts.

III. Les comptes nationaux distribués, un outil de mesure de la redistribution élargie

La partie précédente a proposé un cadre réconciliant les travaux micro et macroéconomiques sur la redistribution. Cette approche exhaustive ouvre la voie à la structuration de véritables « comptes nationaux distribués », établissant, par tranche de niveau de vie ou selon d'autres catégories, les différentes composantes qui forment le revenu national, des revenus primaires aux transferts reçus comme versés. Ils permettent de mesurer qui bénéficie et qui contribue à la redistribution publique. En ce sens, ce cadre est complémentaire des travaux usuels sur les inégalités et la redistribution, qu'il vise à englober plus qu'à s'y substituer.

La section III.1 développe les principes généraux pour l'établissement de tels comptes, qui peuvent être synthétisés, comme pendant du tableau économique d'ensemble (TEE), en un tableau distributionnel d'ensemble. Elle discute des spécificités liées à la prise en compte des taxes sur les produits et des transferts liés aux régimes de retraites. Elle détaille ensuite les étapes qui permettent de construire les distributions du revenu avant transferts, et après transferts, distribué par strate de niveau de vie, au global comme dans une vision légèrement plus étroite réduisant les imputations (revenu individualisable).

La section III.2 applique ces préceptes à la France et aux États-Unis, dans une approche qui se veut à ce stade expérimentale. Il s'agit d'éclairer les potentialités des comptes nationaux distribués tant nationalement, qu'en comparaison internationale comme cadre approprié d'étude de la redistribution élargie, en mettant en regard l'ensemble des transferts reçus, qu'ils soient sous forme monétaire ou en nature, et les transferts versés qui les financent.

III.1. Du tableau économique d'ensemble au tableau distributionnel d'ensemble

III.1.a. Principes généraux

Une fois que les revenus et transferts sont attribués aux ménages et distribués par tranche de niveau de vie (partie II), on peut alors définir le tableau distributionnel d'ensemble (TDE), pendant du TEE pour la comptabilité nationale usuelle.

La construction de ce tableau distributionnel d'ensemble suit une logique en deux étapes principales présentées dans la Figure 24. Dans un premier temps, il s'agit de fixer des conventions qui attribuent aux ménages les montants des différents comptes des secteurs institutionnels du TEE. Dans un second temps, ces revenus et transferts sont distribués par tranches microfondées, soit par dixième de niveau de vie dans le cadre de ce rapport. L'enjeu de cette étape consiste à s'appuyer sur des bases de données ménages ou individuelles et à fixer des méthodes de distribution robustes et cohérentes. C'est ce qu'ont précédemment détaillé les sections II.2 et suivantes.

Figure 24 : Passage du Tableau économique d'ensemble au Tableau distributionnel d'ensemble

TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE	Emplois			Ressources			TABLEAU DISTRIBUTIONNEL D'ENSEMBLE						
	Sociétés	Ménages	APU	Sociétés	Ménages	APU	D1	D2	D3	...	D9	D10	
Compte de production													
Compte d'exploitation													
Compte d'affectation du rev. prim.													
Compte de distribution du rev. sec.													
Compte d'utilisation du revenu													
Compte de patrimoine													
							Compte d'exploitation et d'affectation du revenu primaire						
							Salaires et rev. de la pro. (D1+D4)						
							+ revenus primaires prélevés par les APU (D2N)						
							= Revenu national avant transferts						
							Compte de distribution secondaire du revenu						
							- Impôts sur les produits et la production (D2)						
							- Impôts sur les revenus et le patrimoine (D5)						
							- Cotisations sociales (D61)						
							+ Prestations sociales (D62)						
							= Revenu disponible net						
							Compte d'utilisation du revenu						
							+ Transferts sociaux en nature (D63)						
							= Revenu disponible ajusté						
							+ Autre consommation collective (P4-S13)						
							= Revenu national après transferts						

III.1.b. Affectation aux ménages des revenus et transferts constitutifs du TEE

La première étape consiste donc d'une part, à affecter aux ménages (S14 dans le SCN), les revenus et transferts, qui dans le tableau économique d'ensemble relèvent des autres secteurs institutionnels (S11, S12 et S15) ; et d'autre part à fusionner les volets emplois et ressources par soustraction des premières aux secondes. Ainsi, dans le TDE, les rubriques portent un signe positif pour les ressources nettes (revenus et transferts reçus) et négatifs dans le cas des transferts versés (prélèvements).

Les deux tableaux qui suivent rassemblent les règles comptables qui permettent d'opérer cette contraction initiale du TEE.

Une nomenclature « CND » (comptes nationaux distribués) est établie pour

faciliter les comparaisons. Les lettres capitales signalent les différents concepts de revenu : CND.A le revenu avant transferts (RNNAV), CND.A.fact le revenu des facteurs travail et capital, CND.B le revenu disponible, CND.C le revenu disponible ajusté et CND.D le revenu après transferts (RNNAP) que l'on a qualifié alternativement plus haut de revenu élargi.

Les chiffres reprennent les lignes du tableau économique d'ensemble par ordre de séquençement des comptes économiques. Toutefois, tandis que le haut du tableau du TEE est constitué du compte de production, celle-ci n'étant par nature pas distribuable par catégorie, le TDE commence au compte d'exploitation et d'affectation des revenus primaires. Le revenu avant transferts est établi par addition au revenu des facteurs – la rémunération du travail (CND.1), de la propriété (CND.2) et les revenus non distribués des entreprises (CND.3) –, les revenus primaires des APU (CND.4) essentiellement constitués des impôts sur les produits et la production.

Figure 25: Structure du compte de distribution primaire

CND.1	Revenus salariaux bruts	S14	D1
1.1	<i>dont salaires nets</i>	S14	D1 - D61
CND.2	Revenus mixtes nets et du patrimoine	S14	
2.1	<i>dont revenus mixtes nets</i>	S14	B3n
2.2	<i>dont revenus nets de la propriété</i>	S14 net	D4
2.3	<i>dont loyers réels et fictifs nets des charges</i>	S14	B2n
CND.3	Revenus des entreprises et ISBSLM bruts d'impôts	S11+S12+S15	B5n
3.1	<i>dont profits non distribués nets d'IS</i>	S11+S12+S15	B5n-D5-D6-S7
3.2	<i>dont impôt sur les sociétés</i>	S11+S12	D5
3.3	<i>dont autres transferts des entreprises (fraude)</i>	S11+S12 net	D6+D7
CNDA.fact	Revenu des facteurs (= 1+2+3)	S1	
CND.4	Revenu primaire des APU	S13	
4.1	<i>Prélèvements sur la production et la consommation</i>	S13	D2+D3, ress
4.2	<i>Revenus de la propriété et EBE net (dont intérêts versés)</i>	S13 net	D4+EBEn
CND.A	Revenu national net avant transferts RNNAV (= 1+2+3+4)	S1	B5n
A.diff	RNN avant transferts y compris revenus différés		

L'objectif central de cette comptabilité distributionnelle étant de documenter les transferts opérés par la redistribution, les lignes du TDE relatives aux transferts sont détaillées en sous-rubriques, chacune identifiée par un second chiffre (ex CND.2.1 désigne les revenus mixtes des indépendants au sein de l'ensemble CND.2). Le groupe de travail recommande de fixer un seuil de 2 à 5% du RNN, au-dessus duquel les sous-rubriques sont systématiquement montrées.

Comme dans le TEE, la séquence des comptes du TDE se poursuit, de haut en bas du tableau (Figure 26), par le compte de distribution secondaire du revenu national. Il s'agit de retirer les prélèvements opérés sur les revenus primaires, c'est-à-dire les impôts sur le revenu et le patrimoine (CND.6) et les cotisations sociales (CND.7). Comme souligné précédemment, une seule colonne étant utilisée pour matérialiser tant les

ressources que les emplois, les montants apparaissent ici, s'agissant de transferts versés, assortis d'un signe négatif.

Figure 26 : Structure du compte de distribution secondaire

5	Prélèvements sur la production et la consommation	S13	D2+D3, ress
5.1	dont TVA	S13	D211
5.2	dont TICPE et accises	S13	D214
5.3	dont TFPB et droits d'enregistrement	S13	D21, D292
5.4	dont taxes sur les salaires et autres taxes patronales	S13	D291
5.5	dont autres taxes	S13	D21
6	Impôt sur le revenu et le pat.	S14+S11+S12	D5
6.1	dont CSG	S14	
6.2	dont IR	S14	
6.3	dont IS	S11+S12	
6.4	dont TH	S14	
6.5	dont CRDS, CASA, ISF, Redevance	S14	
7	Cotisations sociales	S14	D61
7.1	dont retraites		
7.2	dont maladie		
7.3	dont famille		
7.4	dont chômage		
7.5	dont régimes particuliers de protection sociale		
8	Prestations et allocations monétaires	S14	D62
8.1	dont retraites		
8.2	dont chômage		
8.3	dont famille		
8.4	dont pauvreté		
8.5	dont invalidité		
8.6	dont mutuelles		
8.7	dont IJ et AT		
9	Autres transferts	S13	D4 + B2n
9.1	dont autres transferts courants	S14	D7
9.2	Revenus de la propriété et EBE net (dont intérêts reçus par les APU)	S13 net	D4+EBEn
B	Revenu disponible net incl. PND (= A+5+6+7+8+9)		
B.sna	Revenu disponible net excl. PND (A+5+6+7+8+9-5.1)	S14	B6n
B.BT	Revenu disponible avant transferts sociaux		
10	Transferts sociaux en nature individualisables		D63
10.1	dont santé		
10.2	dont enseignement		
10.3	dont action sociale		
10.4	autres dont activités culturelles et associatives		
10.5	dont logement		
C	Revenu disponible net ajusté incl. PND (= C+10)		B7n
C.sna	Revenu disponible net ajusté excl. PND (C.2+10)	S14	B7n
C.BT	Revenu individualisable avant transferts	S14	B6n
11	Dépenses collectives et CCF	S13	P32 net
11.1	dont administration générale		
11.2	dont défense, police justice		
11.3	dont autres (diffusion recherche)		
12	Revenus disponibles ajustés nets des autres comptes		
12.1	dont revenu disponible ajusté net des ISBLSM	S15	B7n-B5n
12.2	dont équilibre Emplois-Ressources du RdM (dont UE)	S2	B6n-B5n
13	Épargne des administrations publiques	S13	
13.1	dont épargne APU nette de CCF	S13	B8n
D	Revenu national net après transferts RNNAP (= D+11+12+13)	S1	B5n

La séquence se poursuit par la comptabilisation des transferts reçus regroupés

dans les catégories « prestations et allocations monétaires » (CND.8) et autres transferts (CND.9) pour aboutir au revenu disponible net (CND.B). Cette notion de revenu disponible diffère légèrement de celle de revenu disponible des ménages de la comptabilité nationale au sens où elle intègre les profits non-distribués des entreprises. Le choix de considérer les profits non-distribués comme un revenu des ménages étant débattu, le groupe de travail invite à produire les chiffres correspondant au champ du SCN, désigné par CND.B.sna dans la nomenclature établie par le présent rapport.

L'aboutissement au revenu après transferts se construit à travers la valorisation monétaire des services non monétaires rendus par les APU, qui relèvent, dans le TEE, du compte d'utilisation du revenu comme dépenses de consommation collective :

- les services publics individualisables tels que la santé, l'éducation et l'action sociale notamment, regroupés en comptabilité nationale dans la catégorie des « transferts sociaux en nature individualisables » (CND.10) ;
- les autres services rendus par l'action publique, décrits en comptabilité nationale non individualisables comme notamment la sécurité, la justice, la défense nationale et les dépenses d'administration générale (CND.11).

La première de ces deux étapes aboutit à la notion de revenu disponible net ajusté bien connue des comptes nationaux (ici CND.C ou CND.C.sna selon que l'on inclut ou pas, les profits non distribués). L'attribution aux ménages des dépenses collectives mais aussi des revenus disponibles ajustés nets des autres secteurs (CND.12) permet d'arriver au revenu national net après transferts (CND.D).

Comme l'ensemble des revenus sont affectés aux ménages, et que l'ensemble des transferts versés équilibre les transferts reçus modulo le déficit qui lui-même est distribué (cf. *supra*), il y a bien l'égalité comptable, au niveau agrégé de l'ensemble des ménages, $RNNAV = RNNAP = RNN$.

III.1.c. Le tableau distributionnel d'ensemble

Chacune des lignes du TEE pouvant être distribuée par niveau de vie, comme détaillé dans la deuxième partie de ce rapport, les opérations comptables qui font l'objet de la section précédente peuvent être répétées catégorie de ménage par catégorie de ménage. L'égalité $RNNAV = RNNAP = RNN$ n'est donc plus vérifiée pour chaque tranche de niveau de vie car les transferts opèrent entre les ménages, et c'est précisément de l'étude de ces différences qu'émerge l'appréciation de la redistributivité des systèmes de transfert.

Figure 27 : Grille des CND France, en milliards d'euros (prototype)

Matériellement, le tableau distributionnel d'ensemble (Figure 27) prend la forme

CND	Catégories	Secteur	Compte	Mds I	RNN (%)	Ines	Compte de distribution des revenus primaires														P99.9-P100	
							P0-P100	P0-P10	P10-P20	P20-P30	P30-P40	P40-P50	P50-P60	P60-P70	P70-P80	P80-P90	P90-P100	P95-P100				
A																			182	61		
A.1 Revenu national net RNNAY (= 1-2-3-4-5)																			406	182	61	
A.1.1 RNN avant transferts y compris revenus différés																			575	406	182	61
1 Revenu primaire des APU hors prél. sur pi																			573	388	174	60
2 Prélèvements sur la production et la cons																			36	13	4	
2.1 dont TVA																			27	30	34	41
2.2 dont TICPE et accises																			5	5	5	5
2.3 dont TFPB																			3	3	3	3
2.4 dont autres taxes																			6	6	6	6
3 Revenus salariaux bruts																			302	188	59	12
3.1 dont salaires nets																			190	133	59	12
3.2 dont autres nets																			112	55	0	0
4 Revenus miertes nets et du patrimoine																			126	98	49	14
4.1 dont revenus miertes nets																			62	49	23	4
4.2 dont revenus nets de la propriété																			62	49	23	4
4.3 dont loyers réels et fictifs nets des charges																			17	14	5	1
5 Revenus des entreprises et IBISLM bruts																			37	10	3	31
5.1 dont profits non distribués nets d'IS																			32	9	3	28
5.2 dont impôt sur les sociétés																			5	1	0	3
5.3 dont autres transferts des entreprises (travails)																			0	0	0	0
B Revenu des facteurs (= 3+4+5)																			525	374	171	58
Compte de distribution secondaire																			-110	-61	-24	
6 Impôt sur le revenu et le pat.																			-139	-41	-24	
6.1 dont CCG																			-70	-15	-7	
6.2 dont IR																			-60	-26	-2	
6.3 dont TIR																			-9	-9	-2	
6.4 dont IS																			-44	-23	-1	
6.5 autres dont CRDS; CSG; ISF; Rsiérence																			-19	-74	-4	
7 Cotisations sociales																			-109	-74	-4	
7.1 dont retraites																			-65	-41	-2	
7.2 dont maladie																			-21	-25	-1	
7.3 dont famille																			-21	-21	-1	
7.4 dont chômage																			-12	-5	-1	
7.5 autres formes particulières de protection sociale																			-9	-3	0	
8 Prestations et allocations monétaires																			80	41	8	
8.1 dont retraites																			64	33	7	
8.2 dont chômage																			4	2	0	
8.3 dont famille																			1	0	0	
8.4 dont logement																			0	0	0	
8.5 autres prestations																			2	2	1	
8.6 dont mutuelles																			4	4	4	
8.7 autres U et AT																			6	6	7	
9 Autres transferts																			-14	-19	-7	
9.1 dont transferts courants																			0	0	0	
9.2 autres transferts des entreprises (dont travail)																			-14	-19	-7	
C Revenu disponible net incl. PND (= B-6-7-8-9)																			82	212	24	
C.1 Revenu disponible net excl. PND (B-6-7-8-5.1)																			183	81	14	
C.2 Revenu disponible avant transferts sociaux																			347	185	73	
10 Transferts sociaux en nature individualisables																			33	3	0	
10.1 dont santé																			16	3	0	
10.2 dont enseignement																			8	1	0	
10.3 dont action sociale																			2	2	0	
10.4 autres transferts culturels et associatifs																			2	2	0	
10.5 autres transferts (allocation logement)																			5	5	0	
D Revenu disponible net ajusté incl. PND (= C-10)																			85	225	25	
D.1 Revenu disponible net ajusté excl. PND (C-2-10)																			186	64	14	
D.2 Revenu individualisable avant transferts																			398	235	32	
11 Dépenses collectives et CCF																			14	7	0	
11.1 dont administration générale																			10	6	0	
11.2 dont défense, police justice																			6	6	1	
11.3 dont dépenses APU nettes de CCF																			-1	-1	0	
11.4 autres dépenses (éducation, recherche)																			1	1	0	
12 Revenus disponibles ajustés nets des autres comptes																			4	4	0	
12.1 dont revenu disponible ajusté net des ISBLM																			0	0	0	
12.2 dont épargne Employés-Ressources du RAV (dont UE)																			5	5	0	
E Revenu national net RNNAP (= D-11-12)																			234	86	25	

d'un tableur qui intègre d'une part, les montants issus du TEE et des comptes annexes et d'autre part, les résultats des estimations des décompositions microéconomiques (pour la France issues principalement de l'ERFS et du modèle Ines). L'édifice final fournit ainsi une distribution fine de l'ensemble des revenus et transferts, complémentaire des travaux de l'OCDE (EG DNA) et de la littérature (comptes par catégorie des ménages de l'Insee et projet DINA). Le prototype complet des CND pour la France est détaillé dans la section suivante.

Dans le fichier tableur joint au rapport et intégré en fin d'annexe, une troisième partie de la grille est constituée du compte des transferts et du compte de redistribution (CND.14 à CND.24). Ces lignes reprennent des agrégats distribués de la grille principale. Il s'agit de rassembler les trois grandes catégories de prélèvements (taxes, impôts et cotisations) et les trois grandes catégories de prestations (allocation monétaires, transferts en nature individualisables, dépenses collectives). Ainsi, le compte de transfert reproduit les principales étapes du passage du RNNAV (CND.A) au RNNAP (CND.D) en « descendant » de l'un à l'autre de façon équilibrée avant et après transferts. Pour chaque type de revenu, la comparaison des effets par tranche de niveau de vie indique la redistribution opérée à ce stade de la décomposition du revenu national.

III.1.d. Au sujet de la prise en compte des taxes sur les produits

En comptabilité nationale, donc en comptabilité distributionnelle, il existe deux façons cohérentes de traiter les taxes sur les produits. La première consiste à les exclure de la définition du revenu, de la même manière qu'en se focalisant sur les revenus nets et non les revenus bruts, nous avons déduit la dépréciation du capital des revenus étudiés.

Cette approche, qui peut paraître plus intuitive, pose néanmoins trois difficultés. Premièrement, elle intègre différemment une part très significative des systèmes d'imposition actuels en l'excluant du concept de revenu utilisé pour mesurer la redistribution, et empêche par conséquent une analyse exhaustive de la redistribution opérée par le système fiscal. Deuxièmement, elle modifie, toutes choses égales par ailleurs, les niveaux de revenu relatifs entre les pays selon qu'ils recourent aux impôts directs plutôt qu'indirects pour financer des dépenses publiques. Troisièmement, elle conduit à ignorer une part importante des prélèvements obligatoires, et donc à affirmer que les administrations publiques distribuent beaucoup plus (sous forme de transferts en nature et en espèces) qu'elles ne collectent comme impôts.

La seconde approche, qui est l'approche standard en comptabilité nationale, consiste à considérer le montant de ces taxes comme faisant partie de la valeur ajoutée nationale. Par conséquent, elle implique, en comptabilité distributionnelle, d'ajouter leur distribution à la distribution des revenus de facteurs, de la même manière que le sont la taxe sur les salaires³⁵, les impôts à la production, les impôts sur le revenu et le patrimoine, ou encore les cotisations et contributions sociales.

La différence entre ces deux approches est purement comptable. Le comptable

³⁵ La taxe sur les salaires constitue un substitut pour les secteurs non assujettis à la TVA comme les établissements bancaires ou d'assurances ainsi que certaines professions libérales.

national concilie d'ailleurs l'une et l'autre en introduisant une distinction entre les valeurs aux prix d'acquisition (en langage courant, les prix de marché ou prix TTC) et aux prix de base (prix HT). Plus précisément, les valeurs ajoutées des secteurs institutionnels sont calculées au prix des facteurs, c'est-à-dire déduites des taxes sur les produits. C'est cette valeur ajoutée au prix des facteurs qui paie les revenus du travail et du capital, le remplacement des équipements usagés (dépréciation), les taxes sur la production, etc. Pour aboutir à une valeur ajoutée aux prix de marché (sans déduire les taxes sur produits), la comptabilité nationale considère que la valeur ajoutée sert aussi à payer les taxes sur les produits, au sein d'un secteur institutionnel *ad-hoc*.

Quoiqu'il en soit, raisonner en hors taxes ou en TTC ne modifie pas la redistribution opérée par les transferts publics. Pour s'en convaincre, revenons-en à la mécanique de construction des comptes distributionnels. Elle consiste à partir de l'observé sur données individuelles – le revenu disponible – pour établir deux grandeurs non observées, le revenu avant transferts – qui tend à approcher un revenu de marché en l'absence de transferts-, et un revenu après transferts qui prend en compte les transferts indirects, prélèvements comme prestations.

Si l'on raisonne en incluant les taxes sur les produits, c'est-à-dire en TTC, le revenu avant transferts est égal au revenu disponible auquel on rajoute les prestations monétaires, les impôts sur le revenu et le patrimoine et les contributions et cotisations sociales ainsi que les taxes sur la production et la consommation (incluant donc les taxes sur les produits). Le revenu après transferts est égal au revenu disponible auquel on rajoute les prestations en nature et les dépenses collectives. La différence entre le revenu avant transferts et le revenu après transferts est égale à l'ensemble des prestations et dépenses collectives dont ont déduit les impôts, les taxes sur la production et les cotisations, les taxes sur les produits se simplifiant dans le calcul). Si l'on raisonne de façon similaire mais en excluant les taxes sur les produits, c'est-à-dire en HT, la différence entre le revenu avant transferts HT et le revenu après transferts HT est bien égale à l'ensemble des prestations reçues et des prélèvements versés à l'exception des taxes sur les produits, c'est-à-dire à la différence avant-après TTC.

Le tableau de la Figure 28 résume cette prise en compte des taxes sur les produits dans le cadre comptable, selon que le revenu national est évalué aux prix de base (après déduction des taxes sur les produits) ou aux prix de marché (TTC). L'annexe page 136 détaille les écritures dans l'un ou l'autre des systèmes à partir d'un exemple stylisé.

Figure 28 : Conventions comptables aux prix de base ou aux prix de marché

<u>Comptabilité distributionnelle aux prix de marché</u>	<u>Comptabilité distributionnelle aux prix de base</u>
Revenu national <u>avant</u> transferts aux prix de marché	Revenu national <u>avant</u> transferts aux prix de base
- Taxes sur les produits	
- Taxes sur la production	- Taxes sur la production
- Impôts sur le revenu et le patrimoine	- Impôts sur le revenu et le patrimoine
+ Prestations et allocations monétaires	+ Prestations et allocations monétaires
= Revenu disponible	<i>Revenu disponible</i>
	- Taxes sur les produits
	= Revenu disponible aux prix de base
+ Transferts en nature individualisables	+ Transferts en nature individualisables
+ Dépenses collectives	+ Dépenses collectives
Revenu national <u>après</u> transferts aux prix de marché	Revenu national <u>après</u> transferts aux prix de base
<i>- Taxes sur les produits</i>	
=	

Note : Par souci de simplicité, toutes les lignes du TDE ne figurent pas dans cette décomposition simplifiée.

Si les effets de la redistribution ne sont pas modifiés, qu'en est-il des revenus avant et après impôts ? Concrètement, prenons le cas de son principal composant, la TVA. Il est communément admis que le montant de TVA se reporte principalement sur les prix. Il est possible de justifier cela en termes d'incidence fiscale, mais on peut plus simplement le voir comme un effet mécanique.

Suivons dans un premier temps la convention qui consiste à mesurer la valeur ajoutée aux prix de marché (c'est-à-dire en incluant la TVA). Si on suit cette convention, alors le PIB est directement égal à la somme des valeurs ajoutées. La valeur ajoutée d'une entreprise se mesure comme la différence entre sa production et ses consommations intermédiaires. Or la valeur de la production d'une entreprise se mesure à son prix de vente, qui inclut la TVA : une baisse de la TVA conduit donc mécaniquement à une baisse des prix. Cela a pour effet de faire baisser le PIB nominal. En revanche, le PIB en volume est toujours calculé sur la base des prix antérieurs à la baisse de la TVA, et reste donc inchangé. La baisse de la TVA a donc pour effet de faire baisser le PIB nominal sans changer le PIB en volume : autrement dit, elle fait baisser le déflateur du PIB. Le cadre des calculs aux prix de base implique de définir et calculer un déflateur des prix HT, par exemple s'il s'agit d'étudier les évolutions temporelles du revenu disponible aux prix de base. Cet indicateur par définition correspondrait au ratio entre le PIB nominal par le PIB réel mais évalué aux prix de base.

On obtient la même conclusion si on raisonne aux prix de base, c'est-à-dire au prix des facteurs déduits des taxes sur les produits. Dans ce cas, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées et des taxes sur les produits. Par construction, la TVA est exclue de la valeur ajoutée, son impact mécanique sur celle-ci est donc nul. Une baisse de la TVA diminue donc la valeur des taxes sur les produits sans changer la valeur ajoutée, ce qui diminue le PIB nominal. Qu'en est-il du PIB en volume ? Le montant de TVA est calculé par les comptes nationaux en appliquant les prix et le taux de TVA antérieurs à la baisse aux volumes postérieurs à celle-ci. Autrement dit, la baisse de TVA n'affecte pas le PIB en volume. L'impact mécanique de la TVA s'observe, une fois de plus, uniquement sur le déflateur, c'est-à-dire les prix.

Par ailleurs, les comparaisons internationales utilisent des parités de pouvoir d'achat qui sont calculées sur la base des prix TTC. Pour procéder à des comparaisons internationales sur la base des revenus au prix de base, il faut alors modifier en conséquence la façon de calculer ces coefficients de parité de pouvoir d'achat.

Afin de ne pas multiplier les lignes du TDE par souci de simplicité, et parce qu'elle coïncide avec les chiffres de revenu national usuellement mis en avant et utilisés dans les comparaisons internationales, la première option a été adoptée dans le cadre du prototype présenté dans ce rapport. La décomposition des impôts sur la production et les produits en impôts sur la production et impôts à la consommation permet aisément le calcul de l'une ou l'autre des notions, aux prix de marché ou aux prix de base.

III.1.e. Focus sur la redistributivité des régimes de retraites

Les revenus différés, et notamment les retraites, méritent un traitement particulier. S'agissant d'une prestation versée par des organismes publics, le réflexe le plus naturel est de les traiter comme les autres prestations publiques. Ceci conduit à surestimer grandement leurs effets redistributifs.

Considérons, en effet, à titre purement illustratif le cas d'une société qui serait composée de 50 % d'actifs de revenu $2r$ cotisant r la moitié de leur vie, et 50 % de retraités recevant une pension de r l'autre moitié de leur vie. *A priori*, le système n'est pas redistributif puisque chacun ne reçoit que strictement ce qu'il a cotisé.

Or, dans ce cas, on a une distribution parfaitement égalitaire (indicateur de Gini égal à zéro) après opération du système de retraite, mais fortement inégalitaire avant (indicateur de Gini égal à 0,5). Autrement dit, ce régime de retraite fictif, totalement neutre d'un point de vue redistributif, aurait dans cet exemple stylisé un impact massif sur les inégalités.

L'option radicalement opposée consiste à étendre la notion de revenu de marché (*market income*) à la prise en compte, en plus des revenus du capital et du travail, des revenus différés du travail ; en clair à considérer la retraite comme un revenu de marché et non plus comme un revenu public. La première approche surestime très fortement l'impact des régimes de retraites, tandis que cette seconde les ignore complètement. Aller au-delà nécessite de préciser une situation contrefactuelle.

Ainsi, on note que la comptabilité distributionnelle n'est pas le meilleur cadre d'analyse pour étudier les effets redistributifs des systèmes de retraite, ou des systèmes d'assurance sociale en général. En effet, par définition, ces systèmes réalisent une redistribution au cours du cycle de vie, alors que nous étudions les inégalités « en coupe » (voir section I.5). Ce problème est le même pour toutes les études qui regardent les inégalités à un instant donné.

Il reste cependant possible d'établir des recommandations pour intégrer le système de retraites de la meilleure manière possible dans nos estimations, et éviter de biaiser de manière excessive les estimations de la redistribution et du revenu avant et après impôts.

Dans un premier temps, deux approches sont possibles. Celle exposée

précédemment privilégié l'utilisation du revenu avant transferts, mais inclut les transferts liés aux revenus différés (cotisations et allocations) comme point de référence pour mesurer la redistribution. Cela revient à considérer, en première approximation, le système de retraite comme intégralement contributif plutôt qu'intégralement redistributif.

Une autre approche, qui n'est pas incompatible avec la première, consiste à supposer que les classes de revenu dans lesquelles ont été rangés les individus (dixièmes, centièmes, etc.) sont suffisamment homogènes pour que l'on puisse considérer, au sein de ces groupes, le revenu des actifs comme *proxy* du revenu de référence des retraités, en tenant compte du taux moyen de remplacement. Il pourrait s'agir de définir un revenu avant transferts en supposant un taux de remplacement moyen uniforme et mesurer la redistribution en comparant avec les retraites effectives. Avec cette hypothèse, avec toutes les précautions d'interprétation, et à partir du moment où on ne reclasse pas les individus pour mesurer la redistribution, la mesure de la redistribution est valide.

Recommandation 22 : La comptabilité distributionnelle est peu adaptée pour mesurer l'impact redistributif des régimes d'assurance sociale qui garantissent un revenu de remplacement, et en particulier les retraites. L'étude générale de la redistribution se doit de distinguer l'effet des systèmes d'assurance sociale (qui peuvent être fortement redistributifs en coupe sans l'être dans le temps) des autres transferts.

Recommandation 23 : Les opérations liées aux retraites peuvent être prises en compte, mais à condition *sine qua non* de garder inchangé l'ordonnement des individus tout au long des opérations d'imputation de transferts, et sous réserve des précautions d'interprétation de la **Recommandation 22**.

L'approche idéale — mais qui sort du cadre de ce rapport — consisterait à reconstituer un revenu de référence par appariement réel ou statistique sur critères socio-professionnels et à poser comme contrefactuel, pour le revenu avant transferts une pension proportionnelle à celui-ci. Cela permettrait de distinguer la part contributive de la part redistributive du système de retraite dans les statistiques d'inégalités.

À partir d'une décomposition de la baisse des inégalités mesurée à partir de l'indice de Gini, les travaux de Guillaud, Olckers et Zemmour (2019) séparent ce qui est imputable aux pensions de retraite et aux autres transferts. Pour la plupart des pays étudiés, l'impact des retraites est comparable à celui des impôts, mais supérieur à celui des autres prestations. L'impact redistributif considérable des retraites n'est pourtant pas mécanique. De nombreux régimes publics de retraite proposent des revenus de remplacement proportionnels aux salaires, de sorte que les ménages qui gagnent plus ont des pensions plus importantes. Étant donnée la corrélation négative entre niveau de salaires et durée de vie, rien n'exclut que les pensions augmentent, plutôt que réduisent, les inégalités. Par ailleurs, dans tous les pays analysés, les pensions sont réparties de manière plus égale que les revenus du travail et du capital, et contribuent donc à réduire les inégalités.

De la même manière, une question se pose concernant l'inclusion — ou non — de l'assurance chômage dans le revenu avant transferts. Ces recommandations concernant les retraites sont aussi largement valables en ce qui concerne l'assurance chômage. L'assurance chômage obéit en général à une logique contributive — au sens où les allocations sont plus ou moins proportionnelles aux contributions. L'inclure permet de corriger certains effets du chômage sur les inégalités de la même manière que l'inclusion des retraites corrige de certains effets de l'âge. Dans la mesure où les travailleurs pauvres font également face à un risque de chômage plus important, elle introduit aussi une forme de redistribution. La méthodologie DINA (Alvaredo *et al.*, 2016) introduit ainsi deux concepts de revenu avant transferts : une définition large qui inclut chômage et retraite, et une définition restreinte qui inclut uniquement les retraites. Une des raisons de l'utilisation de la définition large est l'accès aux données : la distinction entre chômage et retraite dans les comptes nationaux nécessite un niveau de détail très élevé qui n'est pas disponible dans tous les pays. En pratique, les retraites constituent la majeure partie du système d'assurance sociale (17 % du RNN contre 2 % pour le chômage), si bien que les différences de résultat entre les deux concepts sont limitées.

III.1.f. Le tableau distributionnel d'ensemble simplifié

Afin de faciliter les analyses comparatives, le groupe de travail s'est attaché à proposer une structure et une nomenclature simplifiée du tableau distributionnel d'ensemble qui prend la forme de la Figure 29. Dans l'optique de contribuer à la production de normes internationales, une nomenclature simple en trois lettres en anglais, non traduite ici eu égard à sa visée normative internationale :

- la première lettre se réfère à la nature de la composante du revenu ou du transfert (Ixx pour revenus – *income*–, Txx pour les prélèvements – *tax*–, Bxx pour les prestations – *benefits* – ; Mxx pour divers – *miscellaneous*, WEA pour *wealth*) ;
- et les deux lettres suivantes sont relatives à la nature du revenu (BT pour *before transfers*, DB pour *before transfers including deferred incomes*, AT pour *after transfers*), du transfert versé (CP pour *consumption and production*, IW pour *income and wealth*, SI pour *social insurance*), ou reçu (IC pour *in cash*, IK pour *in kind*, CO pour *collective*).

Figure 29 : Structure du tableau distributionnel d'ensemble simplifié

	All	D1	D2	...	D10	P100	M1000
IBT : Income Before Transfers							
IBD : IBT+ deferred incomes							
TCP : Tax on Cons&Prod							
TIW : Tax on Inc. and Wealth							
TSI : Social Insurance							
BCA : Social Benefits in Cash							
IDI : Disposable Income							
BKI : Social Benefits in Kind							
BCO : Collective consumption							
MBT : Balance of Transfers							
IAT : After Transfer Income							
WEA : Net wealth							
	All	D1	D2	...	D10	P100	M1000

Source : grille CND 2016 (TEE et modèle Ines), calculs des auteurs.

Note : les montants sont exprimés en pourcent du RNN (tableau identique à la Figure 1).`

III.2. Illustration : prototypes pour la France et les États-Unis

Afin d'éclairer les lecteurs du rapport sur les potentialités, comme sur les limites, de la comptabilité distributionnelle, le groupe de travail s'est attaché à mettre en œuvre les méthodes et recommandations émises. Ce travail, mené par l'Insee pour la France et le WIL pour les États-Unis, a abouti à l'élaboration des tableaux distributionnels d'ensemble pour ces deux pays, dont le statut à ce stade est celui de prototype. La présente section présente les résultats de cet exercice exploratoire pour la France (III.2.a, III.2.b, III.2.c), les États-Unis, et revisite sommairement la question de la redistributivité comparée des deux systèmes de transferts (III.2.d), levant ainsi le paradoxe apparent qui pour partie a motivé la constitution du groupe de travail à l'origine du présent rapport.

III.2.a. Tableau distributionnel d'ensemble de la France

Aux fins de comparaison avec les États-Unis, les résultats sont présentés sous forme du tableau distributionnel d'ensemble simplifié tel que défini au III.1.f ci-dessus. Il se distingue de celui présenté dans les considérations préliminaires du rapport (la Figure 1 présenté en introduction page 14) en ce que les chiffres sont exprimés en pourcentage du revenu national net et non en milliards d'euros.

Figure 30 : Tableau simplifié des comptes nationaux distribués en 2016 (France, en % du RNN)

	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000
IBT: Income Before Transfers	100,0	2,09	3,65	4,92	6,00	7,42	8,65	10,02	11,89	14,72	30,10	10,58	3,20
IBD: IBT+ deferred incomes	100,0	2,48	3,97	5,25	6,39	7,50	8,56	9,79	11,51	14,40	30,08	10,10	3,11
TCP: Tax on Cons&Prod	-16,0	-0,93	-1,07	-1,16	-1,26	-1,43	-1,54	-1,66	-1,82	-2,15	-2,89	-4,59	-7,52

TIW: Tax on Inc. and Wealth	-14,7	-0,12	-0,21	-0,35	-0,50	-0,66	-0,83	-1,07	-1,45	-2,12	-7,24	-3,52	-1,25
TSC: Social Contributions	-25,0	-0,29	-0,85	-1,19	-1,56	-2,02	-2,42	-2,89	-3,42	-4,08	-6,21	-1,29	-0,19
BCA: Social Benefits in Cash	25,9	1,36	1,95	2,14	2,38	2,40	2,51	2,70	2,89	3,30	4,17	0,49	0,05
IDI: Disposable Income	70,2	2,15	3,51	4,39	5,07	5,71	6,36	7,10	8,07	9,64	17,83	5,59	1,65
BKI: Social Benefits in Kind	21,0	2,93	2,86	2,39	2,16	1,96	1,93	1,71	1,76	1,70	1,60	0,18	0,02
BCO: Collective consumption	9,7	1,24	1,15	0,98	0,94	0,91	0,88	0,92	0,90	0,92	0,90	0,10	0,01
MBT: Balance of Transfers	-0,8	0,10	0,07	0,04	0,01	-0,01	-0,04	-0,07	-0,12	-0,19	-0,57	3,86	7,36
ATI: After Transfer Income	100,0	6,37	7,54	7,77	8,17	8,57	9,13	9,68	10,62	12,09	19,87	5,82	1,67
NWE: Net wealth	573,2	6,4	12,7	16,2	20,7	27,6	35,5	44,9	57,0	80,1	266,8	51,2	11,8
	All	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	P100	M1000

Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : le revenu avant transferts (IBT) des ménages du D10 représente 30,08 % du revenu national (RNN) et 19,87 % après transferts (ATI). Les prélèvements dont ils s'acquittent s'élèvent à -2,89 % du RNN pour les taxes sur la production et la consommation (TCP), 7,24 % pour les impôts sur les revenus et le patrimoine (TIW) et 6,21 % pour les cotisations sociales (TSC). Ces mêmes ménages reçoivent 4,17 % de RNN de prestations sociales en espèces (BCA), 1,6 % de prestations en nature et 0,90 % de dépenses de consommation collective (BCO).

La première ligne de ce tableau distributionnel est constituée du revenu national avant transferts (IBT), que l'on peut qualifier également de revenu primaire élargi. Les 10% les plus aisés reçoivent 30,1% du revenu national tandis que les 30% les plus modestes reçoivent 10,7% du revenu national. Les 10% les plus modestes sont destinataires de 2,1% du revenu national, soit un rapport de 1 à 14 avec les 10% les plus aisés.

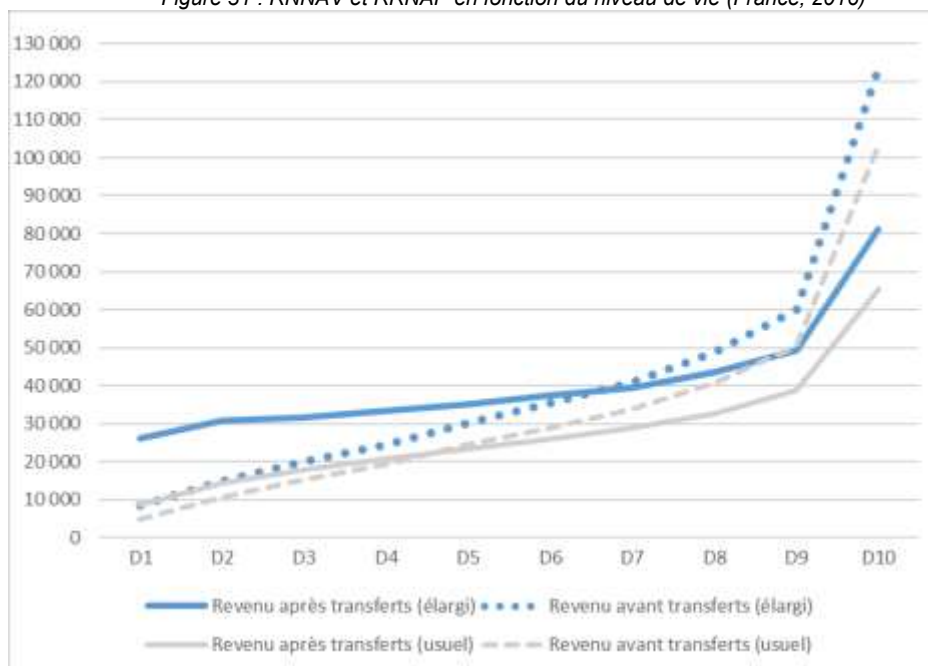
À l'autre extrémité du tableau se trouve le revenu après transferts, versés comme reçus, y compris donc intégrant une valorisation monétaire des services rendus par les administrations publiques. Au sens élargi, après redistribution, les 10% les plus aisés reçoivent 19,9% du revenu national contre 6,4% pour les 10% en bas de l'échelle, soit, ici, un ratio inter-décile de 3.

En milieu de tableau, le revenu disponible (IDI) est le point de rencontre entre les analyses micro et macro-économique du niveau de vie des ménages, si ce n'est ici que, pour les raisons développées précédemment, les profits non distribués sont considérés comme du revenu disponible réinvesti, ce qui rehausse quelque peu le haut de l'échelle. Ainsi calculé, le revenu disponible représente 70,2% du revenu national et bénéficie à hauteur de 3% (2,1/70,2) aux ménages du premier dixième et de 25% (17,8/70,2) à ceux du D10, soit un rapport de 1 à 8.

III.2.b. La redistribution élargie en France

Si l'on s'intéresse maintenant à la redistribution au sein de chaque catégorie de ménage, en comparant les revenus élargis avant et après transfert, il ressort que la redistribution contribue à hauteur de 4,3 points de RNN aux 10% des ménages les plus modestes. Pour ces ménages, les transferts nets contribuent davantage à leur niveau de vie que leurs revenus primaires.

Figure 31 : RNNAV et RRNAP en fonction du niveau de vie (France, 2016)



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, le premier dixième de niveau de vie a un revenu de 8 500 euros par UC avant transferts et de 26 000 euros par UC après transferts.

À noter le rôle déterminant, pour eux, des prestations en nature : celles-ci représentent, selon les calculs du présent rapport, 2,9 points de RNN, soit les deux tiers de la redistribution nette. Ce chiffre illustre bien à nouveau l'importance d'intégrer la valorisation monétaire des services publics pour bien rendre compte de la redistribution.

Les ménages du second dixième bénéficient quant à eux d'une redistribution nette représentant 3,9 points de RNN. Celle-ci s'élève à 2,8% du RNN pour les ménages du D3, à 2,2% pour ceux du D4, à 1,2% pour ceux du D5 et à 0,5% pour ceux du D6. Revenu avant et après transferts sont quasiment équivalents pour le D7. Les ménages des D8 et D9 sont contributeurs nets à hauteur respectivement de 1,3% et 2,6% du RNN. Enfin, les ménages du dernier dixième, qui bénéficient de 30,1% des revenus primaires, reversent, en net, un tiers de ces revenus à la solidarité nationale (10,2 points de RNN).

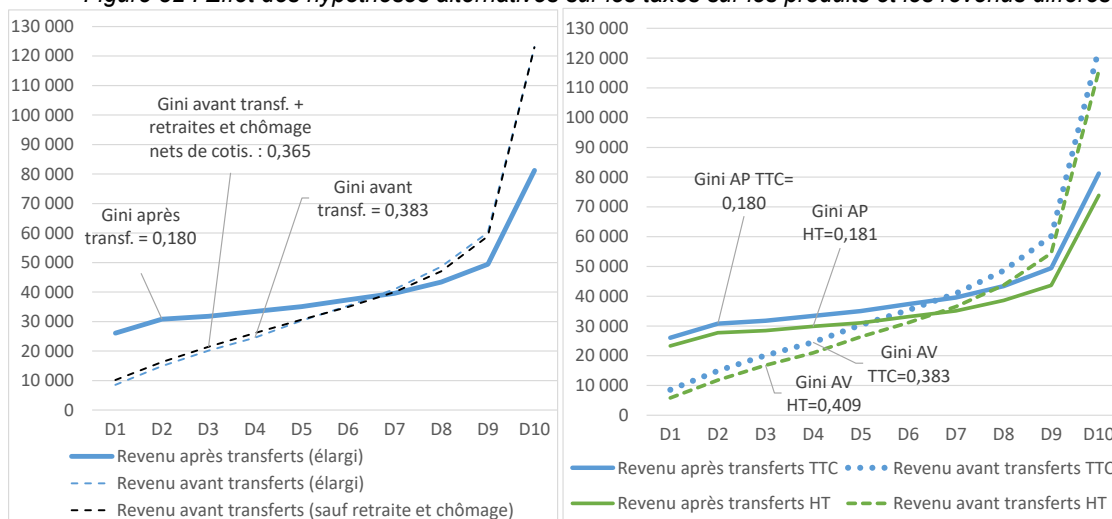
Ainsi, si l'on raisonne à partir des moyennes par dixième³⁶, les deux tiers des ménages sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie (cf courbes en bleu de la Figure 31), et un tiers contributeurs nets. Ce résultat tranche avec l'approche usuelle (cf courbes en grisé de la même figure), pour laquelle les proportions sont quasiment inversées avec 40% de bénéficiaires nets pour 60% de contributeurs nets.

Enfin, le rapport a discuté précédemment d'hypothèses alternatives dans la

³⁶ Ce résultat estimé en moyenne par dixième est *a priori* proche s'il est calculé au niveau individuel, même si, au sein de chacun des déciles « gagnants », il peut théoriquement y avoir des perdants et réciproquement. Dans l'interprétation des résultats établis par dixième et non au niveau individuel, il est important d'avoir en tête que les ménages de chaque dixième ne sont pas tous concernés par l'ensemble des transferts. Il y a par exemple dans le premier dixième, à la fois des actifs qui reçoivent des salaires et paient des cotisations et des inactifs qui reçoivent des pensions de retraite ou allocations chômage. Et *a priori*, ce ne sont généralement pas les mêmes individus.

construction du RNNAV concernant les taxes sur les produits et les revenus différés. Comme le montrent les graphiques de la Figure 32, le fait de considérer les revenus différés (retraites et chômage, cf. section III.1.e) comme revenus primaires n'a pas d'effet significatif par rapport à l'hypothèse centrale d'une part, dès lors que les individus ne sont pas reclassés et que les cotisations sont déduites ; d'autre part, lorsque les revenus sont calculés aux prix de marché (TTC) ou aux prix de base (HT) comme le discutent la section III.1.d et l'annexe page 136, la redistribution est identique en niveau et les profils de revenus similaires si ce n'est que les inégalités primaires sont légèrement plus élevées dans le cas HT (Gini avant transferts de 0,409 HT et 0,383 TTC).

Figure 32 : Effet des hypothèses alternatives sur les taxes sur les produits et les revenus différés



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

III.2.c. Entre redistribution usuelle et élargie, la redistribution ajustée

Entre redistribution élargie, et redistribution usuelle, le groupe de travail a exploré – sans la retenir comme centrale – une notion intermédiaire qualifiée de redistribution ajustée ou redistribution individualisable.

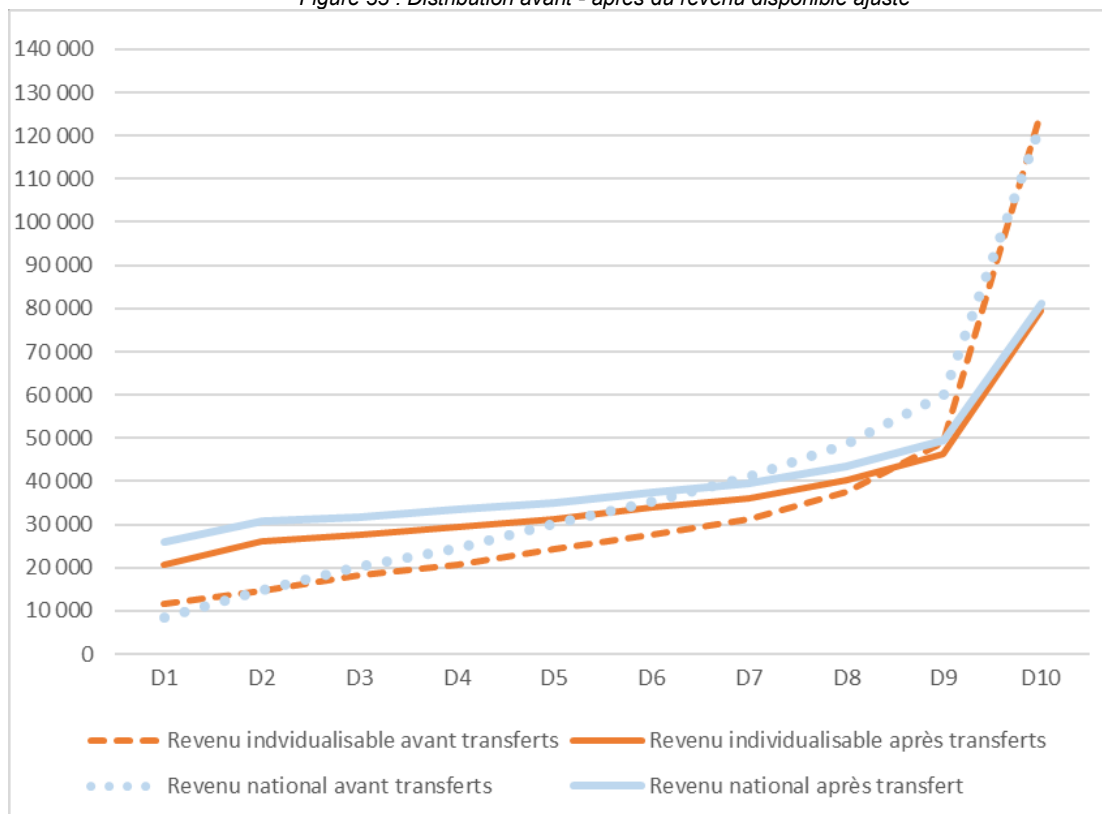
Si ce rapport insiste sur la nécessité d'une approche exhaustive des transferts, il a été souligné à plusieurs reprises qu'aller au bout de cet exercice nécessite des hypothèses d'imputation d'autant plus fortes que la notion de revenu retenue est large. L'idée ici est de réduire quelque peu ces hypothèses d'imputation tout en gardant une visée large.

On s'appuie pour cela, comme revenu après transfert, sur une notion bien connue des comptes nationaux, le revenu disponible ajusté. Celui-ci est constitué du revenu disponible, auquel sont ajoutés les transferts en nature mesurés à l'aune des dépenses de consommation collective individualisables. Il représente 90% du revenu national (contre 70% pour le revenu disponible), ce qui situe ce concept à un niveau assez proche de l'exhaustivité recherchée.

S'agissant du revenu ajusté avant transferts, il s'obtient, dans un même esprit, en ajoutant au revenu des facteurs, non plus l'intégralité du revenu primaire des APU (*i.e.* les impôts sur les produits et la production) comme dans l'approche élargie, mais les seuls impôts sur les produits. L'argument ici est que la répartition de ceux-ci peut être

microfondée à partir de données sur la consommation des ménages. Par application de la règle d'équilibre entre les transferts versés et reçus fortement recommandée par ce rapport pour l'étude de la redistribution, seule une quotepart des prélèvements ajustés (*i.e.* des prélèvements élargis moins les impôts sur la production) est prise en compte afin que le niveau moyen du revenu ajusté avant transferts corresponde au niveau moyen du revenu disponible ajusté.

Figure 33 : Distribution avant - après du revenu disponible ajusté



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, calculs des auteurs.

Lecture : en 2016, le revenu disponible ajusté (revenu individualisable) des 10% les plus modestes représente 20 700 euros par UC après transferts et 11 600 euros par UC avant transferts.

Dans un cas comme dans l'autre, sont ajoutés, à l'approche usuelle, des transferts que l'on peut attribuer aux individus. C'est la raison pour laquelle on qualifiera alternativement les revenus avant et après transferts, et la redistribution, d'individualisable plutôt que d'ajustée. Comme le montre la Figure 33 qui applique ces concepts à la France, sous l'hypothèse qui est la nôtre de dépenses de consommation collectives également réparties, cette approche ajustée aux seuls transferts individualisables tend à sous-estimer de manière non négligeable la redistribution au sens le plus large du terme.

Ces trois notions définissent au final trois « halos » de redistribution :

- l'approche usuelle, centrée sur les flux monétaires, impôts sur les revenus et le patrimoine, cotisations, prestations monétaires ;
- l'approche ajustée ou individualisable, qui intègre, en sus de la précédente, les transferts en nature reçus des services publics individualisables (éducation, la santé et le logement...), déduction faite des taxes sur les produits ;

- l'approche élargie, qui ajoute les services publics collectifs et retranche les impôts sur la production.

III.2.d. Tableau distributionnel d'ensemble des États-Unis

À des fins de comparaison internationale et en application des recommandations de ce rapport, le groupe de travail s'est appuyé sur les données américaines du *World Inequality Lab* pour appliquer la méthode des comptes nationaux distribués aux données du projet DINA sur les États-Unis. Le tableau de la Figure 34 présente le tableau distributionnel d'ensemble ainsi obtenu pour les États-Unis et partant une vision de la redistribution élargie établie dans des termes comparables à ceux obtenus pour la France.

Il en ressort des inégalités primaires nettement plus importantes que pour la France : là où les plus riches détiennent 30% des revenus, cette proportion est de moitié plus élevée aux États-Unis (46%). Les 30% les plus modestes ne reçoivent quant à eux que 3,6% des revenus primaires, contre 10% en France.

Partant, en raison de prestations monétaires peu redistributives, la redistribution s'opère essentiellement *via* la progressivité de l'impôt sur les revenus (12% du revenu national acquitté par les trois déciles du haut dont 9,6% par le dixième du haut) et par les services publics. Ceux-ci étant moins développés qu'en France, il subsiste des inégalités de revenu après transferts très importantes : les 10% les plus riches détiennent encore 40% de la richesse nationale, contre 8,5% pour les 10% les plus pauvres, soit encore en ratio de 1 à 15. En France, après transferts, les 10% les plus riches reçoivent 20% du revenu national, contre 6,4% pour les 10% les plus pauvres (1 à 3).

Au-delà de cette focale sur les extrémités, il est recommandé de comparer la redistribution sur l'ensemble du spectre de niveau de vie. À des fins d'harmonisation, un bon usage correspond à présenter les graphiques de distribution de revenu en proportion du revenu moyen. Les graphiques suivants ainsi calibrés permettent de visualiser les caractéristiques illustrées précédemment par quelques chiffres, d'un système états-unien, dont les inégalités de revenu disponible, ajustée ou élargie, sont d'abord le fait d'inégalités primaires massives que la redistribution peine à corriger, non en raison de son profil, mais de son niveau insuffisant.

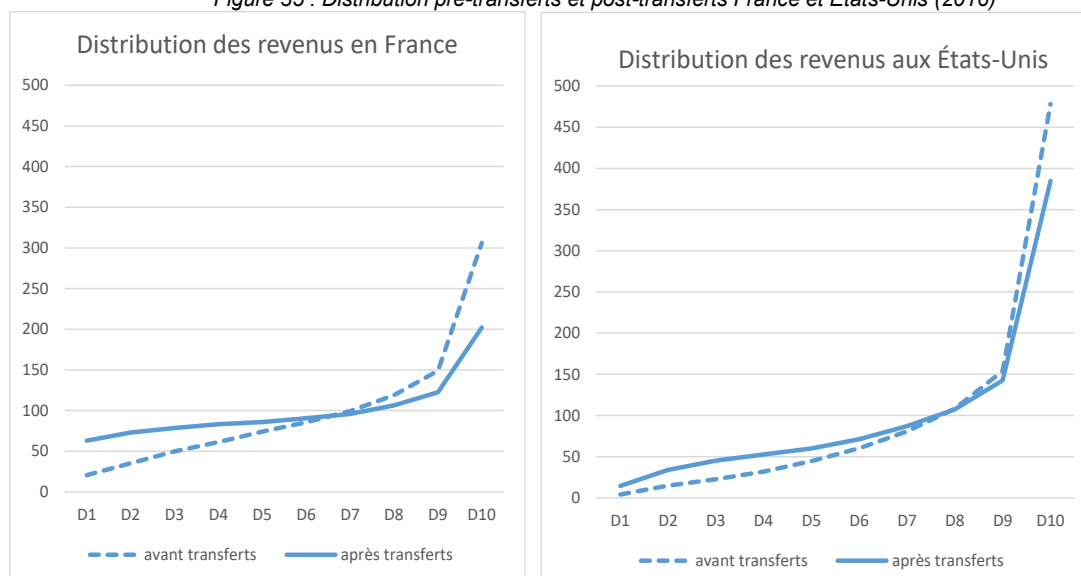
Figure 34 : Grille simplifiée des CND États-Unis 2016

<i>Simplified Distributional Accounts (US, DINA, provisory)</i>											
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	
<i>IBT : Before Transfer Income</i>	0,4	1,5	2,3	3,2	4,5	6,0	8,1	10,8	15,4	47,8	
<i>TCP : Tax on Cons&Prod</i>	-0,04	-0,08	-0,15	-0,22	-0,31	-0,43	-0,58	-0,80	-1,17	-3,95	
<i>TIW : Tax on Inc. and Wealth</i>	-0,09	-0,03	-0,04	-0,09	-0,20	-0,41	-0,74	-1,25	-2,15	-9,61	
<i>TSC : Social Contributions</i>	-0,07	-0,22	-0,44	-0,67	-1,07	-1,58	-2,27	-3,16	-4,44	-8,59	
<i>BCA: Social Benefits in Cash</i>	0,34	0,93	0,97	0,94	1,00	1,34	1,80	2,47	3,83	9,82	
<i>IDI : Disposable Income</i>	0,53	1,87	2,69	3,43	4,30	5,47	6,95	8,94	12,28	34,92	
<i>BKI : Social Benefits in Kind</i>	0,94	1,29	1,28	1,15	1,02	1,07	1,15	1,21	1,40	2,79	
<i>BCO : Collective consumption</i>	0,08	0,30	0,43	0,54	0,66	0,82	1,01	1,27	1,70	4,83	
<i>MIS : Balance of Transfers</i>	-0,09	-0,27	0,20	0,43	0,43	0,29	0,25	0,17	-0,31	-4,65	
<i>IAT : After Transfer Income</i>	1,48	3,40	4,53	5,29	5,99	7,14	8,71	10,74	14,27	38,46	
<i>Simplified Redistribution Accounts (USA, DINA, Provisory)</i>											
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	
<i>Tax (T1+T2+T3)</i>	0,20	0,33	0,63	0,98	1,58	2,42	3,59	5,21	7,77	22,15	
<i>Tax rate (% BTI)</i>	49,0	22,2	27,5	30,6	35,4	40,1	44,4	48,1	50,4	46,3	
<i>Benefits (B1+B2+B3)</i>	1,4	2,5	2,7	2,6	2,7	3,2	4,0	5,0	6,9	17,4	
<i>R : Net Redistribution</i>	1,16	2,18	2,05	1,66	1,11	0,81	0,38	-0,26	-0,83	-4,70	
<i>R1 : Social Insurance Redistribution</i>	0,23	0,71	0,54	0,27	-0,06	-0,24	-0,47	-0,69	-0,61	1,23	
<i>R2&3 : Public Services Redistribution</i>	0,89	1,47	1,51	1,39	1,17	1,05	0,85	0,44	-0,22	-5,93	

Source : DINA US, calculs des auteurs.

Comparer les deux distributions en proportion du revenu primaire au sein de chaque dixième met en évidence le profil différent entre les redistributions états-unienne française, la seconde concentrée vers la diminution des très hauts revenus, l'autre ciblant l'augmentation des plus bas revenus (Figure 35).

Figure 35 : Distribution pré-transferts et post-transferts France et États-Unis (2016)

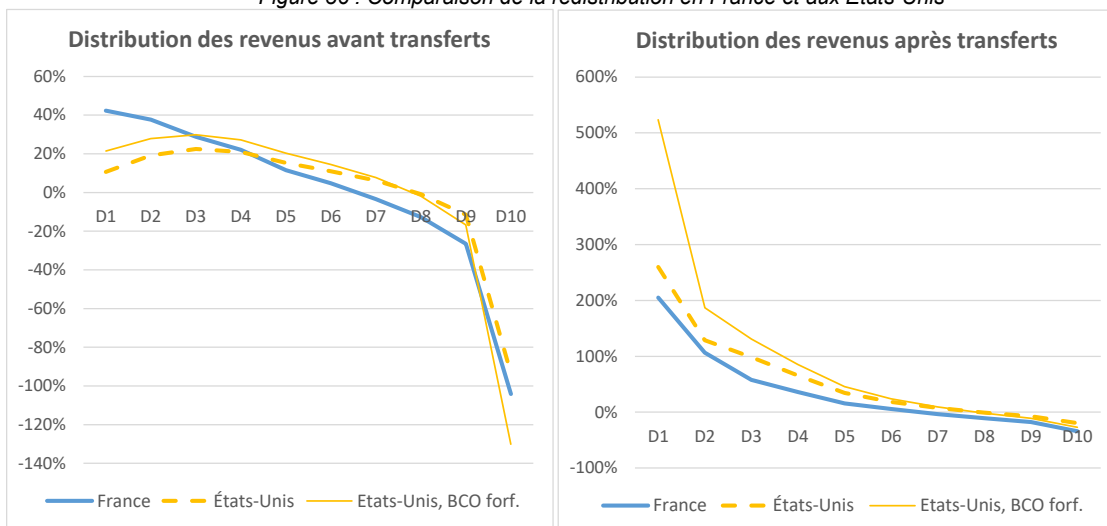


Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, DINA US 2016, calculs des auteurs.

Le graphique de droite de la Figure 36 propose un constat d'apparence

contradictoire. Celui-ci représente la redistribution en part du revenu avant transferts pour les deux pays. La raison entre ces deux profils d'apparence différente est que les taux apparents de transferts s'appliquent à des revenus primaires très faibles en bas de la distribution américaine (graphique de gauche). Les taux sont donc élevés sans que cela ne corresponde à des transferts élevés.

Figure 36 : Comparaison de la redistribution en France et aux États-Unis



Source : prototype des comptes nationaux distribués 2016, DINA US 2016, calculs des auteurs.

La comparaison d'indicateurs d'inégalités avant et après transferts sur des revenus primaires donnés, en faisant varier le système de transferts, illustre la **Recommandation 15** visant à tenir compte des différences dans la distribution des revenus primaires.

Le graphique de la Figure 36 intègre également une variante concernant l'hypothèse de distribution des dépenses de consommation collective en ne la considérant plus comme neutre sur la redistribution mais en les distribuant forfaitairement pour des raisons d'universalité précédemment évoquées. Le profil obtenu se rapproche du cas français, avec néanmoins un transfert net versé plus élevé en bas et un prélèvement net perçu plus élevé en haut. La prise en compte de cet autre profil de dépenses de consommation collective augmente de 5,8 points de Gini l'effet des transferts sur la réduction des inégalités aux États-Unis (Figure 37).

Le tableau de la Figure 38 applique les usages recommandés dans ce rapport afin de comparer la redistributivité des deux systèmes (voir section I.4.d). En fixant la distribution primaire des États-Unis mesurée selon les conventions des CND, les inégalités sont plus réduites si on applique le système fiscal français que celui des États-Unis selon tous les indicateurs usuels.

Figure 37 : Impact du profil des dépenses collectives sur la décomposition des inégalités

<i>Distributional accounts</i>	USA- Base	USA- BCO forfaitaires
<i>IBT: Income Before Transfer</i>	58,3%	58,3%
<i>TCP : Tax on Cons&Prod</i>	-0,2%	-0,2%
<i>TIW: Tax on Inc. and Wealth</i>	-2,3%	-2,3%
<i>TSC : Social Contributions</i>	0,6%	0,6%
<i>BCA: Social Benefits in Cash</i>	-2,1%	-2,1%
<i>BKI: Social Benefits in Kind</i>	-6,0%	-6,0%
<i>BCO: Collective consumption</i>	-1,0%	-6,8%
<i>M: Balance of other transfers</i>	-2,1%	-2,1%
<i>IAT: Income After Transfer</i>	45,1%	39,3%
<i>Tax redistribution (TCP+TIW+TSC)</i>	-2,0%	-2,0%
<i>Benefits redistribution (BCA+BKI+BCO)</i>	-9,1%	-14,9%
<i>RDN: Net Redistribution</i>	-13,2%	-19,0%

Source : DINA US 2016, calculs des auteurs.

De façon symétrique, en fixant la distribution primaire française, les inégalités après transferts sont plus réduites par le système socio-fiscal français que celui des États-Unis pour les indicateurs Gini, Atkinson et QSR, au contraire de l'indicateur de Palma.

Figure 38 : Comparaison avant-après d'indicateurs d'inégalités pour la France et les États-Unis

	Revenus primaires français		Revenus primaires états-unien	
	Système français	Système étatsunien	Système français	Système étatsunien
Gini	<u>0,206</u>	0,190	<u>0,206</u>	0,190
Atkinson	<u>0,310</u>	0,269	<u>0,468</u>	0,413
QSR	<u>0,296</u>	0,218	<u>0,167</u>	0,111
Palma	0,232	<u>0,252</u>	<u>0,098</u>	0,091

Source : DINA US 2016, calculs des auteurs.

Conclusion et perspectives

Résumé du rapport et des principales recommandations

Ce rapport présente les principales conclusions des travaux du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et la redistribution qui a travaillé entre avril 2019 et février 2020. Partant d'un constat de divergences dans les analyses des différentes études mais du caractère central des thèmes concernés, il s'est d'abord attaché à identifier ce qui relevait des différences de données ou des écarts de méthode. Conforté dans l'idée que seules des normes communes permettaient de fonder des comparaisons solides, il s'est ensuite appliqué à proposer des conventions afin de distribuer l'ensemble du revenu national, cadre d'analyse le plus large. Ces travaux ont mené à construire une comptabilité distributionnelle en visant à proposer une méthode précise, complète en vue de contribuer aux prochaines modifications des normes comptables internationales. En raison du fonctionnement au consensus au sein du groupe de travail, les conventions proposées dans ce rapport s'appuient sur un échange collégial entre experts du monde universitaire et de la statistique publique.

Le contenu des travaux a eu pour résultat de tirer deux enseignements principaux. D'une part, la mesure de la redistribution, qu'elle soit tournée spécifiquement vers certains transferts ou vers l'ensemble d'un système socio-fiscal, se doit d'adopter des « bonnes pratiques » que ce rapport a proposé de regrouper. D'autre part, aucune comparaison statistique, qu'elle concerne des études sur un même pays ou en comparaisons internationales, n'est possible sans un ensemble de règles précises et adoptées par la communauté internationale dans le cadre d'*UNStats*.

En ce qui concerne les usages recommandés pour les travaux sur les inégalités et la redistribution, le groupe d'experts a constaté l'importance de la méthode de classement des individus et d'agrégation des transferts. Le rapport met en avant des recommandations qui sont regroupées en annexe et notamment les trois points suivants :

- La comparaison de plusieurs indicateurs permet de démontrer la robustesse des résultats.
- Apprécier la redistribution d'un système de revenus et de transferts nécessite une vision globale. En outre, la mesure de l'impact redistributif d'opérations de transferts suppose de considérer l'équilibre entre les dépenses et les recettes dès lors que certains segments de la redistribution ne sont pas mesurés. Lorsque cela n'est pas praticable, la dépendance des résultats aux transferts non pris en

compte devrait être discutée autant que possible.

- Une attention particulière aux extrémités des distributions est source d'une meilleure compréhension des inégalités et de l'impact de la redistribution des richesses créées, par le marché ou par les transferts.

Ce rapport propose également un guide méthodologique précis permettant de construire une comptabilité distributionnelle sous la forme d'une grille de comptes nationaux distribués (CND). La méthode adoptée est aussi robuste que transparente, au sens où elle détaille finement les données utilisées, les hypothèses sous-jacentes et fournit les outils pour reproduire (ou adapter) la méthode dans le cas français.

Un exercice de comptabilité distributionnelle repose avant tout sur une source de données centrale dans laquelle un grand nombre de revenus et transferts sont observés ou simulés. À des fins de reproductibilité à d'autres pays, les conventions adoptées pour les comptes nationaux distribués sont détaillées en annexe, en espérant que, sans remplacer les riches travaux déjà existants sur les inégalités, elles nourriront des débats de nature à faire progresser les connaissances sur la redistribution et son impact sur les inégalités.

Poursuites des travaux et priorités d'études

Au-delà des recommandations de ce rapport à destination des praticiens et conformément à la lettre de mission, et sans empiéter sur les programmes de travail qu'il revient à chacune des institutions membre du groupe de travail de déterminer, celui-ci s'est attaché à s'accorder des développements d'études et de recherche de nature améliorer la mesure de la redistribution et l'effet des transferts publics sur les inégalités. Les besoins d'approfondissement identifiés par le groupe de travail sont les suivants :

- Compléter le modèle *open source* Ines en mobilisant FIDELI ou FILOSOFI afin d'améliorer la connaissance aux extrémités de la distribution.
- Exploiter l'EDP-santé et réfléchir aux opportunités d'un appariement entre l'ERFS voire FIDELI avec le SNDS.
- Étendre les usages du *nowcasting* afin d'être en mesure d'établir des comptes distribués dans la même temporalité que les comptes nationaux
- Améliorer les informations disponibles sur l'éducation avec des données de dépenses localisées pour les enfants et les étudiants, associées au ménage des parents.
- Rapprocher les données ménages et les données entreprises afin de mieux mesurer l'incidence des taxes sur la production (IS notamment) et d'émettre moins d'hypothèses d'imputation sur la distribution des profits non distribués.
- Approfondir la connaissance des données hors-champ usuel de l'analyse des inégalités et intégrer des améliorations au prototype des comptes nationaux

distribués concernant les bas revenus et les ménages en collectivité.

- S'appuyer sur la DSN afin d'améliorer la distribution des dépenses publiques collectives locales.
- Construire un compte distributionnel de patrimoine des ménages en clarifiant la cohérence entre les concepts et données de la comptabilité nationale, les données fiscales et l'enquête Patrimoine. Ces travaux pourront utilement s'appuyer sur ceux réalisés dans le cadre d'une mission Insee-Banque de France actuellement en cours, qui abordent notamment la question des différences de concepts et de données entre comptabilité nationale, données fiscales et données de l'enquête Patrimoine (enquête européenne HFCS), ainsi que les questions relatives aux distributions des rendements individuels par type d'actifs.

Références bibliographiques

- Accardo, J. (2007). Du bon usage des échelles d'équivalence. *Informations sociales, Caisse nationale d'allocations familiales*.
- Accardo, J. (2016). La mobilité des niveaux de vie en France Insee Références Les revenus et patrimoine des ménages.
- Accardo, J. (2019). Des comptes aux batteries d'indicateurs : niveau de vie, mieux-être et qualité de vie. *Insee Méthodes n° 134 2019*.
- Accardo, J. (2020). Au-delà du PIB : quelques contributions récentes de la statistique sociale publique. *Economie et Statistiques*.
- Accardo, J., André, M., Germain, J.-M., & Sicsic, M. (2021). Measuring Inequality and Redistribution Including In-Kind Benefits from Health And Education. *Documents de travail Insee*.
- Accardo, J., Bellamy, V., Consalès, G., Fesseau, M., Laidier, S. L., & Raynaud, É. (2009). Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : Une décomposition du compte des ménages. *L'économie française, Insee Référence*.
- Accardo, J., Billot, S., & Buron, M.-L. (2017). Les revenus, la consommation et l'épargne des ménages par grande catégorie entre 2011 et 2015. *L'économie française, Insee Référence*.
- Albis, H. d. (2017). Les inégalités de niveaux de vie entre les générations en France. *Economics and Statistics*.
- Alstadsæter, A., Jacob, M., Kopczuk, W., & Telle, K. (2016). Accounting for Business Income in Measuring Top Income Shares : Integrated Accrual Approach Using Individual and Firm Data from Norway. *Discussion Papers, Statistics Norway, Research Department*.
- Alvaredo, F., Atkinson, A. B., Blanchet, T., Chancel, L., Bauluz, L., Fisher-Post, M., ... G., Z. (2020). Methods and Concepts Used in the World Inequality Database. *Distributional National Accounts Guidelines*.
- Alvaredo, F., Atkinson, A. B., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2016). Distributional National Accounts Guidelines: Methods and Concepts Used in WID.world. *WID.world Working Paper*.

- Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2016). *Distributional National Accounts (DINA) Guidelines: Concepts and Methods used in WID.world*.
- Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2020). Towards a System of Distributional National Accounts: Methods and Global Inequality Estimates from WID.world. *Economics and Statistics*.
- Amar, É., Beffy, M., Marical, F., & Raynaud, É. (2008). Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie. *France, portrait social, Insee Références*.
- Amoureux, V., Guillaud, E., & Zemmour, M. (2018). «Le financement par cotisations freine-t-il la redistribution ? Une analyse en comparaison internationale. *Revue Française des Affaires Sociales*.
- Amoureux, V., Guillaud, E., & Zemmour, M. (2019). *L'impact redistributif des modèles socio-fiscaux de la protection sociale : Analyse comparée internationale*. LIEPP Report n°15.
- Amoureux, V., Guillaud, E., & Zemmour, M. (2019). Prendre aux riches ou donner aux pauvres? Les sources de la redistribution monétaire selon les pays. *LIEPP Policy Brief n°43*.
- André, M., & Biotteau, A.-L. (2019). À moyen terme, une hausse de la TVA augmente légèrement les inégalités de niveau de vie et la pauvreté. *Insee analyses n°43*.
- André, M., & Biotteau, A.-L. (2019). Effets de moyen terme d'une hausse de TVA sur le niveau de vie et les inégalités : une approche par microsimulation. *Insee Document de travail n° F1901-G2019/01*.
- André, M., & Germain, J.-M. (2021). Measuring Redistribution: Reconciling Palma, Atkinson and Gini. *Documents de travail Insee*.
- André, M., & Sireyjol, A. (2019). Imposition des couples et des familles : effets budgétaires et redistributifs de l'impôt sur le revenu. *Document de travail Insee, n° G2019/10*.
- André, M., Biotteau, A.-L., & Duval, J. (2016). Module de taxation indirecte du modèle Ines - Hypothèses, principes et aspects pratiques. *Document de travail n°60, sources et méthodes, Drees*.
- Arrondel, L., Garbinti, B., & Masson, A. (2014). Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? *Économie et Statistique*.
- Atkinson, A., & Harrison, A. J. (1978). *Distribution of personal wealth in Britain*. Cambridge University Press.

- Atkinson, A., & Piketty, T. (2007). *Top incomes over the twentieth century: a contrast between continental European and English-speaking countries*. Oxford University Press.
- Atkinson, A., & Piketty, T. (2010). *Top incomes: a global perspective*. Oxford University Press.
- Australian Bureau of Statistics. (2019). *Australian National Accounts: Distribution of Household Income, Consumption and Wealth, 2003-04 to 2017-18*. Récupéré sur <https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/5204.0.55.011>
- Bach, L., Bozio, A., Fabre, B., Guillouzouic, A., Leroy, C., & Malgouyres, C. (2019). Quelles leçons tirer des réformes de la fiscalité des revenus du capital ? . *Note IPP n°46*.
- Bellamy, V., Consales, G., Fesseau, M., Le Laidier, S., & Raynaud, É. (2009). Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003. *Document de travail de la Dese, Insee*.
- Ben Jelloul, M., Bozio, A., Douenne, T., Fabre, B., & Leroy, C. (2019). Le modèle de micro-simulation TAXIPP – Version 1.1. *Guide méthodologique IPP*.
- Ben Jelloul, M., Bozio, A., Fabre, B., Cottet, S., & Leroy, C. (2018). Revenu de base : simulations en vue d’une expérimentation. *Rapport IPP n°18*.
- Billot, S., & Bourgeois, A. (2019). Quelle(s) mesure(s) du pouvoir d’achat ? *L’économie française, Insee Références*.
- Blanchet, T., Chancel, L., & Gethin, A. (2019). How Unequal is Europe? Evidence from Distributional National Accounts. *WID.world Working Paper*.
- Blasco, J., Guillaud, E., & Zemmour, M. (2020). Consumption taxes and income inequality An international perspective with microsimulation,. *LIS working paper 785*.
- Boissel, C. e. (2019). Higher Dividend Taxes, No Problem! Evidence from Taxing Entrepreneurs in France. *SSRN Electronic Journal*.
- Bonnefoy, V., Cazenave, M.-C., Eidelman, A., & Razafindranovona, T. (2010). La redistribution en 2009. *France, portrait social, Insee références*.
- Bozio, A., Garbinti, B., Goupille-Lebret, J., Guillot, M., & Piketty, T. (2018). Inequality and Redistribution in France , 1990-2018: Evidence from Post-Tax Distributional National Accounts (DINA). *WID.world Working Paper 2018/10*.
- Bozio, A., Garbinti, B., Goupille-Lebret, J., Guillot, M., & Piketty, T. (2020). Predistribution vs. Redistribution: Evidence from France and the U.S. *WID.world Working Paper*.

- Causa, O., & Hermanen, M. (2017). Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries.), *OECD Working Paper N°1453* .
- Caussat, L., Minez, S. L., & Raynaud, D. (2005). L'assurance-maladie contribue-t-elle à redistribuer les revenus ? *Solidarité et santé n°1, Drees*.
- Cazenave-Lacrouts, M.-C. (2018). Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés. *Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee références*.
- Cerc. (2003). *Éducation et redistribution*. La documentation Française.
- Chamley, C. (1986). Optimal Taxation of Capital Income in General Equilibrium with Infinite Lives. *Econometrica*.
- Chauvel, L. (1995). Inégalités singulières et plurielles : les évolutions de la courbe du revenu disponible. *Revue de l'OFCE, 55*.
- Cheloudko, P. H. (2020). Retraite : les dispositifs de solidarité représentent 22 % des pensions versées aux femmes et 12 % pour les hommes Dossiers de la Drees n°49.
- Chetty, R., Hendren, N., Kline, P., & Saez, E. (2014). Where is the land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States . *The Quarterly Journal of Economics*.
- Corak, M. (2013). Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility . *The Journal of Economic Perspectives*.
- Durier, S., Richet-Mastain, L., & Vanderschelden, M. (2012). Une décomposition du compte de patrimoine des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003. *Documents de travail Insee, n° F1204*.
- Duval, J., & Lardellier, R. (2012). La redistribution verticale opérée par l'assurance maladie. *Études et résultats n° 815, Drees*.
- Eurostat. (2018). *Income comparison: social surveys and national accounts*. Récupéré sur <https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/ic-social-surveys-and-national-accounts>
- Fall, M. (1997). «Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995» Document de travail Insee F9709 1997.
- Garbinti, B., Goupille-Lebret, J., & Piketty, T. (2018). Income Inequality in France, 1900-2014: Evidence from Distributional National Accounts (DINA). *Journal of Public Economics*.
- Garbinti, B., Goupille-Lebret, J., & Piketty, T. (2018). Income Inequality in France, 1900-2014: Evidence from Distributional National Accounts (DINA). *Journal of Public Economics, 63-77*.

- Gonzalez L., H. J.-C. (2019). *Les dépenses de santé en 2018 - Résultats des comptes de la santé*. Panoramas de la Drees.
- Guillaud, E., Olckers, M., & Zemmour, M. (2019). Four Levers of Redistribution: The Impact of Tax and Transfer Systems on Inequality Reduction. *Review of Income and Wealth*, 66(2), 444-466.
- Harberger, A. C. (1962). The Incidence of the Corporation Income Tax. *Journal of Political Economy*.
- Hourriez, J.-M., & Olier, L. (1998). Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence. *Économie et statistiques*.
- Hugounenq, R. (1998). *Les consommations publiques et la redistribution : le cas de l'éducation*. OFCE.
- Judd, K. L. (1985). Redistributive taxation in a simple perfect foresight model. *Journal of Public Economics*.
- Jusot, F., Legal, R., Louvel, A., Pollak, C., & Shmueli, A. (2016). À quoi tient la solidarité de l'assurance maladie entre les hauts revenus et les plus modestes en France ? *Revue française d'économie*.
- Jusot, F., Legal, R., Louvel, A., Pollak, C., & Shmueli, A. (2017). Assurance maladie et complémentaires santé : comment contribuent-elles à la solidarité entre hauts et bas revenus ? *Études et résultats n° 1005*, Drees.
- Kopczuk, W., Saez, E., & Song, J. (2010). Earnings Inequality and Mobility in the United States : Evidence from Social Security Data since 1937. *Quarterly Journal of Economics*.
- Kuznets, S. (1953). *Shares of Upper Income Groups in Income and Savings*. NBER.
- Kuznets, S. (1953). *Shares of Upper Income Groups in Income and Savings*. NBER.
- Laidier, S. L. (2009). Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus. *Insee première n°1264*.
- Lardellier, R., Legal, R., Raynaud, D., & Vidal, G. (2011). Un outil pour l'étude des dépenses de santé et des « restes à charge » des ménages : le modèle Omar. *Économie et statistique n°450*.
- Lechene, V. (1993). Une revue de littérature sur les échelles d'équivalence. *Économie et prévision*.
- Marical, F. (2007). En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ? *France, portrait social, Insee références*.
- Martin, H. (2015). Comment comparer le niveau de vie des personnes seules et des familles ? *Dossier solidarité Santé, Drees*.

- Martin, H. (2017). Calculer le niveau de vie d'un ménage : une ou plusieurs échelles d'équivalence ? *Économie et statistiques*.
- Martin, H., & Périvier, H. (2018). Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales. *Revue économique*.
- OCDE. (2019). Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse, Éditions OCDE.
- OECD. (2013). *OECD Framework for Statistics on the Distribution of Household Income*. Paris: OECD Publishing.
- OECD. (2013). *OECD Guidelines for Micro Statistics on Household Wealth*. Paris: OECD Publishing.
- OECD. (2018). A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility. *Éditions OCDE*.
- OIT. (2003). Household income and expenditure statistics. *17th International Conference of Labour Statisticians*. Geneva: OIT.
- ONU. (2008). *Système de comptabilité nationale 2008*. New York.
- Piketty, T. (2003). Income Inequality in France, 1901–1998. *Journal of Political Economy*.
- Piketty, T., & Saez, E. (2003). Income Inequality in the United States, 1913–1998. *Quarterly Journal of Economics*.
- Piketty, T., & Zucman, G. (2015). Wealth and Inheritance in the Long Run. *Handbook of Income Distribution*.
- Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2018). Distributional National Accounts : Methods and Estimates for the United States. *Quarterly Journal of Economics*.
- Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2018). Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States. *Quarterly Journal of Economics*.
- Robbins, J. (219). Capital Gains and the Distribution of Income on the United States. *Society for Economic Dynamics, Meeting Papers*.
- Roux, S., & Magnac, T. (2020). Hétérogénéité et inégalités salariales au long du cycle de vie. *Document de travail Insee*.
- Saez, E. e. (2019). Clarifying Distributional Tax Incidence : Who Pays Current Taxes vs. Tax Reform Analysis . *Berkeley Working Paper*.
- Saez, E., & Stantcheva, S. (2018). A simpler theory of optimal capital taxation. *Journal of Public Economics*.

- Saez, E., & Zucman, G. (2016). Wealth Inequality in the United States since 1913 : Evidence from Capitalized Income Tax Data. *The Quarterly Journal of Economics*.
- Sicsic, M., Schmitt, K., & Paquier, F. (2019). Simulation des effets redistributifs de la transformation de l'ISF en IFI à l'aide du modèle Ines. *Documents de travail Insee, n° F1908*.
- Statistics Canada. (2018). *Distributions of Household Economic Accounts, estimates of asset, liability and net worth distributions, 2010 to 2018, technical methodology and quality report*. Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-604-m/13-604-m2019001-eng.htm>
- Statistics Netherlands. (2014). *Measuring Inequalities in the Dutch Household Sector*. Récupéré sur <https://www.cbs.nl/en-gb/background/2014/19/measuring-inequalities-in-the-dutch-household-sector>
- Straub, L. e. (2020). Positive Long Run Capital Taxation : Chamley-Judd Revisited. *American Economic Review*.
- The Canberra Group. (2001). *Expert Group on Household Income Statistics: Final Report and Recommendations*.
- The Canberra Group. (2011). *Canberra Group Handbook on Household Income Statistics*. Geneva.

Annexes



Direction générale

Note

Dossier suivi par :
GERMAIN Jean-Marc
Tél : 0187695984
Mél : jean-marc.germain@insee.fr

Montrouge, le 13 mars 2019
N°2019_10187_DG75-G001

Objet : Mise en place d'un groupe de travail : « Mesure des inégalités et de la redistribution : confrontation et mise en cohérence des approches »

Un grand nombre d'approches coexistent pour la mesure des inégalités et de la redistribution, portées soit par l'Insee et le SPP, soit par des institutions internationales, soit par des équipes de chercheurs.

Il en ressort des messages pas toujours convergents, et notamment pour ce qui concerne le classement relatif de la France par rapport aux autres pays développés.

Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences de sources, de champ, de concepts, ou par un focus variable sur les différents segments de la distribution des niveaux de vie. Mettre à plat les raisons de ces écarts est indispensable pour la qualité du débat public.

Le groupe de travail aura pour objet d'examiner ces sources d'écarts, d'identifier les points sur lesquels ils pourraient être résorbés ou de proposer des éléments de langage simples pour justifier qu'une même question puisse recevoir des réponses différentes lorsqu'elle est explorée sous des angles variables.

Il s'agira plus précisément, en complémentarité des groupes d'experts initiés en ce sens par l'OCDE et Eurostat, et dans la mesure du possible :

- d'identifier, de qualifier et de quantifier l'origine des écarts pour la France entre les différentes mesures des inégalités et des effets redistributifs des transferts publics ;
- d'identifier des pratiques partageables pour concilier les approches sur données d'enquêtes, administratives et celles de la comptabilité nationale en matière d'inégalité de revenu disponible et de redistribution ;
- d'explorer les pistes d'élargissement de la comptabilité distributionnelle au revenu disponible ajusté (RDBA) en intégrant les prestations sociales en nature (santé, éducation, logement social...) ;
- d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un élargissement supplémentaire à l'ensemble du revenu national (RNB) pré et post-transferts, intégrant les dépenses collectives non directement individualisables et les impôts sur la consommation et la production ;

- de produire un guide rassemblant ces divers constats ou recommandations
- d'identifier des priorités d'étude et de recherche pour améliorer la mesure des inégalités et de l'impact des transferts publics

La mise en place et la présidence de ce groupe sont confiées à Jean-Marc Germain, administrateur de l'Insee. Le groupe a vocation à rassembler les principaux organismes ou équipes travaillant ou ayant récemment travaillé sur ce thème : INSEE, DREES, OFCE, DG Trésor, OCDE, World Inequality Lab (WIL), Institut des Politiques Publiques (IPP), Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). A l'Insee, Jean-Marc Germain pourra solliciter en tant que de besoin l'appui des services de production ou d'études de la Direction des statistiques démographiques et sociales et de la Direction des études et synthèses économiques.

Le groupe rendra ses conclusions à l'automne 2019.

Le Directeur général

Jean-Luc TAVERNIER

Pour information :

- Les membres du comité de direction de l'Insee
- A la Direction des statistiques démographiques et sociales :
Jerôme Accardo, Valérie Albouy, Sylvie Le Minez, Laurence Rioux
- A la Direction des études et synthèses économiques :
Laurence Bloch, Guillaume Houriez, Julien Pouget, Sébastien Roux, Lionel Wilner



Liste des recommandations

Recommandation 1 : Établir des comptes nationaux distribués s'intégrant dans des normes de comptabilité internationale cohérentes articulées avec celles régissant les comptes nationaux (*System of National Accounts*).

Recommandation 2 : Intégrer la distribution des patrimoines dans la comptabilité nationale distributionnelle afin d'en garantir la cohérence d'ensemble.

Recommandation 3 : Présenter explicitement les choix concernant les échelles d'équivalence utilisées pour comparer les types de ménages de composition différente et, autant que possible, détailler les conséquences des choix adoptés, en prenant en compte les contraintes liées à la disponibilité des données (composition des ménages, âge des enfants, etc.). Plusieurs approches complémentaires existent, l'une plutôt tournée vers l'étude du niveau de vie des ménages et sa distribution (nombre d'unités de consommation), l'autre plutôt tournée vers la distribution des revenus primaires (nombre d'adultes ou nombre d'individus) ; elles s'utilisent et s'interprètent de manière différente.

Recommandation 4 : Adopter de façon cohérente la convention concernant les échelles d'équivalence, c'est-à-dire ne pas en changer pour comparer les effets redistributifs des transferts.

Recommandation 5 : Aux fins de production de comptes nationaux distribués et dans le cadre de normes comptables internationales, privilégier le revenu disponible par unité de consommation comme principale variable de classement.

Recommandation 6 : Aux fins d'études, d'autres options de classement peuvent être considérées ; dans ce cas, afficher clairement la variable de classement et le mode de calcul du montant, reçu ou versé, pour chaque transfert (agrégation au niveau du ménage par exemple).

Recommandation 7 : Une fois établi le classement selon l'un ou l'autre concept de revenu, conserver fixes les tranches de niveau de vie (afin d'éviter les reclassements et le biais qui s'ensuit) ; privilégier un nombre d'individus identique pour chaque tranche (plutôt qu'un nombre identique de ménages) et, à défaut, indiquer le nombre d'individus dans chaque tranche.

Recommandation 8 : Effectuer la distinction de vocabulaire entre quantile (seuil inférieur) et quantième (groupe), en utilisant par exemple les termes déciles / dixièmes et centiles / centièmes.

Recommandation 9 : Toujours fournir le nombre d'entités dans la tranche (ménages, personnes, enfants, nombre d'échelles d'équivalence, etc.) afin de faciliter les comparaisons entre les différentes approches.

Recommandation 10 : Autant que possible, décrire le sommet de la distribution au centième et au millième en mobilisant les données exhaustives, à défaut par dixième ou vingtième pour des données ménages usuelles d'enquête. Ne présenter des résultats que dans la mesure où leur robustesse statistique est suffisante, ou les accompagner d'une estimation de leurs marges d'erreur.

Recommandation 11 : En calculant les montants des transferts au sein des quantième, veiller à la cohérence des usages, soit en calculant la somme des transferts, soit en calculant les transferts par unité, mais en conservant la même échelle que celle qui a servi à construire les quantiles.

Recommandation 12 : Dans le cadre d'une interprétation de l'impact de la redistribution en matière de bien-être à l'échelle du revenu national, commenter de préférence la différence en niveau, plutôt qu'en ratio, des indices d'inégalité avant et après transferts.

Recommandation 13 : L'appréciation de l'impact redistributif d'un système de transferts devrait porter, dans la mesure du possible, sur des ensembles de transferts à somme nulle (au sens d'un équilibre entre les recettes et les dépenses), notamment dans les comparaisons internationales ou temporelles et dans un contexte de comptabilité distributionnelle.

Recommandation 14 : Afin d'avoir des conclusions robustes, décrire l'ensemble de la distribution (par dixième, centième, etc.) des revenus et des patrimoines ; se reposer *a minima* sur un indicateur de dispersion et un indicateur de ratio, plutôt que de se concentrer sur un unique indicateur.

Recommandation 15 : La comparaison « toutes choses égales par ailleurs » de l'effet redistributif de deux systèmes socio-fiscaux requiert idéalement d'appliquer les règles des transferts à une même distribution de revenus primaires. Dans la pratique, plusieurs approches complémentaires sont possibles à partir d'une même comptabilité distributionnelle pour approcher ce cas théorique. *A fortiori*, il est nécessaire d'explicitier l'approche suivie et d'en discuter les implications.

Recommandation 16 : À des fins de comparabilité et de répliquabilité, préciser clairement les méthodes de simulations et d'imputations en distinguant notamment les revenus qui sont observés dans la source centrale (y compris par appariement) et ceux qui sont simulés sur barème, voire imputés et recalés.

Recommandation 17 : Par souci de lisibilité, indiquer les ruptures méthodologiques dans les séries. En cas de changement de méthode de calcul (simulations, imputations, nouvelles sources, etc.), présenter autant que possible les séries longues rétropolées.

Recommandation 18 : Partir d'une source centrale avec une couverture large du revenu dans l'étude de la redistribution opérée par un ensemble de transferts. De façon générale, privilégier les sources regroupant simultanément un grand nombre de composants du revenu.

Recommandation 19 : Garantir la cohérence des statistiques sur la redistribution et les inégalités dans le temps en construisant et diffusant des registres statistiques, regroupant des données additionnelles aux seules bases de gestion, en particulier pour l'étude du patrimoine.

Recommandation 20 : Recourir autant que possible à des méthodes d'estimation précoce du présent (*nowcasting*) afin de rapprocher la diffusion des comptabilités distributionnelles avec celle des comptes nationaux.

Recommandation 21 : Articuler directement les données ménages (enquête ou modèle de microsimulation) à des sources fiscales exhaustives pour produire une décomposition des hauts revenus dans les comptes nationaux distribués.

Recommandation 22 : La comptabilité distributionnelle est peu adaptée pour mesurer l'impact redistributif des régimes d'assurance sociale qui garantissent un revenu de remplacement, et en particulier les retraites. L'étude générale de la redistribution se doit de distinguer l'effet des systèmes d'assurance sociale (qui peuvent être fortement redistributifs en coupe sans l'être dans le temps) des autres transferts.

Recommandation 23 : Les opérations liées aux retraites peuvent être prises en compte, mais à condition *sine qua non* de garder inchangé l'ordonnement des individus tout au long des opérations d'imputation de transferts, et sous réserve des précautions d'interprétation de la **Recommandation 22**.

Composition du groupe de travail

DEPP : Nathalie CARON, Mélanie DREGOIR, Aline LANDREAU, Fabienne ROSENWALD, Sylvie ROUSSEAU

DGT : Isabelle BENOITEAU, Cyril de WILLIENCOURT

DREES : Pierre-Yves CABANNES, Mathieu FOUQUET, Mathilde GAINI, Lucie GONZALEZ, Romain LOISEAU, Laure OMALEK, Catherine POLLAK, Lucile RICHEL-MASTAIN

Insee : Valérie ALBOUY, Mathias ANDRÉ, Jérôme ACCARDO, Sylvain BILLOT, Didier BLANCHET, Laurence BLOCH, Jorick GUILLANEUF, Sylvie LE MINEZ, Émilie RAYNAUD, Laurence RIOUX, Michaël SICSIC

IPP : Antoine BOZIO, BRICE FABRE, JULIEN GRENET, Claire LEROY

Liepp : Elvire GUILLAUD, Michaël ZEMMOUR

OFCE : Pierre MADEC, Raul SAMPOGNARO

OCDE : Marco MIRA

WIL-PSE : Thomas BLANCHET, Lucas CHANCEL, Bertrand GARBINTI, Jonathan GOUPILLE-LEBRET

SIES : Lionel BONNEVIALLE, Isabelle KABLA-LANGLOIS, Clotilde LIXI, Hery PAPAGIORGIU

Déroulé et contenu des séances

Séance 1 – 15 mai 2019 : objectifs, organisation, travaux existants

- Présentation de Jean-Marc GERMAIN et Mathias ANDRÉ (Insee) : constitution et fonctionnement du groupe de travail
- Présentation de Marco MIRA (OCDE) : « *OECD Measures of income redistribution* »
- Présentation de Thomas BLANCHET et Lucas CHANCEL (WIL) : « Le projet DINA : Présentation, applications et perspectives »
- Présentation de Jérôme ACCARDO (Insee) : « Une comparaison entre les comptes nationaux et l'ERFS »

Séance 2 – 12 juin 2019 : concepts, analyse des écarts et revenu disponible

Mesure de la redistribution :

- Présentation de Michaël ZEMMOUR et Elvire GUILLAUD (Liepp) : « Mesurer les inégalités et la redistribution en comparaison internationale »
- Présentation de Michaël SICSIC (Insee) : « La redistribution monétaire : concepts et mesure »
- Présentation de Jean-Marc GERMAIN (Insee) : éléments de comparaison internationales

Analyse des écarts :

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) : « À la recherche des sources d'écarts »
- Présentation de Jérôme ACCARDO et Jorick GUILLANEUF (Insee) : « Travaux sur ERFS - Choix des UC - Foyers/ménages »
- Présentation d'Antoine BOZIO et Brice FABRE (IPP) : « Comparaison TAXIPP 1.0 - ERFS »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Les revenus du patrimoine dans DINA - Méthodes et résultats »

Séance 3 – 18 septembre 2019 : santé, éducation et hors-champs ERFS

Santé :

- Présentation de Mathieu FOUQUET, Romain LOISEAU ET Catherine POLLAK (Drees) : « La redistribution des dépenses de santé: le modèle Ines-Omar »

Éducation et enseignement supérieur :

- Présentation de Sylvie ROUSSEAU (Depp) : « le compte de l'éducation »
- Présentation de Valéry ALBOUY (Insee) : « Redistribution des dépenses publiques d'éducation »

Comptes nationaux distribués :

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) et Thomas BLANCHET (WIL) : présentation du plan détaillé provisoire et première version d'une grille des CND

Hors-champ ERFS :

- Présentation de Jérôme ACCARDO (Insee) : « Complétion du champ de diffusion de ERFS »

Séance 4 – 6 novembre 2019 : taxes indirectes, dépenses collectives et comparaisons internationales

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) : « Distribution des taxes indirectes avec le modèle Ines »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Distribution des revenus atypiques »
- Présentation de Thomas BLANCHET (WIL) : « Comparaisons internationales »
- Présentation de Mathias ANDRÉ et Michaël SICSIC (Insee) : Nouvelle version du tableau des comptes distribués à partir du modèle Ines

Séance 5 – 22 janvier 2010 : grille prototype CND et relecture du rapport

- Présentation de Mathias ANDRÉ (Insee) Thomas BLANCHET (WIL) et Jean-Marc GERMAIN (Insee) : résultats des CND, détails de la grille, rapport

Graphiques et tableaux

Figure 39 : Précision des distributions du prototype de CND 2016

Revenus et transferts		Mds €		RNN (%)		écarts avec la CN			Source CND
						Mds €	en %	RNN (%)	
Catégories		A	B	CND - A	(CND - A) / A	(CND - A) / B			
1	Revenu primaire des APU hors pré-l. sur prod. et cons.	-26	-1%						
2	Prélèvements sur la production et la consommation	300	16%	-64	-21%	-3,4%	Ines		
2.1	dont TVA	154	8%	-54	-35%	-2,9%			
2.2	dont TICPE et accises	44	2%	-11	-24%	-0,6%			
2.3	dont TFPB	18	1%	0	1%	0,0%			
2.4	dont autres taxes	83	4%						
3	Revenus salariaux bruts	1 180	63%						
3.1	dont salaires nets	710	38%	-85	-12%	-4,5%	Ines		
4	Revenus mixtes nets et du patrimoine	298	16%	20	7%	1,1%			
4.1	dont revenus mixtes nets	109	6%	-38	-35%	-2,0%			
4.2	dont revenus nets de la propriété	77	4%	24	32%	1,3%			
4.3	dont loyers réels et fictifs nets des charges	113	6%	34	30%	1,8%			
5	Revenus des entreprises et ISBSLM bruts d'impôts	123	7%						
5.1	dont profits non distribués nets d'IS	41	2%				dividendes Ines		
5.2	dont impôt sur les sociétés	55	3%						
5.3	dont autres transferts des entreprises (fraude)	27	1%						
B	Revenu des facteurs (= 3+4+5)	1 602	85%						
6	Impôt sur le revenu et le pat.	-277	-15%	67	-24%	3,6%	Ines		
6.1	dont CSG	-97	-5%	-3	3%	-0,2%			
6.2	dont IR	-79	-4%	13	-16%	0,7%			
6.3	dont TH	-19	-1%	2	-13%	0,1%			
6.4	dont IS	-55	-3%						
6.5	autres dont CRDS, CASA, ISF, Redevance	-27	-1%				dividendes Ines		
7	Cotisations sociales	-471	-25%	86	-18%	4,6%	Ines		
7.1	dont retraites	-262	-14%	32	-12%	1,7%			
7.2	dont maladie	-124	-7%	32	-26%	1,7%			
7.3	dont famille	-30	-2%	3	-10%	0,2%			
7.4	dont chômage	-22	-1%	-13	57%	-0,7%			
7.5	dont régimes particuliers de protection sociale	-32	-2%				Ines-OMAR		
8	Prestations et allocations monétaires	486	26%				Ines		
8.1	dont retraites	315	17%	-38	-12%	-2,0%			
8.2	dont chômage	43	2%	-10	-24%	-0,5%			
8.3	dont famille	38	2%	-16	-42%	-0,9%			
8.4	dont pauvreté	17	1%	8	46%	0,4%			
8.5	dont invalidité	19	1%	-12	-64%	-0,7%			
8.6	dont mutuelles	32	2%					Ines-OMAR	
8.7	dont U et AT	22	1%				résidu		
9	Autres transferts	-25	-1%						
9.1	dont transferts courants	2	0%				uniforme		
9.2	dont autres transferts des entreprises (dont fraude)	-27	-1%				dividendes Ines		
C	Revenu disponible net incl. PND (= B+6+7+8+9)	1 316	70%						
10	Transferts sociaux en nature individualisables	393	21%						
10.1	dont santé	176	9%				Ines-OMAR		
10.2	dont enseignement	101	5%				Enfants Ines et ENRJ		
10.3	dont action sociale	63	3%				APA et CMG avec Ines & résidu		
10.4	autres dont activités culturelles et associatives	37	2%				uniforme		
10.5	dont logement	16	1%	0,0	0,2%	0,0%		Ines	
D	Revenu disponible net ajusté incl. PND (= C+10)	1 709	91%						
11	Dépenses collectives et CCF	123	7%						
11.1	dont administration générale	115	6%				Fonctionnaires dans ERFs / DADS		
11.2	dont défense, police justice	56	3%						
11.3	dont épargne APU nette de CCF	-60	-3%						
11.4	dont autres (diffusion recherche)	12	1%						
12	Revenus disponibles ajustés nets des autres comptes	45	2%						
12.2	dont revenu disponible ajusté net des ISBSLM	-2	0%				uniforme		
12.3	dont équilibre Emplois-Ressources du RdM (dont UE)	47	2%						

Figure 42 : Concepts de revenu utilisés dans les bases de données internationales

INCOME CONCEPTS	Canberra Group Handbook (2011)	Income Concepts in Databases with Fiscal Redistribution Indicators							
		CEQ Data Center on Fiscal Redistribution ¹		Expert Group on Disparities in a National Accounts Framework	EUROMOD	LIS, DART ²	OECD Income Distribution Database	World Inequality Database	
		Operational Definition	Contributory pensions as deferred income	Contributory pensions as government transfers	Baseline Scenario ⁴			Fiscal Income ⁵	National Income
INCOME CONCEPT 1: INCOME BEFORE TAXES AND GOVERNMENT SPENDING		Market income plus pensions	Market income	Equalized Primary Income	Equalized Market Income	Equalized Market Income	Equalized Market Income	Pre-Tax Income	Pre-Tax Income
The sum of:									
<i>Personal Factor Income</i>									
Goods earnings (net of employers' social insurance contributions) ¹	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Income from self-employment	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Goods produced for own consumption net of input costs	Yes	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	Yes	No ³	Yes	Yes ²	No	Yes
Goods & services produced for barter net of input costs	Yes	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	Yes	No ³	Yes	No	No	Yes (if available)
Capital income (excluding undistributed profits)	Yes	Yes	Yes	Yes*	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Undistributed profits ²	No	No	No	No	No	No	No	No	Yes
Imputed Capital Income ²	No	No	Yes	No	No	No	No	No	Yes
Capital gains	No	No	No	No	No	No	No	No ³	No
Net value of owner-occupied housing services	Yes	Yes ²	Yes ²	Yes ²	No ³	No ³	No	No ³	Yes
Employers' social security contributions	No	Yes	Yes	Yes	No	No	No	Yes	Yes
Imputed Employer's contributions	not specified	No	No	Yes ²	No	No	No	No	No
Plus:									
Old-age pensions from social security schemes	No	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes	Yes
Unemployment compensation from social insurance schemes	No	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employment-related social insurance transfers received by households ⁴	Yes	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Transfers from other households (e.g., remittances)	No (included in 2)	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Transfers from nonprofit institutions	No (included in 2)	Yes	Yes	No (included in 2)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Minus:									
Employees' social insurance contributions to old-age pensions	No (included in 2)	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employees' social insurance contributions to unemployment	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes ²	Yes ²
Employers' social security contributions	No	Yes	No (included in 2)	No (included in 2)	No	No	No	Yes ²	Yes
Contributions to employment-related social insurance transfers ²	No	No (included in 2)	No (included in 2)	No (included in 2)	No	No (included in 2)	No (included in 2)	Yes	Yes
Transfers to other households (e.g., remittances)	No (included in 2)	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	No (included in 2)	Yes	No ³	Yes	Yes (if available)	Yes
Transfers to nonprofit institutions	No (included in 2)	Yes (if available) ²	Yes (if available) ²	No (included in 2)	Yes	No ³	Yes	Yes (if available)	Yes
INCOME CONCEPT 2: INCOME AFTER DIRECT TAXES AND DIRECT TRANSFERS			Disposable Income	Equalized Disposable Income	Equalized Disposable	Equalized Disposable Income	Equalized Disposable Income		Post-tax disposable
Start from: Income Concept 1									
Plus:									
Old-age pensions from social security schemes	Yes	No (included in 1)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		No (included in 1)
Unemployment compensation from social insurance schemes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		No (included in 1)
Other cash benefits from social security	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		Yes
Social assistance benefits (noncontributory transfers)	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ³		Yes
Employment-related social insurance transfers received by households ⁴	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	Yes	No (included in 1)	Yes		No (included in 1)
Transfers from other households (e.g., remittances)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	No (included in 1)		No (included in 1)
Transfers from nonprofit institutions	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	No (included in 1)		No (included in 1)
Minus:									
Direct personal income taxes, net of refunds	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes+G56+G57	Yes	Yes		Yes
Compulsory fees and fines	Yes	No	No	Yes	Yes	No	not specified ⁴		Yes
Employees' social insurance contributions to old-age pensions	Yes	No (included in 1)	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		No (included in 1)
Employees' social insurance contributions to unemployment	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		No (included in 1)
Employees' contributions to other social insurance benefits	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes		Yes
Employers' social security contributions	No	No (included in 1)	Yes	Yes	No	No	No		No (included in 1)
Contributions to employment-related social insurance transfers ²	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes ²	Yes ²		No (included in 1)
Transfers to other households (e.g., remittances)	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No ³	No (included in 1)		No (included in 1)
Transfers to nonprofit institutions	Yes	No (included in 1)	No (included in 1)	Yes	No (included in 1)	No ³	No (included in 1)		No (included in 1)
INCOME CONCEPT 3: INCOME AFTER DIRECT AND INDIRECT TAXES AND DIRECT TRANSFERS AND SUBSIDIES			Consumable Income						Post-tax national income
Start from: Income Concept 2									
Plus:									
Indirect subsidies		Yes	Yes						Yes
Minus:									
Indirect taxes (VAT, Excise, Other)		Yes	Yes						Yes
INCOME CONCEPT 4: INCOME AFTER DIRECT AND INDIRECT TAXES, DIRECT TRANSFERS, SUBSIDIES AND PUBLIC SPENDING ON EDUCATION, HEALTH AND OTHER PUBLIC SPENDING			Final Income	Equalized Adjusted Disposable Income					
Start from: Income Concept 3									
Plus:									
Public spending on education		Yes ²	Yes ²	Yes ²					Yes
Public spending on health		Yes ²	Yes ²	Yes ²					Yes
Public spending on housing		Yes (if available)	Yes (if available)	Yes					Yes
Public spending on infrastructure		No	No	No					Yes
Public spending on defense and security		No	No	No					Yes
Other public spending		No	No	No					Yes
Redistributive effect is estimated by households ranked by		Market income plus pensions	Market income	Equalized Disposable Income	Equalized Market Income	Not applicable	Equalized Disposable Income	Pre-Tax Income	Pre-Tax Income
Memo Items									
All values as implied by microdata and not matched to administrative totals		Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	No
All items match administrative totals from tax records and National Income		No	No	Yes	No	No	No	Yes	Yes
Income		Yes	Yes	Yes ²	Yes	Yes	Income	Yes ²	Yes ²
Consumption		Yes ²	Yes ²	Yes ²	No ³	Yes, when available	No	No	No
Per capita		Yes	Yes	Yes	No	No ³	No	No ³	No ³
Equalized ⁷		Available upon request		Yes	Yes	Yes	Yes	No ³	No ³
Per adult individual		No ³	No ³	No (included in 1)	No	No ³	No	Yes ²	Yes ²
Total population		Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Working age population only		No ³	No ³	No	No	No ³	Yes ²	Yes ²	Yes ²

Source : UNDP 2019 (Tableau produit par Nora Lustig)

Taxes sur les produits et comptes nationaux

Ce que dit le SNA sur le traitement comptable de la TVA

Prix de base, prix du producteur prix d'acquisition

Le **prix du producteur** correspond au **prix de l'acquéreur** diminué de la TVA. Ce dernier est un concept hybride, qui exclut une partie, mais pas la totalité des impôts sur les produits et la production. C'est la raison pour laquelle le SNA considère le **prix de base**, qui est lui diminué de tout impôt sur les produits à payer, comme un concept plus clair, et recommande de le privilégier dans l'évaluation de la production.

La TVA est enregistrée comme payable par les acheteurs

Le SNA demande d'appliquer le système net³⁷ d'enregistrement de la TVA (§6.61). Dans ce système, la TVA est enregistrée comme payable par les acheteurs, les biens et services **produits** sont évalués en **excluant la TVA** facturée, les biens et services **achetés** sont évalués en **incluant la TVA** non déductible.

Les différents concepts de valeur ajoutée

La **valeur ajoutée brute au prix de base** (resp. **valeur ajoutée aux prix du producteur**) se définit comme la production évaluée aux prix de base (resp. aux prix du producteur) moins la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition³⁸.

Un exemple stylisé de traitement de la TVA en comptabilité distributionnelle

Le tableau économique d'ensemble

Considérons ici une production de biens et services qui est de 300 aux prix de base sans consommation intermédiaire ; les revenus primaires se limitent à une rémunération des salariés ; les transferts sont constitués d'une taxe sur les produits dont le rendement est 70 et de prestations sociales d'un même montant ; la consommation est de 350 et l'épargne de 20. Ces opérations se retracent dans le tableau économique d'ensemble comme détaillé dans la figure 1. Les secteurs institutionnels des entreprises et des ménages ont été regroupés.

En comptabilité nationale, les impôts sur les produits sont considérés, dans le compte de production, comme une valeur ajoutée. Autrement **dit l'acte de consommation est implicitement considéré comme générant, indépendamment de**

³⁷ Dans l'autre système, dit brut, l'acheteur et le vendeur enregistrent le même prix, indépendamment du fait que l'acheteur peut ou non déduire ultérieurement cette TVA

³⁸ La valeur ajoutée au coût des facteurs peut se déduire de la VA au prix de base en déduisant les impôts sur la production qui restent à payer sur la valeur ajoutée aux prix de base comme les autres impôts à la production (ex : taxe sur les salaires). Néanmoins, ce n'est pas un concept utilisé explicitement par le SNA car il n'y a pas de système observable de prix qui permette d'obtenir directement la valeur ajoutée brute au coût des facteurs en multipliant des quantités par des prix. Ce n'est donc pas à proprement parler une valeur ajoutée mais un revenu.

la production, une valeur ajoutée propre dont le montant est égal à la l'impôt collecté. Toutefois, cette valeur n'est affectée à aucun secteur institutionnel ; elle figure en tant que telle, dans une colonne intitulée « impôts sur les produits » (D21N). La valeur ajoutée nette est de 370 dont 300 au titre de la production, et 70 au titre de cette opération spécifique.

Figure 1 - Tableau économique d'ensemble

	Économie nationale	S11 à S15 sauf S13	S13	Impôts sur les produits
Compte de production				
Production (P1)	300	300		
Impôts sur les produits (D21N)	70			70
Valeur ajoutée nette (BIN/PIN)	370	300		70
Compte d'exploitation et d'affectation des revenus primaires				
Impôts sur les produits (D21)	70		70	
Rémunération (D1)	300	300		
Solde des rev. prim. (B5N/RNN)	370	300	70	
Compte de distribution secondaire du revenu national				
Prestations sociales (D62)	70	70	-	
Revenu disponible net (B6n)	370	370	-	
Compte d'utilisation du revenu				
Dépense de conso. individuelle (P3)	350	350		
Épargne nette	20	20		

Cette valeur ajoutée est affectée en ressource des administrations publiques dans le compte d'affectation des revenus primaires (D21, S13). Le revenu national net est constitué du revenu des ménages (ici rémunération D1) et d'un revenu primaire de 60 des administrations publiques.

Les prestations sociales apparaissent en ressource des ménages dans le compte de distribution secondaire. Le revenu disponible net (B6n) est de 370, ici entièrement affecté aux ménages. Le revenu disponible net du S13 est en effet nul, les 70 de taxes sur les produits ayant été à ce stade employés pour servir les prestations sociales.

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de marché

Le tableau distributionnel se distingue du TEE en ce qu'il distribue les revenus primaires, les transferts et le revenu disponible de l'économie nationale non plus en fonction des secteurs institutionnels, mais des catégories de ménage -ordonnés par niveau de vie croissant- qui en sont les bénéficiaires finaux. On considère ici deux catégories de ménages M1 et M1 qui tirent respectivement 100 et 200 revenus primaires de leurs contributions à la production, auxquels viennent s'ajouter des prestations sociales à hauteur de 35 pour chacune, d'où des revenus après transferts de 135 et 235 respectivement. La dépense de consommation des ménages de catégorie 1 est supposée égale à 280 hors taxe et 350 TTC soit un taux de TVA à 25%. Cette consommation se répartit en 108 HT (132 TTC) pour les ménages de catégorie 1 et 172HT pour les ménages de catégorie 2 (215TTC), et la TVA, donc, est acquitté à hauteur de 27 pour les premiers et 43 pour les seconds. Les transferts sont équilibrés, ces 70 de TVA finançant les deux fois 35 de prestations sociales. Partant, deux tableaux distributionnels peuvent être construits, selon que l'on se réfère aux prix de marchés ou aux prix de base.

Le premier se situe dans la logique du SNA où la TVA en particulier, et les taxes sur les produits en général, sont considérés comme prélevés sur la valeur ajoutée

associée à l'acte de consommation. La colonne « économie nationale » du tableau de la figure 2 est strictement identique à celle du tableau économique d'ensemble. Toutefois, pour bien marquer le fait que la TVA et autres taxes sur les produits sont considérés comme payés par les ménages, la ligne D21N du TEE est rebaptisée valeur ajoutée sur la consommation dans le TDE aux prix de marché. Cette valeur ajoutée est distribuée entre les ménages au prorata du montant dont ils s'acquittent *de facto* – l'entreprise n'étant ici qu'une entité de perception de l'impôt sur le revenu, comme elle l'est désormais pour le prélèvement à la source- et donc proportionnellement à la consommation. Dit autrement, pour mesurer ce que serait le niveau de vie des ménages en l'absence de transfert on leur « rend », en sus de leur revenu primaire, le montant qui leur a été prélevé pour financer les prestations dont ils bénéficient. Pour signifier ceci, dans le compte d'affectation, cette valeur ajoutée sur les activités de consommation, qui est attribuée aux S13 dans le TEE, est affectée aux ménages dans le TDE dans une ligne que l'on peut rebaptiser « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits (D21N) ».

Figure 2 - Tableau distributionnel d'ensemble aux prix de marché

	Économie nat.	Ménages cat. 1	Ménages cat. 2
VA sur la prod (P1-P2 aux prix de base)	300		
Impôts sur les produits (D21N)	70		
Valeur ajoutée nette (B1N, PIN)	370		
Rémunération (D1)	300	100	200
Pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits (D21N)(*)	+70	+27 (*)	+43 (*)
Revenus primaires = revenu net avant transferts aux prix de marché (I)	370	127	243
Impôts sur les produits (D21)	-70	-27	-43
Prestations sociales (D62)	+70	+35	+35
Revenu disponible = revenu net après transferts aux prix de marché (II)	370	135	235
Dépense de conso individuelle aux prix de marché (P3)	350	135	215
Épargne nette (B8n)	20	0	20
Redistribution nette (II – I)		+8	-8

(*)= 0,25*P3 /1,25

Le revenu avant transferts des ménages de catégorie 1 est ainsi de 127 aux prix de marché, dont 100 au titre de la production aux prix de base et 27 au titre du « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits », tandis que le revenu net avant transferts des ménages de catégorie 2 au prix de marché est de 243 (200 aux prix de base plus 43 de « pouvoir d'achat primaire des impôts sur les produits »). Partant, le revenu disponible, qui coïncide ici avec le revenu après transferts compte tenu ici de l'hypothèse d'absence d'autres dépenses publiques, s'obtient en retranchant les impôts sur les produits et en ajoutant les prestations sociales.

La redistribution s'établit alors de double manière, par différence entre le revenu net avant transferts et le revenu net après transferts (II-I), ou comme la différence, par catégorie, entre les prestations (D62) et les impôts sur les produits (D21), ici de + 8 sur les ménages de catégorie 1 et –8 sur les ménages de catégorie 2. Le revenu disponible par catégorie correspond à celui établi sur données sociales (le cas échéant élargi), et partant les indices d'inégalités qui en découlent. Dans cet exemple, l'indice haut/bas est de 1,74 après transferts, contre 1,91 avant transferts.

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base

Le tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base s'écarte de la comptabilité nationale sur le traitement des impôts sur les produits. S'ils sont toujours considérés comme acquittés par les consommateurs, ils ne sont plus comptés en même temps comme la contrepartie d'une valeur ajoutée. La valeur ajoutée se limite à la valeur ajoutée aux prix de base des secteurs institutionnels, soit 300 dans notre exemple (contre 370 dans l'option 1). Le revenu net après transferts (135 en bas, dont 100 de revenu primaire et 35 de prestations ; 235 en haut, dont 200 de revenu primaire et 35 de prestations) est diminué du montant des taxes acquittées, et ne correspond plus au revenu disponible par strate de revenu habituellement calculé sur données micro. La mesure de la redistribution en niveau est identique (+ 8 en bas, - 8 en haut), ce qui n'est pas le cas de la mesure des inégalités avant et après : ici le rapport haut/bas passe de 2 à 1,78, contre 1,91 à 1,74 dans l'approche alternative, mais la différence n'est pas décisive dans l'évaluation de l'ampleur des inégalités et de la redistribution opérée par la redistribution.

Figure 3 - Tableau distributionnel d'ensemble aux prix de base

	Économie nat.	Ménage cat. 1	Ménage cat. 2
Valeur ajoutée sur la production (P1-P2 aux prix de base)	300		
Valeur ajoutée nette aux prix de base	300		
Rémunération (D1)	300	100	200
Revenu primaire = revenu net avant transferts aux prix de base (Ib)	300	100	200
Prestations sociales (D62)	+70	+35	+35
Revenu disponible	370	135	235
Impôts sur les produits (D21)	-70	-27	-43
Revenu net après transferts aux prix de base (IIb)	300	108	192
Dépense de conso individuelle aux prix de base (P3)	280	108	172
Épargne nette (B8n)	20	0	20
Redistribution nette (IIb – Ib)		+8	-8

Avantages et inconvénients

Les deux approches ne sont ni contradictoires ni antagoniques, dès lors qu'il est bien précisé si les grandeurs comparées sont aux prix de marché ou au prix de base. Dans la pratique les résultats sont convergents et les ordres de grandeur comparables.

	Prix de marché	Prix de base
Avantages	Cohérence avec la comptabilité nationale, traitement le plus habituel de la TVA	Méthode plus intuitive dans la séquence des comptes économiques
Inconvénients	Comme en comptabilité nationale, méthode conceptuellement difficile à saisir, les taxes sur les produits sont imputées en apparence en haut de tableau comme les impôts à la production (acquittées par les entreprises), mais réparties comme une taxe à la consommation car supposées supportées par les ménages ; paradoxe réconcilié par la clarification prix de base / prix de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Moins lisible, dans le quotidien des français les prix sont TTC - Contradiction avec les choix de la comptabilité nationale, la somme des revenus n'est plus égale au RNN - Nécessite d'introduction de nouvelles notions comme le revenu disponible aux prix de base, le revenu disponible ajusté au prix de base, la consommation aux prix de base - Nécessite de calculer le pouvoir d'achat avec un déflateur de prix de consommation aux prix de base
Équivalences	La redistribution en niveau est la même dans l'une ou l'autre des méthodes, et les taux de redistribution sont proches, tout comme les écarts d'indice d'inégalité avant/après	